FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 1 octobre 2015

www.strategie.gouv.fr

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE - 18, RUE DE MARTIGNAC - 75700 PARIS SP 07 - TÉL. 01 42 75 60 00

Sommaire

France Stratégie

El Khomri: "le droit du travail, c'est le capital des salariés" 5
Agence France Presse Fil Eco - 30/09/2015

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le d... 6
Agence France Presse Fil Gen - 30/09/2015

Budget 2016, des économies difficiles à cerner 7
La Croix - 01/10/2015

Réforme du travail : le patron des Républicains fidèle à lui-même 12
L' Opinion - 01/10/2015

Un budget 2016 sans relief 13
La Croix - 01/10/2015

Ce que cachent les soubresauts financiers 16
Le Monde Diplomatique - 01/10/2015

Faut-il brûler le code du travail ? 19
Le 1 - 30/09/2015

Négociation grippée à Smartville 23
Le 1 - 30/09/2015

Droit du travail. À vous de jouer ! 25
L' Usine Nouvelle - 01/10/2015

Emmanuel Macron : « L'ouverture du transport par autocars va dynamiser l'ensemble du se... 31
Le Quotidien Du Tourisme.Com Le Mag - 29/09/2015

Le CICE, arme anti_crise ? 34
L' Usine Nouvelle - 01/10/2015

Le CICE manque sa cible 35
Challenges - 01/10/2015

CICE: ça coûte, mais ça rapporte quoi, au fait? 36
HD Humanité Dimanche - 01/10/2015

Pour Avosial , le rapport Combrexelle ne va pas assez loin 37
Actuel RH - 30/09/2015

Pour sauver des emplois dans l'élevage 40
Agrafil - 30/09/2015

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT 41
Le Journal Officiel - Débats Assemblée Nationale CR - 17/09/2015

Combrexelle : Clarification mais pas simplification ! 53
Petites Affiches Matot - Braine - 28/09/2015

« Les marges de négociation existent déjà » 54
Usinenouvelle.Com - 30/09/2015

Budget 2016, des économies difficiles à cerner 55
La - Croix.Com - 30/09/2015

Ce qu'il faut savoir sur la Prime d'activité 57
Metronews.Fr - 30/09/2015

Commission Compte personnel d' ;activité - Séance n°5 58
Gouvactu.Adminet.Fr - 01/10/2015

El Khomri: "le droit du travail, c'est le capital des salariés" 59
Lexpress.Fr - 30/09/2015

France Stratégie : Pour la création d'une véritable Europe de l'énergie 60
Newspress.Fr - 30/09/2015

France Stratégie vient de publier : Pour un développement complet de l'enfant et de l'a... 62
Newspress.Fr - 30/09/2015

François Hollande inaugure l'exposition de l'Ecole des loisirs 63
Livreshebdo.Fr - 30/09/2015

Sommaire

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le d... 64
Vousnousils.Fr - 30/09/2015

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le d... 65
Paris - Normandie.Fr - 30/09/2015

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le d... 66
Orange.Fr - 30/09/2015

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le d... 67
Lepoint.Fr - 30/09/2015

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le d... 68
France24.Com - 30/09/2015

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le d... 69
Leparisien.Fr - 30/09/2015

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le d... 70
Lexpress.Fr - 30/09/2015

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le d... 71
Nouvelobs.Com - 30/09/2015

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le d... 72
Nordnet.Fr - 30/09/2015

Jacky Bontems : « le dialogue social est le meilleur moyen de réformer » 73
La - Croix.Com - 30/09/2015

Le Code du travail saboté 75
Rezocitoyen.Org - 30/09/2015

Les bibliothèques municipales bientôt ouvertes le dimanche ? 76
Lci.Tf1.Fr - 30/09/2015

Ouverture dominicale des bibliothèques : coup de pouce de l'Etat 77
France2.Fr - 30/09/2015

Ouverture dominicale des bibliothèques : coup de pouce de l'Etat 78
Francetvinfo.Fr - 30/09/2015

Ouverture dominicale des bibliothèques : coup de pouce de l'Etat L'annonce de François ... 79
Free.Fr - 30/09/2015

PIA : France Stratégie est chargé d'organiser l'examen à mi-parcours - France Stratégie 80
Newspress.Fr - 30/09/2015

Rapport – La négociation collective, le travail et l'emploi 82
Ressources - Solidaires.Org - 30/09/2015

Réforme du travail : Nicolas Sarkozy, fidèle à lui-même 83
Lopinion.Fr - 30/09/2015

Un gauchiste aux primaires des États-Unis 84
Resistanceinventerre.Wordpress.Com - 01/10/2015

Briefing – Conflits d'intérêts, droits sociaux, travailleurs détachés, eurogroupe socia... 85
Contexte.Com - 30/09/2015

Luc Teyssier D'orfeuil : L'Entreprise et les cadres grands oubliés de la réforme de la ... 86
Miroirsocial.Com - 30/09/2015

Sarkozy : "Toute entreprise doit pouvoir sortir des 35 heures" 87
Boursorama.Com - 30/09/2015

France Stratégie

PAYS : France
SURFACE : 40 %
PERIODICITE : Quotidien

► **30 septembre 2015 - Edition Fil Eco**

El Khomri: "le droit du travail, c'est le capital des salariés"

Paris, 30 sept. 2015 (AFP) -

La ministre du Travail, Myriam El Khomri a déclaré mercredi à l'Assemblée nationale que le droit du travail, c'était "le capital des salariés" et que le dialogue social était "l'ADN du gouvernement".

"Le droit du travail, c'est le capital des salariés. C'est le sens des lignes rouges qu'a posées le Premier ministre, sur les 35 heures, sur le CDI, sur le Smic, et tout ceci ne sera pas remis en cause par notre majorité", a affirmé la ministre, qui faisait sa première intervention devant les députés depuis sa prise de fonctions rue de Grenelle au début du mois.

"Le dialogue social, c'est l'ADN de ce gouvernement et nous poursuivrons!" a-t-elle lancé, en réponse à un député Les Républicains (LR).

Elle a fustigé les propositions de Nicolas Sarkozy, président du parti LR, qui a prôné dans une interview aux Echos une "refondation du modèle social et économique".

"Concernant la réforme du Code du travail, les propos de Nicolas Sarkozy sont clairs et très percutants: moins de syndicats dans l'entreprise, remise en cause du paritarisme, moins de protection pour les salariés. C'est l'insécurité sociale de chacun et la confrontation sociale de tous", a estimé Mme El Khmori.

"Nous, nous croyons au dialogue social, et nous agissons pour redonner de la souplesse, de la respiration à la négociation dans l'entreprise. C'est le sens du rapport de Jean-Denis Combrexelle (sur la réforme du Code du travail, NDLR) et de la concertation que j'ai ouverte avec les partenaires sociaux", a-t-elle ajouté.

juc/bow/bir

Afp le 30 sept. 15 à 16 28.

TX-PAR-AOX71

Tous droits de reproduction réservés

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

Paris, 30 sept. 2015 (AFP) -

François Hollande a annoncé mercredi un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture.

"J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé le chef de l'Etat.

M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse.

"La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.

Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué.

swi/glr/ct

Afp le 30 sept. 15 à 18 38.

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 2,3
SURFACE : 96 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Événement
DIFFUSION : 93149
JOURNALISTE : Mathieu Castagnet

► **1 octobre 2015 - N°40303**

ÉVÉNEMENT

Budget 2016, des économies difficiles à cerner

- Le projet de loi de finances pour 2016 présenté hier prévoit d'améliorer le déficit tout en poursuivant les baisses d'impôts déjà engagées et les économies.
- Le budget entend généraliser la déclaration des revenus et le paiement de l'impôt en ligne, première étape du prélèvement à la source qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2018.
- En Italie, Matteo Renzi veut un budget « en expansion », et une baisse des impôts sur les ménages et les entreprises.

Le projet de loi de finances pour 2016, présenté hier, poursuit la mise en œuvre du pacte de responsabilité.
L'État s'engage à faire 5,1 milliards d'euros d'économies supplémentaires, pour financer une baisse d'impôts et de charges au profit des entreprises et des ménages.

▸Le déficit va-t-il vraiment diminuer ?

En bâtissant son budget autour d'une croissance de 1,5 % en 2016, le gouvernement assure avoir joué la « *prudence* ». La prévision, à défaut d'être assurée, paraît « *atteignable* », confirme le Haut Conseil des finances publiques, pour une fois plutôt conciliant.

Les autres grands indicateurs retenus (une inflation de 1 %, des investissements en forte hausse…) font un peu moins consensus. Or, tous ces facteurs peuvent avoir des conséquences brutales sur les finances publiques, creusant les dépenses ou laminant les recettes.

Si les indicateurs répondent aux espoirs, le déficit public 2016 (État, collectivités et Sécurité sociale) devrait poursuivre sa courbe descendante, passant de 3,8 % du PIB en 2015 à 3,3 % en 2016. Soit une amélioration d'une bonne dizaine de milliards d'euros.

Dans ce total, la contribution de l'État paraît mince. Son déficit ne fléchirait que d'un petit milliard, passant de 73 à 72 milliards. Mais il ne faut pas oublier, rappelle le député PS Dominique Lefebvre, que « *l'État prend en charge le poids de l'ensemble des allégements fiscaux et sociaux* », c'est-à-dire qu'il rembourse à la Sécurité sociale les baisses de cotisations sociales consenties aux entreprises.

Si le déficit s'amenuise, il persiste. Et son accumulation depuis quarante ans continue de propulser la dette à des niveaux inédits. L'endettement devrait ainsi culminer à 96,5 % du produit intérieur brut (PIB) fin 2016 et se maintenir à ce taux en 2017. Le financement du colossal stock de dette (plus de 2 000 milliards d'euros) devrait coûter plus de 44 milliards d'euros en 2016, malgré des taux d'intérêt historiquement bas.

▸Le pacte de responsabilité est-il respecté ?

Le gouvernement l'assure et le proclame, y compris face aux

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 2,3
SURFACE : 96 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Événement
DIFFUSION : 93149
JOURNALISTE : Mathieu Castagnet

► **1 octobre 2015 - N°40303**

« frondeurs » de sa majorité : il n'est pas question de déroger aux engagements pris dans le cadre du pacte responsabilité. Tant dans son volet « baisse d'impôts et de charges » que dans son volet « économies sur les dépenses ».

Du côté des baisses de charges pour les entreprises, en effet, le compte y est. Comme prévu, le budget acte 9 milliards d'euros d'allégements d'impôts et de cotisations patronales. Toutefois, le calendrier prévu a été un peu bricolé. Pour financer des mesures en faveur des PME, soit 1 milliard d'euros, la baisse des charges sur les salaires jusqu'à 3,5 smics a été reportée du 1er janvier au 1er avril 2016.

Pour les 50 milliards d'économies promises entre 2015 et 2017, un certain flou demeure. Comme d'habitude, celles-ci ne sont pas calculées par rapport aux crédits de l'année précédente, mais en prenant en compte ce qu'aurait été « l'évolution naturelle des dépenses » si rien n'était fait. Une référence qui trouble beaucoup les comparaisons.

De même, le budget ne précise pas vraiment comment seront financées toutes les dernières annonces pour l'agriculture, l'université ou les réfugiés. Par « *des économies* », assure le gouvernement. Celles-ci se révèlent fort peu « *documentées* », rétorque le Haut Conseil des finances publiques.

▸ Où sont les économies promises pour 2016 ?

Après les 7,4 milliards d'euros d'économies de la Sécurité sociale, présentés la semaine dernière, le budget 2016 lève un peu le voile sur l'effort de 5,1 milliards d'euros demandé à l'État. Le gros des coupes vient en fait d'une baisse générale des crédits de l'ensemble des ministères. Une récente étude du Centre d'analyse stratégique a d'ailleurs souligné que la France était le pays où la diminution de la dépense publique s'effectuait avec le moins de « *sélectivité* ».

L'usage du rabot n'exclut pas pour autant celui du scalpel. Certains domaines font ainsi l'objet de réformes particulières. Après les allocations familiales l'année dernière, ce sont cette fois les aides au logement qui sont visées *(lire p. 3)*. Les économies resteront toutefois limitées : 185 millions en 2016 et 274 millions en 2017.

L'économie sur l'ensemble des prestations devrait atteindre 2,7 milliards d'euros. La masse salariale des fonctionnaires sera également mise à contribution à hauteur de 800 millions d'euros. Là encore, il ne s'agit pas de faire baisser l'enveloppe, mais seulement d'en ralentir la hausse. « *Cela passe par la diminution des effectifs, hors ministère de la défense, et par la baisse des mesures catégorielles* », explique un conseiller de Bercy.

Le reste des économies viendra d'un nouveau tour de vis sur les ressources affectées aux organismes satellites de l'État (1 milliard d'euros) et d'économies de fonctionnement (600 millions), notamment par la rationalisation des frais immobiliers.

▸ Qui profitera de la baisse d'impôts ?

Si l'État assure contrôler avec rigueur ses dépenses, il se flatte aussi de rendre aux ménages une partie des hausses d'impôts subies ces dernières années.

En 2015, le gouvernement avait consacré 3 milliards d'euros à la suppression de la première tranche du barème. Cette fois, 2,1 milliards d'euros supplémentaires seront consacrés à une modification

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 2,3
SURFACE : 96 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Événement
DIFFUSION : 93149
JOURNALISTE : Mathieu Castagnet

► **1 octobre 2015 - N°40303**

du très complexe mécanisme de la décote. La mesure devrait bénéficier à 8 millions de foyers. Selon les exemples fournis par Bercy – évidemment choisis parmi les principaux gagnants –, un célibataire touchant 1 593 € net par mois verra son impôt baisser de 310 €. Une famille avec deux enfants et un revenu de 3 800 € mensuel économisera un peu plus de 500 €. Un couple de retraités avec deux pensions de 1 400 € payera 480 € de moins.

Cette mesure profitera donc *« au cœur des classes moyennes »*, insiste Michel Sapin, le ministre des finances. Les ménages plus aisés qui *« ont supporté l'essentiel des hausses d'impôts n'auront droit à rien »*, regrette en écho l'UMP Gilles Carrez, président de la commission des finances de l'Assemblée.

Si l'impôt sur le revenu baisse, d'autres taxes continueront à augmenter. C'est le cas de la redevance ou de la fiscalité sur l'essence et le diesel, dont la progression était inscrite dans les budgets précédents. Tout compte fait, le taux de prélèvement ne baissera d'ailleurs que très faiblement en 2016, passant de 44,6 à 44,5 % de la richesse nationale.

► Où en est le prélèvement à la source ?

Prévu pour commencer en janvier 2018, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera au menu du projet de loi de finances pour 2017. Toutefois, le gouvernement entend montrer sa volonté d'avancer sur ce lourd chantier, avec comme première pierre la généralisation de la déclaration par Internet et du paiement dématérialisé (en ligne ou par prélèvement). Avec à la clé une pénalité financière de 15 € pour les récalcitrants.

Présentée comme une *« simplification »*, la mesure a également le grand mérite de permettre à Bercy de faire de substantielles économies d'imprimerie et d'affranchissement (68 millions d'euros lorsque la dématérialisation sera complète).

Conscient que le sujet demeure très sensible, le gouvernement a toutefois décidé d'avancer avec une prudence de sioux. Pour 2016, l'obligation ne concernera que les contribuables aux revenus supérieurs à 40 000 €. Elle sera ensuite étendue progressivement à tous d'ici à 2019. De plus, les contribuables peu familiarisés avec l'informatique conserveront le droit d'utiliser le formulaire papier.

MATHIEU CASTAGNET

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 2,3
SURFACE : 96 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Événement
DIFFUSION : 93149
JOURNALISTE : Mathieu Castagnet

► **1 octobre 2015 - N°40303**

REPÈRES

RECETTES, DÉPENSES ET EFFECTIFS DE L'ÉTAT

Le projet de loi de finances 2016 détaille les recettes de l'État et les crédits affectés aux différentes missions.

● **RECETTES** (en milliards d'euros)
TVA : 144,7
Impôt sur le revenu : 72,3
impôt sur les sociétés : 32,9
Taxe sur produits pétroliers : 15,6
Autres recettes fiscales : 20,5

● **MISSIONS**
(en milliards d'euros)
Enseignement scolaire : 47,99
Défense : 31,73
Recherche et enseignement supérieur : 25,63
Solidarité et insertion : 18,04
Territoires et logement : 17,68
Sécurité : 12,24
Travail et emploi : 11,25
Finances publiques et ressources humaines : 8,22
Écologie : 6,49
Justice : 6,37

● **ÉVOLUTION DES EFFECTIFS**
(en postes par rapport à 2015)
Éducation : + 8 561
Défense : + 2 300
Justice : + 943
Intérieur : + 428
Affaires étrangères : – 115
Affaires sociales : – 150
Travail emploi : – 192
Logement, égalité des territoires : – 261
Écologie : – 671
Finances : – 2 548

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 2,3
SURFACE : 96 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Événement
DIFFUSION : 93149
JOURNALISTE : Mathieu Castagnet

► **1 octobre 2015 - N°40303**

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Tous droits de reproduction réservés

l'Opinion

PAYS : France
PAGE(S) : 4
SURFACE : 22 %
PERIODICITE : Quotidien

DIFFUSION : (35000)
JOURNALISTE : Fanny Guinochet

► 1 octobre 2015 - N°598

Réforme du travail : le patron des Républicains fidèle à lui-même

LA VIE POLITIQUE est ainsi faite que l'on retiendra, ce mercredi, bien plus l'éviction de Nadine Morano de la liste LR-UDI pour les régionales en Meurthe-et-Moselle que les propositions des Républicains pour relancer l'emploi.

Il n'empêche, rue de Vaugirard, à Paris, au siège du parti, Nicolas Sarkozy a conclu la matinée consacrée au Code du travail en insistant sur la nécessité de « refonder » notre modèle social. Les plus vieux y verront un clin d'œil à la « refondation sociale » lancée par Denis Kessler et Ernest Antoine Seillière au Medef, dans les années 2000.

Au menu, sans surprise, la fin des 35 heures, avec la liberté donnée aux entreprises de fixer leur durée du travail, mais en les encourageant financièrement à dépasser la durée légale. « La folie, Madame Aubry, c'est d'avoir donné moins de charges pour qu'on travaille moins », a-t-il ainsi plaidé.

Egalement visé, le Code du travail « qui défend ceux qui ont un travail mais éloigne les 6 millions de compatriotes qui n'en ont pas ». Et pour que « ce Code soit bien au service de l'emploi et non pas du chômage », le chef de file de l'opposition propose la primauté des accords d'entreprise sur le contrat de travail.

Une philosophie largement calquée sur celle développée par Jean-Denis Combrexelle, l'ancien directeur général du travail, dans le rapport sur le dialogue social qu'il vient de remettre à Manuel Valls. Dans l'ensemble, d'ailleurs, les positions de l'ancien Président se rapprochent aussi de celles formulées par le think tank libéral Institut Montaigne.

Nicolas Sarkozy veut engager « un nouvel ordre social », en donnant un grand coup à la démocratie sociale : « On a défini au lendemain de la guerre des critères de représentativité. Mais la France de 2015 ne ressemble pas à celle de 1945 » rappelle celui qui, en pleine campagne de 2012, avait déjà porté une lourde charge « à ces corps intermédiaires qui font écran entre l'Etat et le peuple ». Trois ans et demi après, et malgré de nouvelles règles de représentativité qu'il a lui-même instaurées pendant sa présidence, les partenaires sociaux sont loin d'avoir retrouvé grâce à ses yeux : « Le paritarisme est bien souvent le paravent de l'immobilisme ».

Logique alors de plaider pour que l'Etat reprenne la main sur l'assurance-chômage, d'être favorable à des référendums internes aux entreprises, de vouloir en finir avec les seuils sociaux, ou de promettre d'en finir avec les commissions régionales que la gauche vient de créer pour instaurer des représentants du personnel dans les TPE.

Enfin, il prône aussi « une liberté de candidature des délégués de l'entreprise dès le premier tour ». Tant pis si cette mesure fait débat dans sa famille politique - certains estimant que cette possibilité favorisera l'émiettement syndical et favorisera la montée des contestataires. Nicolas Sarkozy a tranché, peut-être parce que Bruno Le Maire avance régulièrement cette idée. Autre sujet d'achoppement interne, le contrat de travail unique. Pour le coup, l'ancien Président a préféré rester flou...

Et, comme pour parer les éventuelles critiques sur son bilan, le leader de l'opposition s'est justifié : « Je suis fier de ce que nous avons fait mais je suis conscient qu'il faut aller plus loin. Entre-temps, la pensée s'est libérée, et la situation est si grave qu'il n'est plus possible de faire de compromis à l'eau tiède. »

Intervenant pour la première fois devant l'Assemblée en tant que ministre du Travail, Myriam El Khomri n'a pas tardé à répondre : « Le droit du travail, c'est le capital des salariés ; le dialogue social, l'ADN de ce gouvernement ».

Fanny Guinochet
@fannyguinochet

Sur le contrat de travail unique, autre sujet d'achoppement interne, l'ancien Président a préféré rester flou

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 1-3
SURFACE : 135 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Événement
DIFFUSION : 93149
JOURNALISTE : Mathieu Castagnet

► 1 octobre 2015 - N°40303

Un budget 2016 sans relief

Le projet de loi de finances pour 2016 présenté hier prévoit d'améliorer le déficit tout en poursuivant les baisses d'impôts déjà engagées

P. 2-3

PHILIPPE TURPIN/BENELUXPIX/MAXPPP

◗ Le projet de loi de finances pour 2016 présenté hier prévoit d'améliorer le déficit tout en poursuivant les baisses d'impôts déjà engagées et les économies.

◗ Le budget entend généraliser la déclaration des revenus et le paiement de l'impôt en ligne, première étape du prélèvement à la source qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2018.

◗ En Italie, Matteo Renzi veut un budget « en expansion », et une baisse des impôts sur les ménages et les entreprises.

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 1-3
SURFACE : 135 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Événement
DIFFUSION : 93149
JOURNALISTE : Mathieu Castagnet

► 1 octobre 2015 - N°40303

Budget 2016, des économies difficiles à cerner

Le projet de loi de finances pour 2016, présenté hier, poursuit la mise en œuvre du pacte de responsabilité.
L'État s'engage à faire 5,1 milliards d'euros d'économies supplémentaires, pour financer une baisse d'impôts et de charges au profit des entreprises et des ménages.

▸Le déficit va-t-il vraiment diminuer ?

En bâtissant son budget autour d'une croissance de 1,5 % en 2016, le gouvernement assure avoir joué la *« prudence »*. La prévision, à défaut d'être assurée, paraît *« atteignable »*, confirme le Haut Conseil des finances publiques, pour une fois plutôt conciliant.

Les autres grands indicateurs retenus (une inflation de 1 %, des investissements en forte hausse…) font un peu moins consensus. Or, tous ces facteurs peuvent avoir des conséquences brutales sur les finances publiques, creusant les dépenses ou laminant les recettes.

Si les indicateurs répondent aux espoirs, le déficit public 2016 (État, collectivités et Sécurité sociale) devrait poursuivre sa courbe descendante, passant de 3,8 % du PIB en 2015 à 3,3 % en 2016. Soit une amélioration d'une bonne dizaine de milliards d'euros.

Dans ce total, la contribution de l'État paraît mince. Son déficit ne fléchirait que d'un petit milliard, passant de 73 à 72 milliards. Mais il ne faut pas oublier, rappelle le député PS Dominique Lefebvre, que *« l'État prend en charge le poids de l'ensemble des allégements fiscaux et sociaux »*, c'est-à-dire qu'il rembourse à la Sécurité sociale les baisses de cotisations sociales consenties aux entreprises.

Si le déficit s'amenuise, il persiste. Et son accumulation depuis quarante ans continue de propulser la dette à des niveaux inédits. L'endettement devrait ainsi culminer à 96,5 % du produit intérieur brut (PIB) fin 2016 et se maintenir à ce taux en 2017. Le financement du colossal stock de dette (plus de 2 000 milliards d'euros) devrait coûter plus de 44 milliards d'euros en 2016, malgré des taux d'intérêt historiquement bas.

▸Le pacte de responsabilité est-il respecté ?

Le gouvernement l'assure et le proclame, y compris face aux « frondeurs » de sa majorité : il n'est pas question de déroger aux engagements pris dans le cadre du pacte responsabilité. Tant dans son volet « baisse d'impôts et de charges » que dans son volet « économies sur les dépenses ».

Du côté des baisses de charges pour les entreprises, en effet, le compte y est. Comme prévu, le budget acte 9 milliards d'euros d'allégements d'impôts et de cotisations patronales. Toutefois, le calendrier prévu a été un peu bricolé. Pour financer des mesures en faveur des PME, soit 1 milliard d'euros, la baisse des charges sur les salaires jusqu'à 3,5 smics a été reportée du 1er janvier au 1er avril 2016.

Pour les 50 milliards d'économies promises entre 2015 et 2017, un certain flou demeure. Comme d'habitude, celles-ci ne sont pas calculées par rapport aux crédits de l'année précédente, mais en prenant en compte ce qu'aurait été « l'évolution naturelle des dépenses » si rien n'était fait. Une référence qui trouble beaucoup les comparaisons.

De même, le budget ne précise pas vraiment comment seront financées toutes les dernières annonces pour l'agriculture, l'université ou les réfugiés. Par *« des économies »*, assure le gouvernement. Celles-ci se révèlent fort peu *« documentées »*, rétorque le Haut Conseil des finances publiques.

▸Où sont les économies promises pour 2016 ?

Après les 7,4 milliards d'euros d'économies de la Sécurité sociale, présentés la semaine dernière, le budget 2016 lève un peu le voile sur l'effort de 5,1 milliards d'euros demandé à l'État. Le gros des coupes vient en fait d'une baisse générale des crédits de l'ensemble des ministères. Une récente étude du Centre d'analyse stratégique a d'ailleurs souligné que la France était le pays où la diminution de la dépense publique s'effectuait avec le moins de *« sélectivité »*.

L'usage du rabot n'exclut pas pour autant celui du scalpel. Certains domaines font ainsi l'objet de réformes particulières. Après les allocations familiales l'année dernière, ce sont cette fois les aides au logement qui sont visées *(lire p. 3)*. Les économies resteront toutefois limitées : 185 millions en 2016 et 274 millions en 2017.

L'économie sur l'ensemble des prestations devrait atteindre 2,7 milliards d'euros. La masse salariale des fonctionnaires sera également mise à contribution à hauteur de 800 millions d'euros. Là encore, il ne s'agit pas de faire baisser l'enveloppe, mais seulement d'en ralentir la hausse. *« Cela passe par la diminution des effectifs, hors ministère de la défense, et par la baisse des mesures catégorielles »*, explique un conseiller de Bercy.

Le reste des économies viendra d'un nouveau tour de vis sur les ressources affectées aux organismes satellites de l'État (1 milliard d'euros) et d'économies de fonctionnement (600 millions), notamment par la rationalisation des frais immobiliers.

▸Qui profitera de la baisse d'impôts ?

Si l'État assure contrôler avec rigueur ses dépenses, il se flatte aussi de rendre aux ménages une partie des hausses d'impôts subies ces dernières années.

En 2015, le gouvernement avait consacré 3 milliards d'euros à la suppression de la première tranche du barème. Cette fois, 2,1 milliards

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 1-3
SURFACE : 135 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Événement
DIFFUSION : 93149
JOURNALISTE : Mathieu Castagnet

► 1 octobre 2015 - N°40303

d'euros supplémentaires seront consacrés à une modification ●●● ●●● du très complexe mécanisme de la décote. La mesure devrait bénéficier à 8 millions de foyers. Selon les exemples fournis par Bercy – évidemment choisis parmi les principaux gagnants –, un célibataire touchant 1 593 € net par mois verra son impôt baisser de 310 €. Une famille avec deux enfants et un revenu de 3 800 € mensuel économisera un peu plus de 500 €. Un couple de retraités avec deux pensions de 1 400 € payera 480 € de moins.

Cette mesure profitera donc *« au cœur des classes moyennes »*, insiste Michel Sapin, le ministre des finances. Les ménages plus aisés qui *« ont supporté l'essentiel des hausses d'impôts n'auront droit à rien »*, regrette en écho l'UMP Gilles Carrez, président de la commission des finances de l'Assemblée.

Si l'impôt sur le revenu baisse, d'autres taxes continueront à augmenter. C'est le cas de la redevance ou de la fiscalité sur l'essence et le diesel, dont la progression était inscrite dans les budgets précédents. Tout compte fait, le taux de prélèvement ne baissera d'ailleurs que très faiblement en 2016, passant de 44,6 à 44,5 % de la richesse nationale.

▸Où en est le prélèvement à la source ?

Prévu pour commencer en janvier 2018, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera au menu du projet de loi de finances pour 2017. Toutefois, le gouvernement entend montrer sa volonté d'avancer sur ce lourd chantier, avec comme première pierre la généralisation de la déclaration par Internet et du paiement dématérialisé (en ligne ou par prélèvement). Avec à la clé une pénalité financière de 15 € pour les récalcitrants.

Présentée comme une *« simplification »*, la mesure a également le grand mérite de permettre à Bercy de faire de substantielles économies d'imprimerie et d'affranchissement (68 millions d'euros lorsque la dématérialisation sera complète).

Conscient que le sujet demeure très sensible, le gouvernement a toutefois décidé d'avancer avec une prudence de sioux. Pour 2016, l'obligation ne concernera que les contribuables aux revenus supérieurs à 40 000 €. Elle sera ensuite étendue progressivement à tous d'ici à 2019. De plus, les contribuables peu familiarisés avec l'informatique conserveront le droit d'utiliser le formulaire papier.

MATHIEU CASTAGNET

REPÈRES

RECETTES, DÉPENSES ET EFFECTIFS DE L'ÉTAT

Le projet de loi de finances 2016 détaille les recettes de l'État et les crédits affectés aux différentes missions.

● RECETTES (en milliards d'euros)

TVA : 144,7
Impôt sur le revenu : 72,3
Impôt sur les sociétés : 32,9
Taxe sur produits pétroliers : 15,6
Autres recettes fiscales : 20,5

● MISSIONS (en milliards d'euros)

Enseignement scolaire : 47,99
Défense : 31,73
Recherche et enseignement supérieur : 25,63
Solidarité et insertion : 18,04
Territoires et logement : 17,68
Sécurité : 12,24
Travail et emploi : 11,25
Finances publiques et ressources humaines : 8,22
Écologie : 6,49
Justice : 6,37

● ÉVOLUTION DES EFFECTIFS (en postes par rapport à 2015)

Éducation : + 8 561
Défense : + 2 300
Justice : + 943
Intérieur : + 428
Affaires étrangères : – 115
Affaires sociales : – 150
Travail emploi : – 192
Logement, égalité des territoires : – 261
Écologie : – 671
Finances : – 2 548

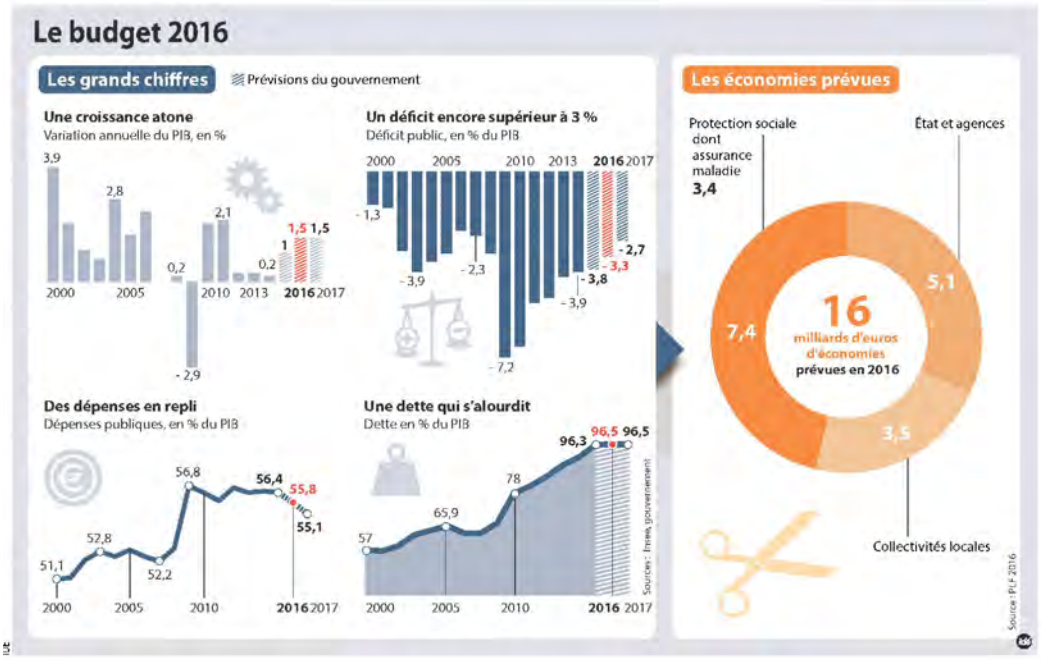

Tous droits de reproduction réservés

MONDE diplomatique

PAYS : France
PAGE(S) : 4-5
SURFACE : 58 %
PERIODICITE : Mensuel

DIFFUSION : 111643
JOURNALISTE : Par Michel Aglietta

► 1 octobre 2015 - N°739

Ce que cachent les soubresauts financiers

PAR MICHEL AGLIETTA *

LORS de la session de son comité central, en novembre 2013, le Parti communiste chinois (PCC) a annoncé les directives définissant ses priorités de réforme pour une période de vingt ans. Celles-ci ont été approuvées par l'Assemblée nationale populaire en mars 2014. Car, en Chine, les finalités politiques sont guidées par des vues de long terme. La réforme de l'économie est entrée dans une nouvelle époque, qui devrait connaître des transformations économiques et sociales très importantes. Elle se déroule selon des phases de cinq ans, guidées par des plans stratégiques. Le treizième plan quinquennal, pour 2016-2020, va être rendu public lors de la session d'octobre 2015 et détaillera la stratégie.

Interpréter le bilan de cette réforme au bout de dix-huit mois est une gageure pour des observateurs occidentaux. A cela, plusieurs raisons profondes. D'abord, ces derniers n'ont pas le même référentiel intellectuel que les Chinois. La plupart d'entre eux pensent que l'économie de marché est le fondement d'une société démocratique. Faire des réformes structurelles consiste alors à lever les obstacles au fonctionnement des marchés, lesquels guideraient automatiquement vers le meilleur des mondes possibles. Il n'en est pas du tout de même en Chine. La réforme économique est un outil pour des buts politiques : assurer l'unité de la nation en dominant ses forces d'éclatement et la légitimité du pouvoir centralisé du PCC. La réalisation de cette finalité suprême passe par l'amélioration du bien-être du peuple. En outre, le président Xi Jinping affirme une visée géopolitique qui n'était pas présente depuis que Deng Xiaoping a lancé les réformes en 1979. Il veut que la Chine retrouve sa place historique dans le monde, celle de l'empire du Milieu. Pour cela, il faut intégrer l'Asie autour du yuan, donc découpler la monnaie chinoise du dollar et en faire une monnaie internationale à part entière. Même s'ils donnent bien une vision cohérente et unifiée à long terme, ces objectifs multiples rendent la séquence actuelle difficile à comprendre.

La réforme est, en effet, un processus contradictoire. Elle réalise des opportunités, mais rencontre des obstacles. Ainsi, au cours des vingt dernières années, la transformation de la société a arraché quatre cents millions d'individus à la pauvreté, mais la croissance rapide qui a permis cette extraordinaire performance a provoqué une augmentation des inégalités et une dégradation de l'environnement devenues insoutenables.

Entre 1993 et 2012, l'expansion de l'industrie a servi de moteur à la croissance. La Chine est devenue la manufacture du monde en utilisant au maximum son atout principal : une main-d'œuvre peu qualifiée, jeune et abondante, en surplus dans les campagnes, qui pouvait être transférée à bas coût dans les villes et qui ne bénéficiait pas des services sociaux de base. Il fallait aussi investir en infrastructures pour en assurer le développement rapide. Il s'en est ensuivi une accumulation excessive de capital, surtout dans les industries lourdes, encore exacerbée par le plan de relance de 2009-2010 en réaction à la crise financière mondiale (1). Ce régime a créé de gigantesques inégalités sociales et enrichi une élite dont les intérêts pourraient s'opposer à la nouvelle orientation.

Mais les conditions de viabilité de ce régime de croissance ont disparu. La main-d'œuvre s'est raréfiée avec le vieillissement de la population (2). Le marché du travail est devenu favorable à une hausse durable des salaires appuyée par des revendications, augmentant fortement les coûts de production des entreprises chinoises. La demande étrangère s'est ralentie. De plus, la croissance forcenée de l'industrie aux coûts les plus bas a exploité au maximum les ressources naturelles, détériorant gravement l'environnement. Il y a donc à la fois un obstacle dirimant à la poursuite de la voie antérieure et une opportunité, celle de changer le régime de croissance grâce à l'essor de la classe moyenne.

IL S'AGIT de passer de la manufacture du monde à une société de « prospérité moyenne » plus inclusive et plus efficace quant à l'usage des moyens de production. L'atout de la Chine se trouve dans le dynamisme du secteur privé sous la forme de dizaines de millions d'entreprises innovantes, bien outillées pour adapter les technologies avancées à la demande en expansion des consommateurs urbains.

Le défi majeur réside dans la transition d'un type d'économie à un autre. Car le changement a été brutal. La croissance de l'industrie est passée de 12 % en 2012 aux 6 % prévus pour 2015. Elle a laissé un énorme surinvestissement, donc des capacités de production excédentaires dans les industries lourdes. Ainsi le taux d'utilisation des capacités était de 71 % dans l'acier, 70 % dans l'aluminium et le ciment, 72 % dans le verre. Il est aussi tombé à 76 % dans

* Professeur d'économie à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, conseiller scientifique au Centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale (Cepii) et à France Stratégie, auteur notamment (avec Guo Bai) de *La Voie chinoise. Capitalisme et empire*, Odile Jacob, Paris, 2012.

Tous droits de reproduction réservés

MONDE diplomatique

PAYS : France
PAGE(S) : 4-5
SURFACE : 58 %
PERIODICITE : Mensuel

DIFFUSION : 111643
JOURNALISTE : Par Michel Aglietta

► 1 octobre 2015 - N°739

l'automobile. Or les experts considèrent que le seuil normal de rentabilité dans ces industries est compris entre 78 et 80 %. Cela a eu pour conséquence un effondrement de la rentabilité. A tel point que des entreprises publiques, de grande taille et très endettées par l'effort d'investissement antérieur, se trouvent dans des conditions financières dangereuses, ce qui se répercute sur les banques qui leur ont prêté.

AU TOTAL, il est admis que, pour résorber les capacités de production excédentaires, il faudrait que le taux d'investissement passe à 35 % du produit intérieur brut (PIB), contre 50 % actuellement. Si la diminution de l'investissement se faisait rapidement sous la menace des contraintes financières sans compensation, il se produirait une rupture dans la croissance qui pourrait tomber au-dessous de 5 % l'an. Ce serait l'atterrissage brutal *(hard landing)* redouté. Il aurait des conséquences sociales et politiques majeures pour la légitimité du pouvoir politique. En effet, les systèmes de protection sociale n'étant pas encore développés, la société urbaine chinoise ne tolère pas le chômage. Il faut que l'économie soit capable de créer bon an, mal an au moins dix millions d'emplois urbains par an – la population active baisse, mais cent millions de ruraux vont migrer vers les villes d'ici à 2020. En 2014, malgré la décélération de l'industrie, elle en a créé 13,2 millions. C'est pourquoi le gouvernement est attaché à préserver une croissance autour de 7 %. La poursuite de ce redéploiement est l'enjeu de l'atterrissage en douceur *(soft landing)*.

(1) Ce plan a atteint l'équivalent de 700 milliards de dollars, principalement tournés vers la construction immobilière et d'infrastructures à l'initiative des gouvernements locaux, l'Etat n'en prenant en charge que 25 %.

(2) La population active a baissé de 2,44 millions de personnes en 2013 (– 1,6 %), pour la deuxième année de suite. *Cf.* « Chine : la population active enregistre une deuxième année consécutive de baisse », *Xinhua*, Pékin, 21 janvier 2014.

Jusqu'ici, il est observable. La contribution de la consommation à la croissance du PIB dépasse celle de l'investissement (3). En 2012, elle représentait 4 % sur un taux de croissance de 7,8 % ; en 2013, 3,9 % sur 7,7 % ; en 2014, 5,6 % sur 7,3 %. Ainsi la part de la consommation dans le PIB remonte, tandis que celle de l'investissement baisse. En termes de structure sectorielle, la part des services est devenue dominante à 46,1 % du PIB en 2013, contre 43,9 % pour l'industrie manufacturière. Encore faut-il que ce redéploiement ne soit pas interrompu par un infarctus financier.

La dette chinoise est-elle soutenable ? La dette totale des agents non financiers atteignait 220 % du PIB fin 2013, dont 150 % pour les entreprises (contre, par exemple, 317 % aux Etats-Unis, 331 % en France, 431 % au Japon ou 120 % en Inde). On a vu que les capacités de production excédentaires expliquent la fragilité des bilans des entreprises d'Etat dans les industries lourdes. Les promoteurs immobiliers qui ont des stocks de logements invendus dans les villes de seconde et troisième catégories souffrent des mêmes maux (4).

La baisse de l'inflation aggrave la situation financière des entreprises en surcapacité. En effet, les prix mondiaux de vente en gros des produits de ces industries baissent. Les entreprises concernées subissent donc une déflation véritable. Il s'ensuit que le taux d'intérêt réel de leur dette, c'est-à-dire rapporté à la variation de leur prix de vente, augmente. Leur vulnérabilité financière en est donc accrue.

C'est pourquoi le gouvernement a pris des mesures de restructuration, tout en étalant la résorption des surcapacités de manière à ne pas provoquer de ruptures dans le tissu industriel : la consolidation d'entreprises, c'est-à-dire leurs fusions, mais aussi leur démembrement et remembrement pour éliminer des cumuls d'activités dans les mêmes branches ; l'injection de capital privé dans des structures de propriété mixte ; le transfert des actions détenues par l'Etat à des holdings financières avec mission de rendre la gestion des entreprises plus efficace. Instruction a été donnée aux banques commerciales de renouveler les emprunts des entreprises arrivant à échéance, mais de ne faire aucun crédit nouveau aux entreprises qui n'ont pas réduit leurs surcapacités d'un pourcentage dépendant de leur vulnérabilité et de leur secteur d'activité.

Enfin, la dette des collectivités locales a gonflé à partir du plan de stimulation de 2009. Elle a atteint 33 % du PIB au second semestre 2013, selon un audit exhaustif de la Cour des comptes chinoise (5). Elle résulte de l'inégalité des ressources fiscales selon les régions et les territoires. Les gouvernements locaux se sont précipités dans l'endettement avec l'expédient d'obscures sociétés créées spécialement pour contracter les crédits – une forme de *shadow banking* (banque de l'ombre) – et refinancées par les banques officielles. En attendant la réforme fiscale promise, qui doit accroître les ressources des gouvernements locaux, 1 billion de renminbi (140 milliards d'euros) est en cours de rééchelonnement par émission d'obligations garanties par le gouvernement central ; ce qui permet de se débarrasser de ces sociétés.

PARMI la multiplicité des changements institutionnels nécessaires pour mener à bien la mutation, les dirigeants chinois ont choisi de donner priorité à la réforme financière, pour deux raisons majeures. La première est de casser les résistances à la réforme en soumettant les entreprises d'Etat du secteur commercial à la concurrence et en forçant ainsi les institutions financières à évaluer correctement les risques. La seconde est de promouvoir le yuan au rang de monnaie internationale de réserve, donc pleinement convertible d'ici à 2020. Dans cette perspective, le gouvernement veut saisir l'occasion d'introduire le yuan dans le panier du droit de tirage spécial (DTS) (6) dès la fin de l'année 2015. Il lui faut donc découpler le yuan du dollar et affirmer l'indépendance monétaire de la Chine ; d'où la décision du 11 août 2015 de dévaluer de 3 % le yuan contre le dollar après avoir élargi à plusieurs reprises les

Tous droits de reproduction réservés

MONDE diplomatique

PAYS : France
PAGE(S) : 4-5
SURFACE : 58 %
PERIODICITE : Mensuel

DIFFUSION : 111643
JOURNALISTE : Par Michel Aglietta

► 1 octobre 2015 - N°739

marges de fluctuation quotidienne du taux de change. Contrairement à ce qui a été raconté dans la courte panique qui a saisi la finance internationale, cette décision n'est en aucun cas une politique de dévaluation compétitive : la baisse de 3 % est purement symbolique et n'a évidemment aucun effet notable sur le commerce extérieur, comparée à la dépréciation de 20 % de l'euro depuis l'été 2014. Mais elle signale la volonté du Conseil des affaires d'Etat (gouvernement) de découpler le yuan du dollar et donc de poursuivre la libéralisation financière.

A terme, cette décision est compatible avec la réforme du système financier interne. En effet, libéraliser la finance, c'est libéraliser les taux d'intérêt bancaires et créer des instruments financiers de marché (actions, obligations, produits dérivés), en sorte qu'une structure complète de taux d'intérêt par durées d'échéance et par catégories de titres puisse se déterminer de manière endogène, sans intervention directe de l'administration (7). Dans ce cadre, le rôle des autorités publiques n'est plus de fixer directement les taux d'intérêt et de dire aux banques à qui et combien elles doivent prêter. Il est d'établir des règles prudentielles pour inciter les acteurs financiers à se donner les moyens d'évaluer les risques, fournir aux détenteurs d'épargne les moyens d'une diversification de leurs placements et garder des bilans solides pour absorber les chocs.

C'est dans ce contexte politique que se sont produits les changements, avec d'abord l'ouverture des marchés d'actions par la connexion entre les Bourses de Hongkong et de Shanghaï à la mi-2014, puis les mesures de libéralisation du marché des changes.

Que ces innovations institutionnelles créent des perturbations financières n'est pas pour surprendre.

Tous les pays qui ont libéralisé abruptement leurs systèmes financiers ont connu une crise financière plus ou moins intense et étendue : les pays anglo-saxons – dès les années 1970 pour le Royaume-Uni, les années 1980 pour les Etats-Unis et les autres pays –, les scandinaves, la France et le Japon au tournant des années 1990 et même l'Allemagne en 2002. Ces remous se calment lorsque les gouvernements adaptent leur régulation prudentielle et lorsque la banque centrale ajuste les moyens d'action de sa politique monétaire.

C'est ce que les autorités chinoises cherchent maintenant à faire. Si les prix des actifs financiers trouvent une plage raisonnable de fluctuation au second semestre 2015, le gouvernement pourra aborder dès 2016 le noyau dur de la transition que sont la réforme des entreprises d'Etat, la réforme fiscale, celle des droits des ruraux sur l'usage de leurs terres et celle de l'uniformisation et de l'extension des systèmes de protection sociale.

MICHEL AGLIETTA.

(3) La croissance du PIB pour une année est décomposée entre les trois sources de demande : consommation (publique et privée), investissement total (y compris variation des stocks) et exportations nettes (exportations moins importations). Le total des contributions est égal à la croissance du PIB.

(4) Quatre villes relèvent de la première catégorie : Pékin, Shanghaï, Canton et Shenzhen ; trente villes de la deuxième : les capitales provinciales et des villes très importantes (Chongqing, Chengdu, Wuhan, Tianjin, Xiamen). Dans la troisième catégorie entrent des villes de plus de 1 million d'habitants. Leur liste n'est pas arrêtée. Elles seraient de l'ordre de 100 à 150.

(5) Il s'agit de la dette totale (collectivités locales, entités publiques...). Celle du gouvernement central, elle, est modeste (23 % du PIB fin 2013), très inférieure aux réserves de change de la banque centrale et des fonds souverains.

(6) La valeur du DTS est déterminée par un panier de monnaies : dollar, euro, livre sterling, yen.

(7) Lire Yifan Ding, « En Chine, une réforme financière à haut risque » et « Bientôt des yuans dans toutes les poches ? », *Le Monde diplomatique*, juillet 2015.

Tous droits de reproduction réservés

PAYS : France
PAGE(S) : 1-8
SURFACE : 0 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

► **30 septembre 2015 - N°76**

FAUT-IL BRÛLER LE CODE DU TRAVAIL?

Selon ses détracteurs, le **droit social français** ne protège plus les salariés. À force de proliférer, il alimenterait le **chômage**. Faut-il le **réécrire** ? Le faire maigrir ? Est-ce ainsi que l'on redonnerait le goût d'embaucher aux **chefs d'entreprise** ? Entre ceux qui contestent le Code du travail et ceux qui veulent le **sanctuariser**, le débat est ouvert.

Tous droits de reproduction réservés

PAYS : France
PAGE(S) : 1-8
SURFACE : 0 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

► 30 septembre 2015 - N°76

LE TRAVAIL & LA LOI

Trop de lois tue la loi, dit l'adage. Cela peut-il s'appliquer au droit social ? Selon Henry Hermand, administrateur de Terra Nova, un trop-plein de règles peut contribuer à créer un climat de défiance. Il analyse cette donnée psychologique fondamentale. Les points de vue de quatre avocats spécialistes du droit du travail éclairent ce débat. Comme le reportage de Manon Paulic, à l'écoute des salariés de l'usine Smart en Moselle.

Le regard de 4 avocats spécialistes du droit du travail

PROPOS RECUEILLIS PAR
ELSA DELAUNAY

« TRAVAILLER MOINS POUR TRAVAILLER TOUS »

RACHEL SAADA
AVOCATE, MEMBRE DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

« LE DÉBAT SUR LA SIMPLIFICATION DU CODE DU TRAVAIL EST MALHONNÊTE. Ce n'est pas en modifiant la loi qu'on va régler les problèmes économiques. Les patrons ont toujours expliqué que pour embaucher, il fallait qu'ils puissent licencier facilement. Cela ne s'est jamais vérifié. Jusqu'en 1986, quand un chef d'entreprise souhaitait licencier un employé pour motif économique, il devait demander l'accord à l'inspection du travail. Dans 90 % des cas, la requête était acceptée. Mais les patrons se plaignaient, invoquant une procédure trop compliquée. Ainsi, l'autorisation administrative de licenciement a été supprimée. Il n'y a pas eu plus d'embauches. Autre exemple en 2008 : les accords nationaux interprofessionnels signés par la CFDT permettant la rupture conventionnelle du contrat de travail. Il s'agit d'un simple formulaire à remplir, sans aucun motif à donner, qui s'accompagne d'une impossibilité pour le salarié de saisir les prud'hommes. On fait supporter à Pôle emploi les indemnités des 400 000 ruptures conventionnelles signées annuellement. Cela n'a pas eu d'impact sur l'embauche.
Ce n'est pas la complexité de la norme qui fait ou qui défait l'emploi. Et les propositions du Medef vont rendre les choses encore plus compliquées : décentraliser la norme et la fabriquer au plus près de l'entreprise la rendra plus obscure. Cela signifie que lorsque l'on change d'entreprise, on change de droit. Sortir de la norme étatique risque de fragiliser les salariés. Et d'augmenter la violence. Quand le droit se morcelle et qu'on n'a plus de recours, on prend plus facilement son fusil.
Le droit du travail s'est construit sur tout un siècle,

Tous droits de reproduction réservés

des congés payés aux 35 heures. Aujourd'hui, on vient nous expliquer qu'il faut travailler plus : une ânerie historique. Je me rappelle d'un slogan qui circulait dans les années 1980 : «Travailler moins pour travailler tous.» On devrait revenir à cet état d'esprit. Il faut aussi préciser que le Code du travail a été entièrement révisé en 2008, en vue de le rendre plus clair et d'en simplifier la langue. Ce qui empêche les entreprises d'embaucher, ce sont les frais fixes. Le droit du travail ne sera jamais complètement satisfaisant pour les employeurs.

« LA PRATIQUE NE CORRESPOND PLUS À LA RÈGLE »

FLORENT MILLOT
& CLAIRE MATHURIN
AVOCATS ASSOCIÉS AU CABINET NORMA

POLITIQUES, ORGANISATIONS SYNDICALES... tous s'accordent à dire que le Code du travail est compliqué. La loi est parfois trop rigide et la pratique ne correspond plus à la règle. Prenons l'exemple du CDD. En principe, il s'agit d'un contrat exceptionnel qui correspond à un accroissement temporaire d'activité. Mais aujourd'hui, 80 % des embauches se font en CDD. À ce niveau-là, quelle est l'utilité de la règle ?
Dans le cas des PME et des TPE, du fait de la complexité du Code du travail, les patrons ont l'impression de vivre dans une situation d'insécurité juridique. Ils ne sont pas entourés d'une armada de juristes, d'avocats ou d'experts pour les éclairer. Mettons qu'un patron décide de remplacer une employée en congé maternité. Le CDD de remplacement doit comporter des mentions obligatoires : le motif, mais aussi le nom de la personne remplacée, sa qualification et sa classification. Si vous oubliez un élément, le CDD est considéré comme un CDI. Et à la fin de son contrat, le salarié peut vous attaquer aux prud'hommes, pour rupture abusive de contrat. Les sanctions ne sont pas toujours proportionnées aux manquements. Le droit du travail est dicté par le principe de faveur : vous pouvez toujours déroger à la règle mais dans un sens plus favorable au salarié. Le rapport Combrexelle autorise une norme qui permet de s'adapter au contexte dans une logique de donnant-donnant. En ce moment, la direction de l'usine Smart France propose à ses salariés de passer aux 39 heures. En contrepartie, la direction s'engage à maintenir leurs emplois. Le Code du travail est hérité d'un autre temps et nous avons besoin d'un outil qui permette de s'adapter plus vite aux changements de contexte. Avec la pratique, cela ne nous apparaît pas comme un danger.

Tous droits de reproduction réservés

PAYS : France
PAGE(S) : 1-8
SURFACE : 0 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

► 30 septembre 2015 - N°76

« ON CONFOND LE CODE DU TRAVAIL AVEC UN CODE DE L'EMPLOI »

EMMANUELLE BOUSSARD-VERRECCHIA
AVOCATE, SPÉCIALISTE DE LA DISCRIMINATION

QUEL BUT ASSIGNE-T-ON À LA LOI ?
C'est le fond du débat. Le législateur lui donne la puissance – à mon avis imaginaire – de réduire le chômage. Le patronat considère que la situation de sous-emploi est la conséquence des règles trop contraignantes du droit du travail. Il exige moins de contraintes pour les entreprises afin de les désangoisser face à l'embauche. Mais ce n'est pas parce qu'on divorce plus facilement qu'on se marie plus facilement ! Le fait que le salarié soit suffisamment protégé est aussi une condition de la qualité de son travail.
Le rapport Combrexelle souhaite donner aux négociations collectives une large place. Mais les organisations syndicales sont affaiblies par la situation de l'emploi. Dans ce contexte, les normes négociées seront forcément déséquilibrées et moins acceptées par les salariés. Cela risque de générer un émiettement de la loi, une mauvaise qualité de la norme et par conséquent un recours aux commissions d'interprétation. Sous couvert de simplification, il y a en fait un amoindrissement de la protection des salariés dans l'emploi qui sera une source évidente de contentieux, car l'application de la norme posera d'autant plus problème. En effet, si celle-ci diffère d'une entreprise à l'autre, cela va générer un vrai désordre.
Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen développent une autre vision de la « simplification ». Ils questionnent à raison la pertinence des dérogations car elles finissent par nuiré à l'efficacité de la règle. Pour que les PME et les partenaires sociaux puissent appréhender le Code du travail avec plus d'efficacité, il faudrait peut-être le débarrasser de certains développements qui ne relèvent pas de son objet, à savoir : régir les relations entre employeurs et salariés. Il est pollué par beaucoup d'exceptions, de dérogations. On confond le Code du travail avec un code de l'emploi. Là, il s'agit d'un débat de fond et d'un projet de société.

Tous droits de reproduction réservés

PAYS : France
PAGE(S) : 7
SURFACE : 0 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

► 30 septembre 2015 - N°76

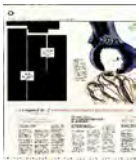

NÉGOCIATION GRIPPÉE À SMARTVILLE

REPORTAGE
MANON PAULIC

HAMBACH. Vue du ciel, l'usine ressemble à un signe *plus* géant. Comme une promesse en pleine campagne mosellane. En 1997, lors de l'inauguration de l'usine automobile Smart, on rêvait d'une création d'emplois massive. Aujourd'hui, ce *plus* est devenu une menace : *plus* d'heures de travail.

Confrontée à un défaut de compétitivité, la direction a lancé un premier sondage anonyme auprès de ses huit cents salariés. Avec une question simple : si Smart leur garantit un emploi jusqu'en 2020, acceptent-ils de travailler deux heures supplémentaires par semaine contre une augmentation de 120 euros brut par mois ?

Si 56 % des salariés ont répondu favorablement au projet, trois syndicats sur quatre s'y sont immédiatement opposés, bloquant provisoirement l'avancée des négociations. La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), adepte du dialogue social, a opté pour une autre attitude. Dans un premier temps, elle a préféré faire analyser la proposition par des juristes pour s'assurer de sa légalité. « Le code du travail est beaucoup trop complexe, explique Franck Hanesse, ouvrier sur le site depuis son ouverture et membre de la CFTC. Moi-même, j'avoue ne pas être au courant de tous mes droits en tant que travailleur. »

Après le sondage anonyme, un vote officiel permettra à la direction de connaître la préférence de chacun de ses salariés. Un choix que beaucoup ont peur d'assumer. Marc, un ouvrier non syndiqué, se méfie : « Ceux qui n'accepteront pas les 39 heures seront les premiers à être éjectés. »

À l'usine, les ouvriers ont vaguement entendu parler du rapport Combrexelle remis au Premier ministre. « Ils veulent réformer le Code du travail, c'est ça ? interroge un salarié. Pourquoi pas, c'est vrai qu'en ce moment on se sent démuni... On ne maîtrise pas vraiment nos droits. D'un autre côté, on a confiance en la loi française... »

À une dizaine de kilomètres de Hambach, derrière la Sarre, l'Allemagne florissante est le premier point de comparaison des travailleurs de la région. « Mon père est directeur de production en Allemagne, confie Antoine, non-syndiqué. Il travaille au minimum quarante heures par semaine et il prendra sa retraite seulement à 67 ans alors qu'il bosse depuis ses 14 ans. » Une situation sociale qui ne dissuade pas forcément. Cet ouvrier qui a répondu « oui » au sondage n'exclut pas de quitter la France un jour : « Chez Mercedes, nos confrères ont les mêmes congés que nous, sont payés le double et touchent de plus grosses primes. Si l'usine Smart ferme, je passerai de l'autre côté de la frontière. »

Bernard Pernot, gestionnaire de stock et employé sur le site depuis dix-huit ans, admire les profits générés outre-Rhin. « Avec ses milliards d'excédents, l'Allemagne s'est engagée à construire des maisons en dur pour accueillir les réfugiés avant l'hiver. Des maisons en dur ! Il faut être sacrément dynamique pour ne serait-ce qu'envisager cela ! »

Des salaires plus élevés et de meilleurs rendements ne sont pas les seuls avantages qu'offre l'Allemagne aux yeux de l'agent de maîtrise. Ancien syndiqué, il envie surtout l'influence et l'efficacité des syndicats. « Leur rigueur et leur organisation font toute la différence, dit-il. Nos syndicats à nous regroupent tout un tas de professions différentes, tandis qu'en Allemagne, ils sont organisés par branche. C'est bien plus logique ! Un postier à vélo n'a pas les mêmes problèmes qu'un ouvrier à la chaîne. »

Résultat : des syndicats plus puissants et donc plus efficaces. « Les Allemands privilégient le dialogue car si un syndicat appelle à la grève, ce ne sont pas huit cents ouvriers qui s'arrêtent de travailler, c'est le pays tout entier, explique Bernard Pernot. En dépendant du groupe allemand Daimler, Smart bénéficie un peu de cet esprit de cogestion dont on ferait bien de s'inspirer davantage. C'est peut-être cela le message important à faire passer en cette période de débats sur la refonte du Code du travail. »

À « Smartville » comme partout ailleurs, on envie les avantages du voisin. Cadres et ouvriers semblent pourtant conscients de leur situation privilégiée. « On est plutôt bien lotis, confie Marc. On n'est pas trop mal payés, on a des primes, une usine propre et une cantine pas chère. » Jean-Paul, ouvrier chez Smart de longue date, compte bien défendre ses avantages garantis par la loi : « On a des droits pour lesquels nos anciens se sont battus. Certains sont même morts pour les obtenir. S'ils commencent à toucher aux 35 heures, on est foutu ! »

Marc partage cet avis : « Le problème, c'est qu'on ne comprend rien à la situation actuelle. On nous dit qu'il faut se mettre aux 39 heures et en même temps on nous annonce qu'il n'y a pas assez de travail ! Jusqu'à la fin de l'année, aucun ouvrier ne bossera le vendredi. »

Les salariés de l'usine sont nombreux à réclamer davantage de transparence et de dialogue. Le « quart d'heure com' » hebdomadaire ne permet pas un réel échange avec les

Tous droits de reproduction réservés

PAYS : France
PAGE(S) : 7
SURFACE : 0 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

► 30 septembre 2015 - N°76

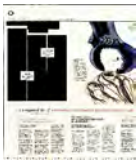

dirigeants. Il paraît bien insuffisant. « Du coup, on ne sait pas si on se fait rouler ou pas, dit Marc. Smart prétend manquer de compétitivité, mais je n'ai pas l'impression que l'usine se porte si mal. Si j'étais persuadé qu'on était dans le rouge, j'aurais fait l'effort et dit oui au pacte. »

Plus de dialogue social pour plus de compétitivité ? Le débat autour du Code du travail sera peut-être l'occasion pour l'usine de donner un nouveau sens à son fameux symbole.

« Il ne faut pas oublier que les résultats de l'entreprise dépendent aussi du contexte international, rappelle Bernard Pernot. Les ventes automobiles se font généralement en dents de scie. »

Un millier de véhicules Smart, tous issus de la nouvelle collection, se trouvaient sur le port chinois de Tianjin au moment de l'explosion d'août dernier. Couplée aux récents déboires du yuan, la catastrophe écologique n'aura pas arrangé les affaires de la mini-voiture citadine. Et encore moins celles des petites mains qui se chargent de la fabriquer.

Sur le parking de l'usine, à l'heure du changement d'équipe, des ouvriers fument leur cigarette de fin de service. Lassés avant même que la négociation ait réellement commencé, ils n'ont pas le cœur à débattre. « C'est une prise d'otages. Un véritable chantage. Les dirigeants ont déjà les yeux tournés vers la Slovénie, où est produite la Smart Forfour. La délocalisation nous pend au nez... »

À la demande des ouvriers, certains noms ont été changés.

Tous droits de reproduction réservés

L'USINE NOUVELLE

PAYS : France
PAGE(S) : 28,29,30,31,32,33
SURFACE : 366 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Enquetes
DIFFUSION : 26554
JOURNALISTE : Cécile Maillard

► **1 octobre 2015 - N°3438**

enquêtes
EN COUVERTURE

Droit du travail

À VOUS DE JOUER !

En 2016, une loi accordera plus de pouvoir aux accords d'entreprise. Les employeurs s'en réjouissent et expliquent ce qu'ils attendent de cette nouvelle souplesse.

PAR CÉCILE MAILLARD

Chez Michelin, ce sont les syndicats de l'usine de Roanne (Loire) qui, alertés par l'expert du comité d'entreprise sur les fragilités économiques de leur site, ont réclamé une négociation à leur direction. En 2013, des accords de compétitivité portant sur les salaires, le temps de travail, la mobilité ont permis à Renault et PSA de consolider leurs sites français. Surprise : depuis deux ans, les syndicats acceptent de signer la majorité des plans de sauvegarde dans l'emploi (PSE). Seuls 8 % d'entre eux sont attaqués devant les tribunaux, contre 25 % auparavant. Personne ne pariait sur un tel succès du dispositif imaginé en 2013 par les partenaires sociaux dans le cadre de l'accord national sur la sécurisation de l'emploi.

En France, la négociation se porte bien. Quelque 35 000 accords d'entreprise sont conclus chaque année, y compris par les syndicats qui, au niveau national, se montrent les moins enclins au compromis. Mais elle est de mauvaise qualité, estime Jean-Denis Combrexelle, le président de la section sociale du Conseil d'État, dans son rapport sur la négociation collective, le travail et l'emploi, remis au Premier ministre le 9 septembre. L'ancien directeur général du travail [lire l'entretien page 34] propose une solution innovante pour un droit du travail plus adapté aux évolutions de l'économie : qu'on laisse les employeurs et les salariés, au plus près du terrain, définir les règles qui régissent leurs relations. À condition qu'elles respectent de grands principes garantis par la loi. Le Premier ministre s'est engagé à le suivre. Une loi sera soumise au Parlement avant juin 2016. Elle définira, pour quatre sujets

Le temps de travail est un point clé pour les industriels. Depuis 2012, Gautier est repassé aux 37 heures.

Tous droits de reproduction réservés

L'USINE NOUVELLE

PAYS : France
PAGE(S) : 28,29,30,31,32,33
SURFACE : 366 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Enquetes
DIFFUSION : 26554
JOURNALISTE : Cécile Maillard

► **1 octobre 2015 - N°3438**

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Tous droits de reproduction réservés

L'USINE NOUVELLE

PAYS : France
PAGE(S) : 28,29,30,31,32,33
SURFACE : 366 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Enquetes
DIFFUSION : 26554
JOURNALISTE : Cécile Maillard

► **1 octobre 2015 - N°3438**

– le temps de travail, l'emploi, les salaires, les conditions de travail –, ce que doivent dire la loi, l'accord de branche, l'accord d'entreprise. Parallèlement, un chantier de quatre ans devra remodeler l'architecture du code du travail afin de donner plus de place aux accords collectifs.

Les employeurs, surtout dans l'industrie, sont très demandeurs de cette écriture du droit du travail au plus près de leur activité. « Le rapport Combrexelle propose de considérer les partenaires sociaux comme des acteurs adultes et responsables, apprécie le DRH France de Renault, Jean Agulhon.

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Les syndicats ont uni leur force pour maintenir l'outil de travail en France.

CHEZ ARC, LA CGT SIGNE POUR UN PROJET DE RELANCE

Au bord de la fermeture en début d'année, le site d'Arc International, à Arques (Pas-de-Calais), a été relancé en septembre par un investissement de 150 millions d'euros. Entre-temps, le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été validé par les syndicats, y compris la CGT. « Nous avons signé l'accord parce qu'il portait non seulement sur un PSE, mais aussi sur un projet de relance, explique Frédéric Specque, délégué syndical CGT. Notre priorité était de maintenir l'outil de travail en France. » En janvier, les syndicats n'ont plus que quelques semaines pour trouver un accord, sinon c'est le redressement judiciaire. Un fonds d'investissement, PHP, s'est montré intéressé par une reprise du site. CGT, FO, CFDT et CFE-CGC, représentant plus de 60 % des salariés, acceptent un PSE qui prévoit 556 suppressions de postes sur les 5 500 du site, principalement dans les fonctions support, mais qui prévoit aussi 232 recrutements en production. Avec les départs anticipés des salariés de plus de 58 ans, il n'y aura finalement que 200 licenciements. En septembre, le repreneur annonce un investissement de 50 millions d'euros par an à Arques pendant trois ans, afin de moderniser l'outil de production. Un four éteint depuis de nombreuses années a été relancé. D'anciens salariés sont déçus de ne pas pouvoir bénéficier d'un départ anticipé lié à l'amiante, promis par un précédent candidat à la reprise. « Nous devons penser à ceux qui restent », estime Frédéric Specque, qui se réjouit de l'annonce du recrutement de quasiment 600 jeunes.

Aujourd'hui, ce sont des majeurs placés sous la tutelle du code du travail et du juge. La quantité de sujets sur lesquels ils peuvent déroger à la loi est trop restreinte. » La réforme dont il attend le plus ? « Que l'accord d'entreprise, dès lors qu'il est majoritaire, puisse s'imposer au salarié, sans trop de conséquences pour l'entreprise. Si les refus individuels de modification du contrat de travail sont suffisamment nombreux pour entraîner un PSE long et coûteux, négocier avec les organisations syndicales ne sert pas à grand-chose ! » Ainsi, lors de la négociation de l'accord de compétitivité de Renault, en 2013, rappelle-t-il, plusieurs dispositions, dont celle sur une mobilité obligatoire dans un rayon de 50 kilomètres, ont dû être abandonnées par peur d'un trop grand nombre de refus des salariés.

Le rapport Combrexelle propose que les accords d'entreprise portant sur les questions d'emploi puissent s'imposer aux salariés au nom de l'intérêt général. Les licenciements découlant des refus individuels de modification de contrat de travail ne seraient pas considérés comme économiques et le montant de leur indemnisation serait limité.

Le temps de travail au cœur des attentes

Laurent Bataille, le patron de Poclain Hydraulics, suggère de « laisser les employeurs et les organisations syndicales organiser le dialogue social dans leur entreprise, sans leur imposer un rythme de réunions obligatoires ». Depuis sept ou huit ans, cette ETI de 2 000 salariés qui fabrique des produits hydrauliques, embauche ses salariés à 39 ou 40 heures et paie des heures supplémentaires. Le dirigeant réclame « une plus grande souplesse du temps de travail, nécessaire pour travailler avec d'autres pays et répondre dans les délais souhaités par nos clients ». David Simonnet, le patron d'Axyntis, une ETI de la chimie fine de 430 salariés, propose « que chaque entreprise puisse négocier le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, afin d'adapter sa production à son marché ».

En visite chez Parisot, à Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône), le mois dernier, François Hollande a salué l'accord de modulation des horaires mis en place depuis plusieurs années dans cette entreprise de meubles, soulignant qu'il souhaitait une réforme du droit du travail qui aille dans ce sens. « La saisonnalité est forte dans notre activité, avec des écarts de plus en plus grands et de moins en moins prévisibles, explique Vincent Heuraux, un ancien cadre qui a repris l'entreprise il y a trois ans. La modulation des horaires permet de travailler 40 heures hebdomadaires au maximum. Les salariés sont prévenus le mercredi de leurs horaires de la semaine suivante. Dans l'idéal, j'aimerais pouvoir augmenter le temps de travail sans augmenter les salaires. En retour, les salariés bénéficieraient d'une hausse de leur rémunération par le biais de la participation et de l'intéressement, élevés chez nous. » Les entreprises allemandes pratiquent cette reconnaissance de l'effort accompli par leurs salariés en leur octroyant primes ou augmentations dès que l'entreprise se porte mieux.

C'est sur cette question du temps de travail que les entreprises industrielles attendent le plus de souplesse. Manuel Valls a indiqué que la future loi ne toucherait pas à la durée légale du travail, mais qu'elle pourrait ouvrir des espaces

Tous droits de reproduction réservés

L'USINE NOUVELLE

PAYS : France
PAGE(S) : 28,29,30,31,32,33
SURFACE : 366 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Enquetes
DIFFUSION : 26554
JOURNALISTE : Cécile Maillard

► **1 octobre 2015 - N°3438**

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

CHEZ MICHELIN, LES SYNDICATS ONT NÉGOCIÉ POUR SAUVER LE SITE DE ROANNE

Le rapport de l'expert a provoqué un électrochoc. « Si rien n'était fait, le site de Roanne (Loire) allait connaître un PSE comme Joué-lès-Tours en 2013 », raconte Patrick Bovolenta, le délégué syndical central CFDT de Michelin. En janvier 2014, les trois organisations syndicales du site demandent à la direction une discussion sur les réformes nécessaires pour éviter un PSE. « L'entreprise avait engagé la rénovation de son dialogue social, rappelle Benoît de la Bretèche, le directeur des relations sociales. Pour rester compétitif en France, il faut que l'entreprise et son corps social puissent faire face aux évolutions du marché. On ne peut pas dissocier performance économique et performance sociale. » En juin, les négociations démarrent. Deuxième électrochoc pour les représentants des salariés. La direction communique toutes les données économiques, même les plus désagréables.

Une piste d'avenir se dessine : remplacer la production de pneus de 17 pouces, produits en série par des moyens automatiques, par des pneus haut de gamme fabriqués sur des machines individuelles. La direction s'engage sur les investissements, à condition que les syndicats fassent des propositions pour baisser les coûts, accroître la réactivité, gagner en qualité, baisser l'absentéisme... Huit groupes de travail s'y collent, avec la participation des salariés. Le pacte d'avenir signé en mai prévoit 80 millions d'euros d'investissement, le maintien de 700 emplois sur les 830 de Roanne, les départs se faisant naturellement, une amélioration des conditions de travail, une plus grande flexibilité des horaires... Consultés par les syndicats, les salariés ont approuvé les réformes à près de 90 %. Deux nouvelles machines viennent d'être installées, et entre 300 et 400 salariés vont partir en formation.

Consultés par les syndicats, les salariés ont approuvé les réformes à près de 90 %.

PASCAL GUITTET ; PHOTOPQR / LE PROGRES / YVES FLAMMIN

Tous droits de reproduction réservés

L'USINE NOUVELLE

PAYS : France
PAGE(S) : 28,29,30,31,32,33
SURFACE : 366 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Enquetes
DIFFUSION : 26554
JOURNALISTE : Cécile Maillard

► **1 octobre 2015 - N°3438**

Image non disponible. Restriction de l'éditeur

L'accord sur l'aménagement du temps de travail a été facilité par la confiance qui règne entre les partenaires.

CHEZ GAUTIER, LA FLEXIBILITÉ PASSE PAR LES 37 HEURES

Depuis 2012, le fabricant de meubles Gautier (950 salariés) est repassé aux 37 heures de travail hebdomadaires en moyenne. Pour l'entreprise familiale de Boupère (Vendée), gagner en flexibilité était indispensable. « Nos carnets de commandes nous donnent une visibilité de deux semaines seulement, il fallait pouvoir adapter la charge de travail », souligne David Soulard, le directeur général du groupe vendéen, qui vient d'investir 10 millions d'euros pour automatiser et réduire les délais de production. Pour déroger au temps de travail légal, l'entreprise a négocié il y a trois ans un aménagement des rythmes hebdomadaires, avec la création d'un compte épargne temps. Les heures supplémentaires sont payées tous les trois mois, sans majoration jusqu'à 37 heures par semaine. L'entreprise a négocié durant six mois avec la CFDT, seul syndicat représenté dans l'entreprise. « Il a fallu expliquer nos raisons et laisser le temps au syndicat de sonder les salariés », reconnaît le DRH, Jean-Bernard Sachot. En contrepartie, l'organisation des congés d'été a été assouplie pour les salariés. L'accord triennal doit être renégocié à la fin de l'année. Pour Jean-Bernard Sachot, assouplir le droit du travail dans ce domaine apporterait peu. « Quand le dialogue social est bon, ces accords sont déjà possibles. Mais il faut de la confiance entre les partenaires », plaide le DRH, pour qui il faudrait en revanche revoir les accords seniors et pénibilité, trop lourds à gérer. En 1999, les salariés de Gautier avaient fait grève pour conserver leur patron, qu'un fonds menaçait de débarquer. Cela crée de la confiance. ■ SOLÈNE DAVESNE

de liberté aux accords d'entreprise pour créer des organisations novatrices. « Nous demandons le droit d'expérimenter, souligne Laurent Bataille, de tenter des solutions innovantes. En 2009, Poclain a signé un accord d'entreprise qui était juridiquement sur le fil du rasoir. La cour de cassation nous a donné raison trois ans plus tard. »

Pas de dialogue social de qualité sans une révolution culturelle de ses acteurs. Or « chez certains, les logiciels sont datés, pointe David Simonnet (Axyntis). Certains syndicats ont pour seul enjeu d'obtenir plus, dans une logique inflationniste datant des Trente Glorieuses, tandis que certains employeurs ne font que rechercher le moins. Les syndicats sont-ils prêts à mettre sur la table les vrais sujets, comme le maintien en France d'emplois à forte valeur ajoutée, l'adaptation du temps de travail à celui de la concurrence, la croissance des PME ? » Il critique aussi les chefs d'entreprise qui « se sentent des patrons de droit divin et n'ont pas encore perçu que le dialogue social était un levier de compétitivité ». De même, Jean Agulhon (Renault) appelle les employeurs à être conséquents : « Ils ne peuvent pas réclamer plus de liberté dans la négociation, sans accepter une présence syndicale dans les PME. »

La transparence, une condition de la confiance

Les acteurs seront mûrs pour la négociation quand ils se feront confiance. Chez Parisot, les salariés sont tenus informés des résultats chaque trimestre. Sur le site de Michelin à Roanne, la direction a ouvert ses livres dès le début. « C'est un point clé, commente le directeur des affaires sociales, Benoît de la Bretèche. Il faut dire les choses aux représentants des salariés pour qu'une prise de conscience se fasse. Ce qui est économiquement nécessaire doit être socialement acceptable. » Quitte à confier l'écriture du droit aux partenaires sociaux, le rapport Combrexelle propose d'exiger de tous les accords d'entreprise qu'ils soient majoritaires, c'est-à-dire signés par des syndicats ayant obtenu au moins 50 % des voix aux élections professionnelles – aujourd'hui, un accord peut être signé par des syndicats représentant 30 % des salariés. « Ce sera plus compliqué à obtenir, mais c'est une question de démocratie et cela évitera la suspicion d'entente entre les négociateurs », réagit David Simonnet. « C'est normal, on ne peut pas confier les clés du camion à un syndicat minoritaire, estime Jean Agulhon. Cela va obliger les organisations syndicales à se positionner. » Jean-Denis Combrexelle souligne que certains employeurs redoutent d'éventuelles difficultés à obtenir un accord majoritaire.

Un blocage est effectivement possible, comme chez Smart où la signature d'un accord sur l'augmentation du temps de travail est mal engagée. Chez EDF, l'introduction d'un régime de forfait jours pour les cadres (décompte du temps de travail en jours et non en heures) est en négociation depuis 2009. Jean-Bernard Lévy, à la tête du groupe depuis octobre 2014, est revenu à la charge, avec de nouvelles propositions : en échange de 13 jours de travail en plus par an, les salariés seraient augmentés de 3 % ou toucheraient une prime de 10 000 euros. « Nous ne sommes pas demandeurs, mais pas opposés à un accord sur le forfait jours, réagit Frédéric Letty, délégué syndical central CFE-CGC. Mais nous voulons négocier sur l'organisation du travail qui suscite de nombreuses insatisfactions. La direction ne veut pas s'engager sur le fond du sujet. » Après avoir envisagé de soumettre l'accord à signature début octobre, la direction d'EDF, comprenant qu'elle n'obtiendrait pas de majorité, a décidé de reprendre la négociation. C'est tout le pari de la réforme : en cas de blocage, si directions et syndicats ont intérêt à trouver un accord, ils retourneront autour de la table. ■

PASCAL CUITTET ; PASCAL BASTIEN

Tous droits de reproduction réservés

L'USINE NOUVELLE

PAYS : France
PAGE(S) : 28,29,30,31,32,33
SURFACE : 366 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Enquetes
DIFFUSION : 26554
JOURNALISTE : Cécile Maillard

► **1 octobre 2015 - N°3438**

Les efforts de compétitivité exigés par la maison mère Daimler suscitent de profonds clivages internes.

CHEZ SMART, LE MANQUE DE TRANSPARENCE BLOQUE LE DIALOGUE

Bon courage à la direction de l'usine Smart de Hambach (Moselle) pour recoller les morceaux ! La consultation des 800 salariés, le 11 septembre, sur un retour provisoire aux 39 heures, payées 37, pour les ouvriers et un abandon progressif de leurs jours de RTT pour les cadres a laissé des traces. L'entreprise est traversée par de multiples fractures : entre salariés favorables à l'accord à 56 % et syndicats qui ne le signeront pas, entre ouvriers qui ont voté contre et cadres et agents de maîtrise qui ont voté pour, entre syndicats prêts à poursuivre la négociation (CFE-CGC et CFTC) et ceux qui y sont opposés (CGT et CFDT)...

La discussion a été mal engagée : la veille de la consultation, pas un syndicaliste ne savait par quel dispositif légal la direction entendait déroger à la loi sur les 35 heures. « On cherche un accord de principe. On discutera des détails plus tard », nous répondait la direction qui, faute de transparence, n'a pas réussi à convaincre ses partenaires de la nécessité de faire baisser le coût du travail. « Si c'est pour nous mettre en compétition avec les salaires de Slovénie, on sera toujours perdants », commente Philippe Simard, délégué CGT opposé à l'accord. La maison mère de Smart, Daimler, partage des lignes de production avec Renault à Novo Mesto, en Slovénie, et pourrait être tentée d'y délocaliser la fabrication de ses futurs modèles. Ce qu'elle dément. Peut-être aurait-elle mieux fait de le reconnaître ? Officiellement, c'est parce que le groupe Daimler a demandé un effort de compétitivité à tous ses sites à l'horizon 2020, que Hambach s'est lancé sur le sujet. Si un syndicat accepte de signer l'accord, les opposants, majoritaires, pourront s'y opposer. Le blocage ne sera pas pour autant total : la direction et les représentants des salariés devront reprendre la négociation sur d'autres bases. ■

SUITE DE NOTRE ENQUÊTE P. 34

Tous droits de reproduction réservés

Le Quotidien du Tourisme.com LE MAG

PAYS : France
PAGE(S) : 8-9
SURFACE : 143 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Strategie entretien avec...
DIFFUSION : (12600)
JOURNALISTE : Nicolas Barbéry

► 29 septembre 2015 - N°3828

Emmanuel Macron,

ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

La libéralisation du transport longue distance en autocar, un des piliers emblématiques de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, est en marche. Depuis sa promulgation au mois d'août, de nombreux opérateurs, qu'ils soient français comme Ouibus (SNCF), Isilines/Eurolines (Transdev), Starshipper (groupement d'opérateurs locaux) ou étrangers tels Flixbus (Allemagne) ou Megabus (Royaume-Uni), se sont engouffrés dans la brèche. Ce qui visiblement satisfait pleinement le ministre.

→ **Propos recueillis* par Nicolas Barbéry**

« L'ouverture du transport par autocars va dynamiser l'ensemble du secteur »

« Plus de **700 emplois ont d'ores et déjà été créés.** Et cela va se poursuivre !

Tous droits de reproduction réservés

Le Quotidien du Tourisme.com LE MAG

PAYS : France
PAGE(S) : 8-9
SURFACE : 143 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Strategie entretien avec...
DIFFUSION : (12600)
JOURNALISTE : Nicolas Barbéry

► 29 septembre 2015 - N°3828

D'où vous est venue cette idée de libéraliser la circulation des autocars en France ?

Emmanuel Macron : Le secteur des autocars était dans une situation de blocage évident : il représentait seulement 0,0005% du nombre total de voyages longue distance, et il fallait parfois jusqu'à 18 mois pour obtenir l'autorisation de desservir des villes françaises dans le cadre de lignes internationales ! Le potentiel de l'ouverture peut se mesurer à l'aune des comparaisons étrangères : on comptait environ 110 000 voyageurs en autocar en 2013 en France, contre 8 millions en Allemagne ou 30 millions au Royaume-Uni. Il y avait donc, sous nos yeux, des opportunités immédiates à créer. C'est exactement l'esprit de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Qu'y voyez-vous comme avantages ? Qu'y voyez-vous comme inconvénients ?

E.M.: L'ouverture du transport par autocars présente deux avantages massifs. Le premier, c'est qu'elle crée des emplois (vingt par jour depuis la promulgation de la loi) et de l'activité : France Stratégie estime le potentiel d'emplois créés à 22 000 emplois directs à horizon 2025, sans compter les emplois indirects induits par l'activité commerciale autour des gares routières, la construction et la maintenance des autocars, etc. Le deuxième avantage, c'est celui des usages et des opportunités économiques créées. La mobilité est rendue moins coûteuse : en moyenne, le prix d'un trajet en autocar est deux fois moins élevé que celui du train. Ce sont les populations les plus défavorisées, les jeunes qui bénéficieront de cette ouverture de lignes, et auront ainsi accès à davantage de perspectives d'emplois ou de formation. Et puis la libéralisation du transport par autocars améliore la couverture de notre territoire en transports collectifs, alors qu'aujourd'hui les Français ont plus recours au véhicule individuel que les Espagnols ou les Italiens par exemple ; cela conduira aussi à désenclaver de nombreuses villes moyennes ou petites, qui sont jusqu'à présent en dehors des principaux axes desservis. C'est donc une mesure qui crée des opportunités à la fois pour ceux qui travaillent dans le secteur, et pour ceux qui vont l'utiliser pour se déplacer. Au regard de cela, je ne vois pas beaucoup d'inconvénients !

Cette décision ne risque-t-elle pas de menacer les moyens de transport existants ?

E.M.: Certains ont voulu opposer les transports les uns aux autres, et cru que le blocage des autocars protégerait le train. Pourtant, chez nos voisins européens, c'est souvent l'inverse qui s'est produit : l'Allemagne bénéficie par exemple à la fois d'un réseau ferroviaire performant et d'un secteur des autocars dynamiques. Il ne s'agit pas pour autant de porter une atteinte substantielle aux lignes de service public conventionnées. Pour éviter toute déstabilisation, nous avons ainsi prévu qu'une collectivité puisse refuser, après avis conforme de l'autorité de régulation, l'ouverture d'une ligne de cars de moins de 100 km qui menacerait l'équilibre économique d'une ligne de TER ou d'autocar publique. Au final, grâce à une offre complémentaire à ce qui existait déjà, l'ouverture du transport par autocars va dynamiser l'ensemble du secteur des transports.

Que dites-vous à ceux qui considèrent que l'autocar est un moyen de transport polluant par rapport au chemin de fer ?

E.M.: Je leur dis que leur raisonnement se fonde sur de mauvaises et d'anciennes représentations. Les émissions de gaz à effet de serre au kilomètre par voyageur en car sont jusqu'à 30 % inférieures à celles d'un usager d'une ligne ferroviaire souffrant d'un faible taux de remplissage. Par ailleurs, sous l'effet conjugué du progrès technique et de l'élévation des exigences environnementales, les autocars commercialisés sont de moins en moins polluants : ils émettent aujourd'hui deux fois moins de particules qu'en 2013, et treize fois moins qu'en 2001. Nous sommes donc sur la bonne voie pour concilier l'accès à la mobilité aux exigences environnementales. Qui plus est, pour l'essentiel, le car donnera la possibilité à certains de se déplacer et se substituera surtout au covoiturage et à divers modes de déplacement plus polluants.

Avez-vous une idée d'ici un an du nombre d'ouvertures de ligne par autocar ?

E.M.: D'ici fin 2016, nous estimons qu'il y aura au moins 200 lignes en activité, à la fois entre villes françaises et vers des métropoles européennes. Mais je peux déjà vous dire que les résultats sont là ! Un mois après l'ouverture du secteur, l'offre de transport par autocar a déjà connu un accès de croissance remarquable. Ainsi, 75 villes françaises sont desservies à ce jour et 274 autocars assurent quotidiennement des liaisons. Plus de 700 emplois ont d'ores et déjà été créés. Et cela va se poursuivre !

À combien estimez-vous le nombre de clients qui, d'ici un an, pourraient utiliser l'autocar ?

E.M.: Je suis toujours précautionneux avec les projections. Nous espérons que la France comptera au moins 5 millions de voyageurs par autocar d'ici un an. Depuis la promulgation de la loi, leur nombre a déjà explosé : il y a eu en un mois plus de voyageurs transportés (250 000) que sur l'ensemble de l'année 2014 !

Êtes-vous surpris par le nombre d'opérateurs qui ont ouvert des lignes ?

E.M.: Il y a effectivement beaucoup d'enthousiasme. De la part des Français, d'abord, qui constatent

Tous droits de reproduction réservés

Le Quotidien du Tourisme.com LE MAG

PAYS : France
PAGE(S) : 8-9
SURFACE : 143 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Strategie entretien avec...
DIFFUSION : (12600)
JOURNALISTE : Nicolas Barbéry

► 29 septembre 2015 - N°3828

que les choses changent en positif, et concrètement ! De la part des nombreux opérateurs, aussi, qui étaient prêts depuis plusieurs mois à ouvrir des lignes longue distance, et qui attendaient simplement que soit levé un blocage réglementaire.

Quelles sont les obligations légales du transporteur pour pouvoir ouvrir une ligne ?

E.M.: C'est très simple : pour les distances de plus de 100 km, les opérateurs peuvent ouvrir librement de nouvelles lignes interurbaines. Pour les distances inférieures à 100 km, l'ouverture est soumise à un avis préalable de l'autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER), créée à cet effet par la loi pour la croissance et l'activité. Cette nouvelle autorité vérifiera que la création d'une nouvelle ligne ne vient pas menacer les équilibres économiques locaux, en venant faire concurrence aux transports organisés par les collectivités, et notamment aux TER. Il est important qu'une loi prévoit ainsi les dispositifs qui garantissent la sauvegarde des objectifs qu'elle se donne.

Une question sur l'économie collaborative : face à l'explosion du tourisme collaboratif (airbnb, blablacar, uberpop, etc.), comment comptez-vous encadrer ces nouveaux opérateurs pour éviter une concurrence déloyale face aux acteurs traditionnels ?

E.M.: Notre responsabilité n'est pas seulement de délier le présent, elle est de permettre l'avenir. Je préfère donc poser le problème d'une autre manière : comment faire en sorte que cette nouvelle économie contribue à offrir de nouvelles opportunités à tous nos concitoyens ? Voilà l'enjeu. Airbnb met en location plus de 10 000 chambres rien qu'à Paris. Blablacar compte des millions d'utilisateurs en France. Uber revendique 500 000 utilisateurs réguliers. Ce que disent ces chiffres, c'est qu'une demande et une offre existent dans ces différents secteurs, et donc que des opportunités économiques sont à portée de main. Cependant, je ne suis pas pour la passivité et le laissez-faire. Les acteurs en place sont soumis à des règles. Il faut entendre leurs préoccupations : souvent, ils ont investi, ils ont payé ou acheté leurs droits à exercer leur profession. La puissance publique doit les aider à faire face. Nous devons donc trouver le juste équilibre entre une régulation qui d'un côté permet à ceux qui souhaitent créer de l'activité de le faire, et de l'autre assure un certain degré de protection aux acteurs déjà présents sur le marché. Il faut permettre et libérer, sans brutaliser ni précariser : c'est cela l'intérêt général. Et c'est la mission qui m'a été confiée par le Président et le Premier ministre pour les mois à venir. ■

**Entretien réalisé par écrit le 25 septembre.*

Qui est Emmanuel Macron ?

Emmanuel Macron est né le 21 décembre 1977, à Amiens. Après un DEA de philosophie (université Paris X-Nanterre), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale d'administration (promotion Léopold Sedar Senghor, 2002-2004), il devient inspecteur des finances, de 2004 à 2008, puis banquier d'affaires, de 2008 à 2011 et associé-gérant à la Banque Rothschild et Compagnie, de 2011 à 2012. De 2012 à 2014, il devient secrétaire général adjoint de l'Elysée. Depuis le 26 août 2014 il est ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

« Une demande et une offre existent (…) **des opportunités économiques sont à portée de main.**

Tous droits de reproduction réservés

L'USINE NOUVELLE

PAYS : France
PAGE(S) : 22
SURFACE : 40 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Essentiel
DIFFUSION : 26554
JOURNALISTE : Solène Davesne

► **1 octobre 2015 - N°3438**

usinenouvelle.com/economie

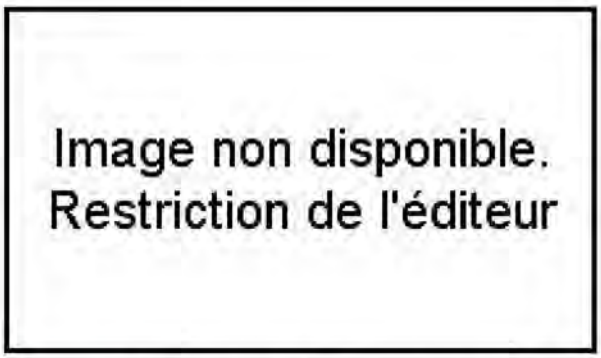

Le Cice a permis à PSA d'économiser 74 millions d'euros en 2014.

Évaluation

LE CICE, ARME ANTI-CRISE

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) a-t-il permis aux entreprises d'embaucher et d'investir? Dans son rapport 2015, le comité de suivi n'a pas tranché. «Il est trop tôt. Mesurer les effets, ce n'est pas faire des hypothèses», estime Jean Pisani-Ferry, qui promet des réponses pour 2016. Depuis le printemps, quatre équipes de recherche épluchent en détail les statistiques pour évaluer l'effet du Cice sur l'emploi, l'investissement et les exportations. Seule certitude pour l'instant: le Cice a joué un rôle d'amortisseur pour les entreprises fragiles en manque de trésorerie en 2013 et 2014. Sur les 30 500 préfinancements accordés depuis deux ans, 70% concernaient des entreprises notées «fragiles» par la Banque de France. Le Cice n'a pas pour autant suffi à les sauver toutes. 3,3% des bénéficiaires du préfinancement ont été placés en redressement judiciaire, 1,7% liquidés. Bpifrance, qui n'a pas réussi à recouvrer 7 millions d'euros de créances, a dû resserrer ses critères d'attribution en début d'année. Autre enseignement, le Cice, peu ciblé, bénéficie davantage à des entreprises non exportatrices. «La question est de savoir si vous voulez aider les entreprises qui exportent déjà ou celles qui ne le font pas à sauter le pas. Si vous voulez avoir plus d'exportateurs, cela vaut le coup d'aider les entreprises en bas de l'échelle de valeur», assure Jean Pisani-Ferry. ■ SOLÈNE DAVESNE

Tous droits de reproduction réservés

Challenges

PAYS : France
PAGE(S) : 34
SURFACE : 87 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Analyse
DIFFUSION : 208658

► 1 octobre 2015 - N°447

Le CICE manque sa cible

Limité aux masses salariales jusqu'à 2,5 smics, le crédit d'impôt exclut une partie des entreprises exportatrices, où les salaires sont plus élevés.

En présentant, mercredi 30 septembre, le budget 2016, Michel Sapin, le ministre des Finances, a assuré que l'enveloppe prévue pour le pacte de responsabilité restait inchangée. Les aides aux entreprises représenteront bien 33 milliards d'euros en 2016 et 41 milliards l'année suivante. Un moindre mal pour les entreprises, même si l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime à 10000 le nombre d'emplois qui ne seront finalement pas créés à cause du report au 1er avril de l'entrée en application de la deuxième tranche du pacte qui consiste en une baisse de charges pour les salaires compris entre 1,6 et 3,5 smics. Raison invoquée par Bercy : le coût des nouvelles mesures pour les entreprises (comme les aides aux TPE pour l'embauche d'un apprenti), qu'il faut financer.

Cet arbitrage budgétaire, qualifié de « *trahison* » par le Medef, laisse un goût amer aux industriels, notamment ceux qui font face à la compétition mondiale. D'autant qu'ils s'estiment lésés par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ce dispositif a été mis en place fin 2013 pour booster l'emploi et aider les entreprises françaises à faire face à la crise. Après des débuts difficiles, il tourne aujourd'hui à plein régime. Mais son ciblage sur la masse salariale jusqu'à 2,5 smics exclut une partie des entreprises exportatrices, où les salaires sont plus élevés. C'est l'un des enseignements du rapport de France Stratégie, publié le 22 septembre. Ainsi, 42% du gain du CICE va au quart des entreprises les moins exportatrices, contre 17% au quart les plus exportatrices. Ce qui fait dire à Gilles Koléda, économiste et auteur d'une étude pour le think tank La Fabrique de l'industrie, que « *le CICE a manqué à son ambition de départ, à savoir redresser la compétitivité des entreprises françaises* ». Autre écueil, selon lui : se focaliser sur les bas salaires va conduire la France à se spécialiser dans le *low tech*, au lieu de « *monter en gamme* », comme le préconisait le rapport Gallois.

V. Isore/IP3 Press/Maxppp

Jean Pisani-Ferry présente, le 22 septembre, le rapport de France Stratégie. Selon celui-ci, 42% du gain du CICE revient au quart des entreprises les moins exportatrices.

Une manne mal employée

A l'inverse, les grands gagnants sont les services. « *Les secteurs qui bénéficient le plus de la réduction du coût du travail induite par le CICE sont l'hébergement et la restauration, les activités de services administratifs, ou encore la construction : la part de la masse salariale éligible au CICE y est supérieure à 75%* », note le rapport. Malgré cette manne, les entreprises de ces filières n'embauchent pas ou peu. Selon l'Insee, la mesure n'a permis de « *sauver ou créer* » que 60000 postes en 2014 et probablement 80000 en 2015. Ce qui est insuffisant pour inverser la courbe du chômage. De plus, ce crédit d'impôt a semble-t-il servi à augmenter, en 2014, les salaires plus vite que les gains de productivité, qui créent la croissance.

Une ombre au tableau qui conduit certains économistes à penser que ce crédit d'impôt est mal calibré. « *Le gouvernement a ménagé la chèvre et le chou en ciblant toute la gamme des salaires. Il aurait fallu cibler les bas salaires pour stimuler l'emploi* », conclut Augustin Landier, professeur de finance à la Toulouse School of Economics.

Florian Fayolle

Selon l'Insee, le CICE a permis de sauver ou créer 60000 postes en 2014, et 80000 en 2015. Insuffisant pour inverser la courbe du chômage.

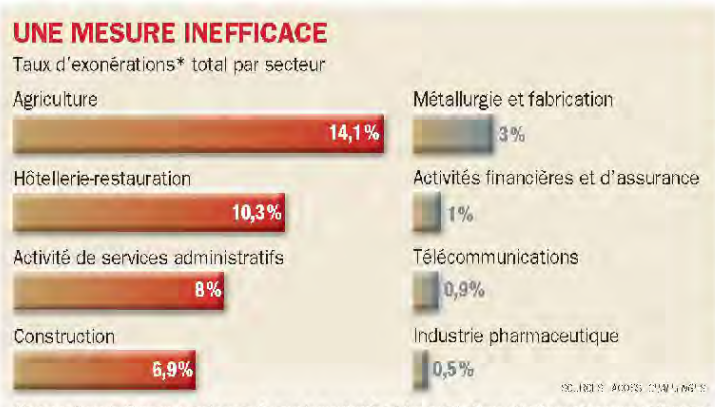

Le rapport de France Stratégie constate le faible nombre d'embauches dans les secteurs qui bénéficient le plus du CICE.

Tous droits de reproduction réservés

L'HUMANITÉ DIMANCHE

PAYS : France
PAGE(S) : 36,37
SURFACE : 25 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

RUBRIQUE : Économie
DIFFUSION : (163750)

► **1 octobre 2015 - N°480**

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

STÉPHANE DE SAKUTIN / AFP

En visite chez Krys, Sapin a enjoint le lunetier à relocaliser sa production basée à Bangkok...

CICE : ça coûte, mais ça rapporte quoi, au fait ?

À quoi sert vraiment le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), joyau de la politique de l'offre de François Hollande, mis en place en janvier 2013 ? Ce mécanisme consiste en une ristourne sur la masse salariale (4 % en 2013, 6 % en 2014) versée pour les salariés dont le salaire n'excède pas 2,5 fois le SMIC. Selon France Stratégie (organisme d'expertise auprès du premier ministre), il est « à plein régime » – les entreprises ont perçu une manne de 14,2 milliards d'euros et récolteront 17,9 milliards d'euros cette année. Mais les effets sur l'emploi et l'investissement seraient peu quantifiables ! Quant à la soi-disant amélioration de la « compétitivité » de la France à l'exportation, on peut en douter, puisque 42 % du CICE va au quart des entreprises les moins exportatrices, contre 17 % au quart le plus exportatrices. Le Conseil économique, social et environnemental, dans son rapport sur l'état de la France en 2015, est plus explicite. Pour lui, le CICE est un dispositif « mal ciblé », dont les effets sont « décevants ». S'il peut peut-être, au mieux, sauver des emplois dans un premier temps, rien ne dit qu'il favoriserait la création d'emplois. Bref, pas de quoi pavoiser...

Tous droits de reproduction réservés

Actuel RH

PAYS : France
PAGE(S) : 2-4
SURFACE : 168 %
PERIODICITE : Quotidien

JOURNALISTE : Eleonore Barriot

► **30 septembre 2015 - N°4141**

Pour Avosial, le rapport Combrexelle ne va pas assez loin

30/09/2015

Avosial, syndicat d'avocats d'entreprise en droit social, a réagi hier au rapport de Jean-Denis Combrexelle sur la négociation collective, le travail et l'emploi. Il considère que si le rapport va dans le sens d'une simplification, d'une adaptation et d'une sécurisation du droit du travail qu'il estime nécessaire, il ne va pas assez loin sur certain points.

"Le droit du travail est gravement malade car il devenu totalement illisible, assène Nicolas de Sevin, président d'Avosial. Les quatre rapports (Combrexelle, Terra Nova, Institut Montaigne et Mettling) rendus publics au cours du mois de septembre en témoignent. Une réforme s'impose et le droit du travail doit être adapté. Le rapport Combrexelle va dans le bon sens, mais il reste insuffisant sur un certain nombre de points".

Le caractère rétroactif de la jurisprudence n'est pas abordé

Tous droits de reproduction réservés

Actuel RH

PAYS : France
PAGE(S) : 2-4
SURFACE : 168 %
PERIODICITE : Quotidien

JOURNALISTE : Eleonore Barriot

► **30 septembre 2015 - N°4141**

Les membres d'Avosial regrettent que le rapport Combrexelle n'aborde pas le caractère de facto rétroactif de la jurisprudence qui peut avoir aujourd'hui d'importantes conséquences financières pour les entreprises. "Il s'agit pourtant d'un problème majeur", insiste Nicolas de Sevin, président d'Avosial. Nicolas C. Sauvage, délégué à la commission et aux relations presse du syndicat, cite notamment pour illustrer ces propos la jurisprudence sur les forfaits-jours. "La Cour de cassation a ainsi annulé une convention de forfait-jours qui était soumise à la convention collective Syntec (*voir notre article*). Or cette convention collective couvre plus de 700 000 salariés dont 60 % de cadres soumis aux forfaits-jours. Cette jurisprudence leur a donné la possibilité de réclamer le paiement de leurs heures supplémentaires, sur les 5 dernières années écoulées [*ndlr : jusqu'au 13 juin 2013, le délai de prescription en matière de salaire était de 5 ans ; il a été réduit à 3 ans depuis*], ce qui a pu avoir des conséquences financières très importantes pour les entreprises. C'est pourquoi nous souhaiterions que la jurisprudence ne puisse plus avoir cet effet pour les entreprises et ne s'applique qu'aux contentieux postérieurs aux décisions prises par la Cour de cassation".

Elargir la possibilité de signature des accords d'entreprise par des élus non syndiqués

Les membres d'Avosial considèrent également que le caractère supplétif d'accords types rédigés par les branches pour les TPE (proposition 38 du rapport Combrexelle) n'est pas nécessairement la bonne voie. "Nous proposons d'élargir la possibilité de signature des accords d'entreprise par des élus du personnel non syndiqués, et il pourrait être aussi opportun de réfléchir à une possibilité plus large de recourir au référendum", souligne Nicolas de Sevin.

L'accord collectif doit primer sur le contrat de travail

Autre reproche, le rapport Combrexelle évoque les difficultés d'articulation entre le contrat de travail et l'accord collectif, mais n'envisage de donner la primeur à l'accord que lorsqu'il est question de préserver l'emploi (proposition 42). A l'instar de ce que propose Gilbert Cette et Jacques Barthélémy dans leur rapport pour le think tank Terra Nova (*voir notre article*), Avosial suggère que le contrat de travail soit composé d'éléments substantiels dont la modification nécessiterait l'accord du salarié, d'éléments supplétifs qui pourraient être modifiés par accord collectifs et d'éléments correspondant à l'exécution du contrat que l'employeur pourrait modifier unilatéralement. "Les éléments substantiels seraient l'emploi, la qualification, la classification et la rémunération", explique Nicolas de Sevin. En cas de refus du salarié d'un élément non substantiel de son contrat, Avosial préconise de généraliser la rupture *sui generis* ou de créer un vrai statut pour le licenciement économique individuel. "Seule l'existence de l'accord collectif et son refus d'application par le salarié devraient être considérés comme un motif économique de licenciement", insiste Nicolas de Sevin.

Trois propositions dangereuses

Mais surtout, les membres Avosial estiment que trois propositions du rapport Combrexelle peuvent s'avérer dangereuses. Le rapport prévoit en effet que "tout accord collectif soit un accord à durée déterminée et que, sauf mention explicite contraire de l'accord, cette durée ne puisse excéder quatre ans" (proposition 9). Or, "discuter tous les 4 ans de certaines matières peut s'avérer lourd pour les entreprises souligne Nicolas de Sevin. De plus, cela peut s'avérer dangereux si aucun nouvel accord n'est conclu à l'issue de ce délai. Est-ce le régime légal que les entreprises vont alors devoir appliquer ?".

Tous droits de reproduction réservés

Actuel RH

PAYS : France
PAGE(S) : 2-4
SURFACE : 168 %
PERIODICITE : Quotidien

JOURNALISTE : Eleonore Barriot

► **30 septembre 2015 - N°4141**

Autre écueil pour Avosial, la faculté qui serait reconnue aux services déconcentrés de l'État de contester les clauses des accords collectifs d'entreprise (à l'exception des accords portant sur les PSE) devant le tribunal de grande instance (proposition 19). "Cette proposition est malvenue alors que l'on veut développer la négociation collective et que l'administration n'est pas partie aux négociations", remarque Nicolas de Sevin.

Enfin, le syndicat d'avocats n'est pas favorable à la systématisation des accords majoritaires. Pour Avosial, "cela risquerait de figer le dialogue social car les accords majoritaires sont très difficiles à obtenir".

Eleonore Barriot

Tous droits de reproduction réservés

Agrafil

PAYS : France
PAGE(S) : 1
SURFACE : 22 %
PERIODICITE : Quotidien

► **30 septembre 2015 - N°4172**

Pour sauver des emplois dans l'élevage, il ne faut pas laisser de côté les circuits courts

Lors de la table ronde « quel avenir pour les emplois liés à l'élevage ? », organisée par le Groupement d'intérêt scientifique (Gis) Elevage Demain, le 29 septembre, l'ensemble des acteurs présents ont estimé qu'afin de sauver des emplois, il ne fallait pas laisser de côté les circuits courts. Effectivement, comme le confirme Dominique Auverlot, chef du département développement durable à France Stratégie, le secteur de l'agriculture à l'horizon 2022 sera le secteur qui perdra le plus d'emploi. De plus, au vu du déficit de compétitivité de la France face aux autres pays, le secteur de l'élevage risque de faire face à une très forte restructuration. Dans ce sens, Sophie Devienne, maître de conférence à AgroParisTech, a fait remarquer que ces pertes d'emplois sont liées « au développement d'une agriculture basée sur la recherche de la productivité » depuis l'après-guerre et non sur la recherche « d'une plus grande valeur ajoutée » comme peuvent être les productions en circuits courts. Or cette agriculture à haute valeur ajoutée est pourvoyeuse d'emplois, tout en maintenant un réseau social dans les campagnes. Elle observe également qu'aux Etats-Unis, le gouvernement s'intéresse de près à ce créneau et « donne des aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs à l'image du micro-crédit des Pays du Sud » dans le but de développer le marché des circuits courts avec des produits à haute valeur ajoutée, quasi inexistant là-bas.

Tous droits de reproduction réservés

Journal Officiel -

PAYS : France
PAGE(S) : 7284-7295
SURFACE : 962 %

► **17 septembre 2015 - N°97**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE MME LAURENCE DUMONT

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Vigier, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Philippe Vigier. Monsieur le Premier ministre, il y a un an jour pour jour vous prononciez ici même votre deuxième discours de politique générale. Vous déclariez alors : « Ma seule mission est d'avancer, guidé par une infinie bienveillance pour les Français et par le sens de l'État ». Notre groupe n'a jamais remis en cause votre détermination mais votre volontarisme s'est fracassé sur les archaïsmes de votre majorité : la loi Macron en est la plus parfaite illustration.

Un an après, la France se porte toujours aussi mal, le chômage atteint des niveaux record, les entreprises souffrent, la désespérance a grandi parmi les Français. Notre groupe, vous le savez, déplore cette situation du seul point de vue de l'intérêt général, sans quelque autre préoccupation que ce soit.

Cette situation, monsieur le Premier ministre, exige que vous donniez un nouveau souffle à votre politique.

Après que l'ancien ministre du travail a abandonné, allez-vous enfin lancer une nouvelle politique pour l'emploi ? Allez-vous réformer le marché du travail sans attendre l'année prochaine ? Allez-vous – je vous cite – « déverrouiller » les 35 heures ? Allez-vous permettre aux entreprises d'être plus compétitives en faisant des accords d'entreprises sur le temps de travail la règle ?

Monsieur le Premier ministre, allez-vous créer un contrat de travail unique pour faciliter l'embauche ? Allez-vous honorer le pacte de responsabilité dans lequel vous annonciez de nouvelles baisses de charges pour les entreprises en 2016 ?

Monsieur le Premier ministre, êtes-vous toujours autant guidé par une infinie bienveillance pour les Français ou êtes-vous irrémédiablement otage de votre majorité ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Manuel Valls, *Premier ministre.* Monsieur Philippe Vigier, nous nous sommes retrouvés hier après l'été et votre question est évidemment l'occasion pour moi de saluer une nouvelle fois l'ensemble de la représentation nationale en ce début de session extraordinaire.

S'il était possible de faire un peu d'humour, je dirais qu'au fond, monsieur le président Vigier, vous me demandez de mettre en œuvre et d'appliquer vos propositions et programmes. Néanmoins, le ton de votre question et la gravité des sujets évoqués, l'invitation à avancer ensemble m'amènent bien sûr à vous répondre dans le même état d'esprit.

Nous y reviendrons tout à l'heure : nous sommes dans un moment très particulier – je n'esquive pas vos questions – face au défi terroriste, au défi et à l'urgence climatique, au défi des réfugiés – nous allons en parler dans une heure. Depuis déjà sans doute un certain temps mais ces derniers mois encore davantage, la France traverse un moment particulier.

C'est l'engagement du Président de la République et de mon gouvernement : nous devons bien sûr répondre au défi économique, qui est celui de la croissance, de la compétitivité, de la lutte contre le chômage.

Monsieur le président Vigier, j'agis, nous agissons avec la même détermination, le même sérieux et la même gravité en tout domaine.

Cela est vrai s'agissant de la poursuite des réformes. Nous en avons déjà beaucoup accompli avec la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques en effet défendue par Emmanuel Macron. Nous continuerons avec une loi sur le numérique que soutiendra Axelle Lemaire ainsi qu'avec un autre texte que le ministre de l'économie est en train de préparer afin de donner plus de souplesse à notre économie.

Il faut s'adapter à l'ère numérique et bouger en permanence, parce que nous vivons dans un monde ouvert et que la France, sans remettre en cause ses fondamentaux – les droits des salariés, la justice sociale – se doit de procéder ainsi.

Voilà quelques mois, j'ai commandé un rapport à Jean-Denis Combrexelle concernant le droit du travail. Il a été remis, vous en connaissez le contenu et Jean-Denis Combrexelle est à la disposition de l'ensemble des groupes pour venir présenter les travaux de sa mission.

La ministre Myriam El Khomri, que je salue, est aujourd'hui ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Elle s'apprête à engager les concertations et les consultations nécessaires avec les partenaires sociaux. À leur issue, dans quelques semaines, le Gouvernement travaillera à un texte de loi qui devra être adopté pendant les premières semaines ou les premiers mois de 2016.

Tous droits de reproduction réservés

Sans remettre en cause les droits des salariés non plus que la durée légale du temps de travail, le CDI ou le SMIC – nous l'avons dit et le Président de la République l'a rappelé – il conviendra là encore de faire évoluer notre droit afin de donner plus de souplesse à nos entreprises et de faire en sorte qu'il y ait davantage d'accords, que l'on fasse encore plus confiance au dialogue social entre chefs d'entreprise et salariés au sein des entreprises.

Vous le verrez : à la fin, ce gouvernement aura réformé en profondeur notre droit du travail tout en gardant chaque fois en perspective les droits des salariés – pour nous, il s'agit d'une ligne rouge.

Évidemment, nous poursuivrons nos réformes, comme ce sera le cas dans l'éducation nationale avec la réforme des collèges et des programmes. Sur tous ces sujets-là, monsieur Vigier, nous agissons avec sérieux.

Michel Sapin aura l'occasion d'y revenir : dans quinze jours, nous adopterons la loi de finance en conseil des ministres. Là aussi, baisse des impôts, sérieux budgétaire, soutien à l'investissement public et privé, voilà notre ligne !

Oui, nous avons tous en partage la bienveillance à l'endroit des Français mais la volonté de réforme, c'est mon gouvernement qui l'incarne ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et sur quelques bancs du groupe écologiste.)*

EPR DE FLAMANVILLE

Mme la présidente. La parole est à Mme Isabelle Attard, pour le groupe écologiste.

Mme Isabelle Attard. Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, il y a trois ans, j'interrogeais le Gouvernement sur les retards et les surcoûts considérables du chantier de l'EPR de Flamanville. Le coût du projet, d'abord estimé à 3 milliards d'euros, venait en effet de passer à 8,5 milliards d'euros.

Le président-directeur-général d'EDF vient d'annoncer un nouveau report à 2018 de la mise en service de l'EPR, et une réévaluation du coût à 10,5 milliards d'euros. Ce sont donc deux ans de retard qui se sont ajoutés, en seulement trois ans. Il n'y a aucune raison de croire ces nouvelles promesses d'EDF : l'EPR coûtera bien plus que les 10,5 milliards annoncés et ne sera pas lancé en 2018.

À ces mensonges répétés s'ajoutent fraudes et malfaçons. La société Bouygues Travaux Publics a été condamnée en juillet pour travail dissimulé et prêt de main-d'œuvre illicite. Plus grave encore, l'Autorité de sûreté nucléaire n'a été informée qu'en 2015 de graves anomalies dans la composition de la cuve du réacteur, alors que ces anomalies étaient connues d'Areva depuis 2010. Selon Rémy Catteau, l'un des directeurs de l'ASN, « *a posteriori* se pose la question de la culture de sûreté d'Areva. »

Est-ce à Areva que nous devrions faire confiance pour assurer la sécurité de la France face au risque d'accident nucléaire ? Les douloureuses leçons de Fukushima sont-elles déjà oubliées ? Aujourd'hui, des initiatives centrées sur les énergies renouvelables, telles qu'Enercoop, démontrent qu'une alternative est possible. Les coûts de production de l'électricité doivent prendre en compte le coût de démantèlement des centrales. EDF a-t-elle bien provisionné ces coûts ?

Madame la ministre, nous comprenons qu'il soit difficile de décider l'arrêt d'un chantier d'une telle ampleur. Tenir bon dans l'adversité est souvent une marque de courage, mais reconnaître ses erreurs est toujours courageux et responsable.

M. Jacques Myard. Cela vaut pour les écolos !

Mme Isabelle Attard. Comme il y a trois ans, nous invitons le Gouvernement à prendre la seule décision qui vaille : celle de stopper la fuite en avant d'un chantier et d'une filière qui ne peut aboutir qu'à une catastrophe. Au mieux, économique. Au pire, nucléaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.)*

M. Éric Straumann. Pas d'inquiétude, il y a Fessenheim !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Mme Ségolène Royal, *ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.* Madame la députée, vous posez des questions précises, auxquelles je veux apporter des réponses précises. Les retards et les surcoûts de l'EPR de Flamanville sont effectivement importants : 7 ans de retard et 7 milliards d'euros supplémentaires. Son démarrage est désormais prévu pour la fin de l'année 2018 et le Gouvernement prend acte des engagements de la nouvelle direction générale du groupe et des garanties qui ont été apportées pour que ces nouvelles échéances soient tenues.

S'agissant de la cuve de l'EPR, le fait que ces informations aient été rendues publiques montre qu'il n'y a plus de secret dans ce domaine. La représentation nationale a d'ailleurs débattu pour la première fois de la part du nucléaire dans le nouveau modèle énergétique français. Les essais engagés par Areva se feront sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire, de l'Institut de radioprotection et de sûreté du nucléaire, l'IRSN, et du groupe permanent d'experts dédié aux équipements sous pression nucléaire. Je voudrais rappeler à cet égard toute la confiance que j'ai dans ce dispositif de contrôle et d'expertise pour garantir la conformité du futur EPR à la réglementation de sûreté.

M. Éric Straumann. Bravo !

Mme Ségolène Royal, *ministre* . Vous m'interrogez également sur les coûts de démantèlement : les exploitants ont effectivement l'obligation légale de les provisionner et de garantir la liquidité de cette provision au travers d'actifs dédiés. Un audit a été commandé, qui doit nous fournir des informations très claires sur les provisions de démantèlement du parc en exploitation.

Pour terminer, je voudrais vous dire qu'il n'est pas forcément utile de jeter le discrédit sur des entreprises françaises, mais au contraire de trouver des solutions qui correspondent à l'intérêt national. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)*

M. Yves Fromion. Très bien !

BAISSE DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS

Mme la présidente. La parole est à M. Arnaud Viala, pour le groupe Les Républicains. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains).*

M. Arnaud Viala. Monsieur le Premier ministre, vous avez décidé de baisser drastiquement les dotations aux collectivités. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en Aveyron, entre 2014 et 2017, cette baisse a représenté 18 millions d'euros pour le bloc communal et 62 millions d'euros pour le conseil départemental. C'est une mise en faillite

Tous droits de reproduction réservés

programmée, sans plan de redressement possible, qui touche de plein fouet le tissu économique local, alors même que vous nous abreuvez de déclarations d'intention sur la réorganisation des compétences. La réalité, c'est que la loi NOTRe est un énorme éléphant qui a accouché d'une minuscule souris !

Dans le même temps, vous n'avez pas hésité à faire payer aux contribuables locaux la très contestée réforme des rythmes scolaires. Dans ma seule commune de 700 habitants, la note est salée : 28 000 euros pour les activités péri-éducatives que nous avons souhaité mettre en place pour ne pas infliger à nos enfants une discrimination supplémentaire. Car c'est bien de discrimination que vous vous rendez coupables, lorsque vous annoncez, à grand renfort de déplacements ministériels pompeux, des mesures pour la ruralité, alors même que vous laissez, en regagnant la capitale, une autre facture salée aux contribuables locaux : celle de l'équipement en fibre de leurs territoires, qui s'élève à plusieurs dizaines de millions d'euros pour chaque communauté de communes de province.

Et maintenant, les collectivités doivent aussi assumer vos décisions de politique étrangère : vous voulez accueillir des migrants, mais ce sont les communes qui doivent régler l'ardoise ! Certes, l'émotion est partagée sur ce sujet, mais votre arme, c'est la culpabilisation, comme en témoignent les courriels injonctifs doublés de SMS préfectoraux reçus par les maires de France sur leurs portables au cours des deux derniers week-ends.

Ma question est donc très simple, Monsieur le Premier ministre : quand arrêterez-vous de creuser la fracture territoriale ? Quand cesserez-vous de faire supporter à d'autres le coût exorbitant de vos décisions ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Mme Marylise Lebranchu, *ministre de la décentralisation et de la fonction publique.* Monsieur le député Arnaud Viala, la baisse des dotations aux collectivités locales représente un effort, mais il s'agit d'un effort juste et équitable.

Mme Sophie Rohfritsch. Non !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre* . Vous faisiez référence à l'instant aux collectivités rurales. Même si chacun convient que la baisse des dotations est lourde à porter, je vous rappelle que, sous l'autorité du Premier ministre, nous avons ajouté 117 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale, et plus encore à la dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR.

M. Laurent Furst. Poudre de perlimpinpin !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre* . Grâce à la péréquation que nous avons instaurée, près de 10 000 communes n'ont pas vu leurs finances baisser autant. Par ailleurs, les communes rurales sont appelées, dans leur ensemble, à financer la baisse des dotations à hauteur de 15 euros par habitant – et à hauteur de 40 euros pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Je vous rappelle par ailleurs que la loi NOTRe a été votée par la majorité de cette assemblée, mais aussi par celle du Sénat. Lorsque vous la critiquez, c'est donc tout le monde que vous critiquez.

M. Laurent Furst. Ce n'est pas honnête de dire cela !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre* . Enfin, il est impossible de parvenir à baisser les dépenses publiques de 50 milliards d'euros sans toucher aux dotations. Je vous rappelle en effet que l'ensemble des dotations et reversements aux collectivités locales dépasse 70 milliards d'euros, c'est-à-dire le montant de l'impôt sur le revenu des Français. Les contribuables sont les mêmes. Et quand vous nous dites qu'il faut faire 100, 110, ou même 130 milliards d'économies, j'aimerais bien savoir comment vous vous y prendriez ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

M. Laurent Furst. Nous, nous les ferons !

RURALITÉ

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Michel Villaumé, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Jean-Michel Villaumé. Ma question s'adresse à Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Madame la ministre, mes chers collègues, le lundi 14 septembre, le département de la Haute-Saône, où je suis élu, a eu l'honneur d'accueillir le deuxième comité interministériel aux ruralités. À Vesoul, le Président de la République, le Premier ministre, vous-mêmes et onze ministres vous êtes mobilisés pour faire un point de situation, six mois après l'annonce de quarante-six mesures précises et concrètes visant à soutenir les territoires ruraux.

Le premier bilan est prometteur : 3,9 milliards d'euros mobilisés dans le cadre des contrats de plan État-région pour les infrastructures, 3 milliards d'euros fléchés vers le très haut débit, 364 maisons de service public et 708 maisons de santé en fonctionnement, 1 324 médecins nouvellement implantés dans les territoires ruraux, 50 000 logements rénovés. Le bilan est bon.

C'est parce qu'il faut aller plus loin que vingt et une nouvelles mesures ont été annoncées. Santé, éducation, numérique, transports, logement, simplification : le Gouvernement mobilise de nombreux leviers. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Mme Claude Greff. En somme, tout va bien !

M. Jean-Michel Villaumé. Car, oui, chers collègues, la ruralité est une chance pour la France. C'est l'âme de la France.

Madame la ministre, lundi, à Vesoul, des mesures très fortes concernant les dotations aux collectivités locales ont également été présentées : fléchage vers la ruralité de 50 % du milliard d'euros de soutien complémentaire à l'investissement local, renforcement de la péréquation, élargissement du Fonds de compensation pour la TVA.

Le Gouvernement prend au sérieux les spécificités et les besoins du monde rural. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)* Madame la ministre, quel bilan tirez-vous de cette journée de travail en Haute-Saône ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Mme Sylvia Pinel, *ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.* Monsieur le député Jean-Michel Villaumé, vous avez raison de rappeler l'importance que le Gouvernement attache au développement de l'ensemble des territoires et en particulier des territoires ruraux. Le comité interministériel de lundi à Vesoul nous a donné l'occasion de tirer un bilan des quarante-six mesures annoncées en mars

Tous droits de reproduction réservés

dernier à Laon, dans le cadre d'un premier comité interministériel aux ruralités, mesures qui sont, pour les unes, en cours de déploiement et, pour les autres, déjà opérationnelles.

Ce comité interministériel nous a également donné l'occasion de proposer de nouvelles mesures qui répondent aux préoccupations qui s'expriment dans les territoires ruraux et qui avaient été largement au cœur des débats des assises des ruralités que le Premier ministre a lancées il y a un an.

Vous avez rappelé les principales mesures annoncées par le Président de la République. Vous avez également rappelé combien ces territoires sont innovants. Lors des visites de terrain, nous avons du reste pu constater que votre département est particulièrement dynamique.

M. Christian Jacob. C'était ridicule !

Mme Sylvia Pinel, *ministre* . Nous renforçons des thématiques, telles que l'attractivité et la qualité de vie. Je mentionnerai l'extension du dispositif du prêt à taux zéro « rural » à toutes les communes de la zone C, qui regroupe les zones détendues, pour la réalisation de travaux de rénovation, ce qui permettra aux cœurs de ville de vivre mieux, ou l'élargissement de l'appel à manifestation d'intérêt aux centres bourgs grâce à la mobilisation de 300 millions d'euros.

M. Christian Jacob. Nous en reparlerons dans trois mois !

Mme Sylvia Pinel, *ministre* . Vous pouvez le constater, monsieur le député, le Gouvernement dans son intégralité attache une importance toute particulière à ces territoires qui sont, comme vous l'avez souligné, l'âme de la France.

M. Christian Jacob. Nous ne sommes pas rassurés !

Mme Sylvia Pinel, *ministre* . Leur importance pour l'attractivité, le rayonnement et le développement économique du pays n'a plus besoin d'être démontrée. Oui, nous sommes et serons aux côtés de ces territoires qui font partie intégrante de la République. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

CRISE AGRICOLE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Vigier, pour le groupe Les Républicains.

M. Jean-Pierre Vigier. Ma question, à laquelle j'associe M. Dino Cinieri, s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, écoutez nos agriculteurs ! Ils souffrent. Ils ne sont pas entendus. Ils sont mal considérés par votre gouvernement. *(« Menteur ! » sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Ils traversent une crise profonde et structurelle, qui est destinée à durer. Monsieur le Premier ministre, écoutez nos agriculteurs ! Votre ministre de l'agriculture n'entend pas la détresse de nos paysans. Il est absent et n'a aucun poids à Bruxelles. Il fuit même les salons agricoles. *(Mêmes mouvements.)*

M. Christian Jacob. C'est un lâche !

M. Jean-Pierre Vigier. Vos réponses sont totalement insuffisantes.

M. Pascal Popelin. Démago !

M. Jean-Pierre Vigier. Monsieur le Premier ministre, écoutez nos agriculteurs ! Ils ne vivent plus de leur travail. Il est urgent de prendre des mesures qui répondent aux problèmes de fond. Nous devons leur donner des perspectives. Redonnez de la compétitivité à nos agriculteurs ! Arrêtez de les assommer de charges ! Arrêtez l'inflation et la sur-transposition des normes ! Obtenez la garantie de prix rémunérateurs !

Monsieur le Premier ministre, nos paysans sont à bout de souffle. Quand allez-vous prendre le taureau par les cornes et redonner un avenir à nos agriculteurs ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

M. Stéphane Le Foll, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.* Monsieur le député, vous avez fait quelques commentaires sur mes présences ou absences de cet été. J'ignore ce que vous avez fait durant l'été mais moi, je sais ce que j'ai fait.

M. Christian Jacob. On en a eu des mauvais, mais comme celui-là…

M. Stéphane Le Foll, *ministre* . Vous avez évoqué les questions structurelles qui se posent aujourd'hui à l'agriculture, mais vous en êtes en grande partie responsables ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe écologiste et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)* Jamais on ne vous a entendu sur les grands enjeux,…

M. Sylvain Berrios. Mettez-vous enfin au travail ! Vous êtes là depuis trois ans !

M. Stéphane Le Foll, *ministre* . …qu'il s'agisse, à l'échelle européenne, du bilan de santé de la PAC en 2008 ou de la fin des quotas laitiers, qui nous a conduits à la situation actuelle. Jamais, monsieur le député, on ne vous a entendu critiquer la loi de modernisation de l'économie que vous avez votée avec beaucoup d'allant et qui nous a, elle aussi, conduits à la situation actuelle des prix agricoles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Mme Claude Greff. Et vous, vous avez fait quoi ? Rien !

M. Stéphane Le Foll, *ministre* . Jamais, monsieur le député, lors du Grenelle de l'environnement, nous ne vous avons entendu sur la question de la sur-transposition des normes. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)* Vous vous faites aujourd'hui le relais des agriculteurs alors que jamais, depuis que nous sommes arrivés, nous n'avons sur-transposé des normes environnementales en matière agricole.

Alors que la détresse des agriculteurs est réelle, tous, nous devons avoir la conscience de l'intérêt général et nous montrer capables de préparer ensemble l'avenir. La crise, il faut la traiter conjoncturellement, par des aides tant européennes que nationales, tout en posant – ce que vous n'avez pas fait – les bases qui permettront à l'ensemble des filières de trouver avec la grande distribution et l'industrie les moyens d'une contractualisation assurant enfin aux producteurs d'être rémunérés de leur travail.

M. Christian Jacob. Tais-toi, t'es foutu !

M. Stéphane Le Foll, *ministre* . Tels sont les enjeux, monsieur le député. De grâce, cessez vos commentaires polémiques ! Le travail est continu. Hier j'étais à Luxembourg, au conseil des ministres européens de l'agriculture et contrairement à ce que vous avez affirmé, la France pèse : la preuve est qu'elle a beaucoup obtenu lors de ce conseil. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste,*

Tous droits de reproduction réservés

républicain et citoyen et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et sur plusieurs bancs du groupe écologiste. – Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)

RENTRÉE SCOLAIRE

Mme la présidente. La parole est à Mme Elisabeth Pochon, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Elisabeth Pochon. Madame la ministre de l'éducation nationale, l'actualité internationale mobilise à juste titre les esprits. Les événements sont si graves que nos sujets d'actualité intérieure sont naturellement mis en retrait. Ce pourrait être l'unique raison pour laquelle la rentrée scolaire 2015 a été fort peu commentée, mais n'est-ce pas en réalité parce qu'elle est réussie que cette rentrée scolaire ne fait pas polémique ? *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)*

Votre action, guidée par le fil directeur de la refondation de l'école, commence à porter ses fruits. La rentrée scolaire 2015 en est le témoignage le plus évident. Il faut féliciter tous les services académiques qui ont travaillé avec acharnement à cette réussite.

Depuis trois ans, la priorité donnée à l'éducation se traduit dans les faits. Les enseignants sont désormais plus nombreux et mieux formés. Le Gouvernement tient ses engagements par la confirmation et la poursuite de la création de 60 000 postes supplémentaires. Les moyens ont été augmentés là où c'était nécessaire parce que c'était nécessaire. La formation s'intensifie et se modernise dans les métiers dans l'enseignement. De plus en plus d'étudiants s'orientent vers ces métiers : le nombre d'inscrits aux concours augmente et de nouvelles voies d'accès s'ouvrent par le biais de l'apprentissage.

Toutes ces mesures ne sont pas exhaustives, mais on peut observer concrètement leurs effets. Je prendrai comme exemple le département de la Seine-Saint-Denis, dont je suis élue. Ce département particulièrement concerné par les difficultés sociales et scolaires voit les premiers effets de la mise en place d'un plan triennal d'action que vous avez initié au profit de ses écoles. Après une rentrée 2014 difficile, la rentrée 2015 a permis à tous les élèves et à la communauté éducative de commencer l'année de façon plus sereine. Même s'il peut rester nécessaire de procéder à des ajustements ici et là, la réalité du changement ne peut souffrir aucune contestation.

La refondation a enfin repris le pas sur la destruction engagée au cours des législatures précédentes. Madame la ministre, comment envisagez-vous la poursuite de votre action pour atteindre l'objectif d'une école plus juste, plus exigeante et qui inscrive nos enfants au cœur de la République ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Oui, madame la députée, on peut le dire : la rentrée scolaire 2015 s'est bien passée. Cela ne doit pas grand-chose au miracle. En revanche, cela doit beaucoup au Président de la République *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe Les Républicains)* qui, en 2012, avait fait de l'éducation la priorité de son quinquennat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)* Cela doit beaucoup au Gouvernement qui en a fait la priorité budgétaire : l'éducation est redevenue le premier budget de la nation. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)* Nous en voyons les effets.

Pourquoi la rentrée se passe-t-elle bien ? Tout simplement parce qu'il y a eu – nous n'y étions plus très habitués ces dernières années – un enseignant face aux élèves dans chaque classe, et même, dans certaines écoles primaires, plus d'enseignants que de classes.

Pourquoi la rentrée se passe-t-elle bien ? Parce que, sur les 60 000 postes promis dans l'éducation, nous en avons déjà créé 35 200 en cette rentrée 2015.

M. Bernard Deflesselles. Personne n'y croit !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre* . Au-delà de ces aspects quantitatifs, nous avons agi de façon qualitative, par exemple pour faire en sorte que la dotation des établissements scolaires en moyens soit pensée, sur tout le territoire, au regard non seulement des effectifs démographiques, mais aussi de la réalité sociale et territoriale des établissements. Cela permet par exemple aux établissements ruraux de bénéficier d'un coup de pouce important. Il y a quelques jours, avec le Président de la République, nous étions dans l'académie d'Amiens, qui a gagné cinquante et un postes grâce à cette nouvelle allocation alors qu'elle aurait dû en perdre quinze du fait de la baisse démographique. Voilà le type de mesures que nous avons prises l'année dernière.

Vous avez évoqué notre plan pour la Seine-Saint-Denis. En cette rentrée, 240 postes supplémentaires ont été ouverts.

M. Julien Aubert. Menteuse !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre.* Surtout, des candidats de toute la France ont passé un concours exceptionnel pour venir enseigner dans l'académie de Créteil, en Seine-Saint-Denis. Cela a marché : 500 enseignants supplémentaires ont été affectés dans les écoles de Seine-Saint-Denis. C'est quelque chose qu'il faut souligner et saluer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur plusieurs bancs du groupe écologiste.)*

M. Julien Aubert. Comme par magie ! C'est l'école d'Harry Potter !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre.* Contrairement à un discours que l'on entend souvent, il n'y a pas de crise des vocations dans l'enseignement. Nous avons pourvu tous les postes du premier degré et 90 % de ceux du second degré. *(Vives dénégations sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)*

Mme la présidente. Merci, madame la ministre.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre* . Voilà ce que nous faisons pour l'école ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur plusieurs bancs du groupe écologiste.)*

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Mme la présidente. La parole est à Mme Annie Genevard, pour le groupe Les Républicains.

Mme Annie Genevard. Monsieur le Premier ministre, cela fait trois ans que votre gouvernement s'acharne à proposer de mauvaises réformes éducatives. *(Exclamations sur divers bancs.)*

M. Céleste Lett. C'est bientôt fini !

Tous droits de reproduction réservés

Mme Annie Genevard. Petit bilan d'étape. La réforme des rythmes scolaires ? Elle épuise les enfants, désorganise les familles et achève de vider les caisses des communes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains. – Exclamations sur de nombreux bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

La mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ? Elles ne convainquent pas plus que les temples du pédagogisme qu'étaient les IUFM.

Le recrutement de 60 000 personnels ? Il interdit toute évolution salariale des enseignants français, parmi les plus mal payés d'Europe.

À l'élévation de tous par le savoir, qui est la seule vraie façon de lutter contre les inégalités, vous préférez une hasardeuse réforme du collège qui supprime ce qui marche : les classes bilangues, les sections européennes, les langues anciennes.

Quant à l'élitisme républicain, dont beaucoup d'entre vous êtes de purs produits, vous le jugez immoral et n'avez de cesse de lui porter des coups, privant ainsi les élèves de ce dont vous avez bénéficié vous-mêmes. N'est-ce pas cynique ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)*

La valse des ministres de l'éducation nationale – trois en trois ans – dit votre désarroi et heurte les enseignants qui se sentent méprisés. Ils se sont éloignés de vous : à peine deux sur dix vous renouvelleraient aujourd'hui leur confiance. Vous avez perdu la recette. Vous avez perdu leur confiance, et celle des parents aussi.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous entendre les enseignants qui refusent d'abdiquer le sens même de leur métier, transmettre des savoirs ? Allez-vous entendre les parents qui demandent une école performante dans laquelle les bons enseignants, restaurés dans leur autorité, sont reconnus et valorisés, et non sans cesse déstabilisés par des réformes bancales et hâtives ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Madame la députée, j'avoue avoir un peu de mal à répondre à votre question. Il y avait tellement de choses *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains)*…

M. Bernard Deflesselles. C'est une question sur votre bilan !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre.* …qui étaient, pour la plupart, contradictoires ! Pour résumer les choses, votre question était une critique en règle contre la politique éducative du Gouvernement.

Compte tenu des retours que nous avons du terrain concernant la façon dont cette rentrée scolaire s'est passée, je m'étonne de vos propos. Oui, les enseignants sont là. Oui, la formation initiale des enseignants a été rétablie.

M. Jean-Yves Caullet. La majorité précédente l'avait sacrifiée !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre.* Je vous rappelle qu'elle avait disparu – ineptie totale ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.)* Elle a été remise en place et permet à 25 000 jeunes professeurs stagiaires d'être à moitié dans les classes, à moitié en formation, et d'entrer plus progressivement dans leur métier, pour le plus grand bien des élèves.

Oui, nous menons évidemment des réformes pédagogiques. L'éducation n'est pas qu'une question de moyens – je crois d'ailleurs vous avoir déjà entendus prononcer cette phrase, mesdames et messieurs les députés de l'opposition –…

M. Christian Jacob. Ne faites pas la maligne !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre.* …mais surtout une question de qualité des apprentissages. Depuis 2012, ces réformes pédagogiques ont consisté à mettre en place un meilleur temps d'apprentissage : c'était l'objet de la réforme des rythmes scolaires, qui s'installe partout. Grâce à la décision du Premier ministre de pérenniser l'aide de l'État aux communes, ces dernières ont aujourd'hui les moyens de financer les activités périscolaires. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Mme Anne Grommerch. Non, elles doivent les financer elles-mêmes !

M. Laurent Furst. C'est un gag !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre.* Ces réformes pédagogiques ont aussi consisté à établir des nouveaux programmes pour l'école maternelle. Trouvez-moi un seul enseignant qui estime que les nouveaux programmes de maternelle sont malvenus ! De fait, ils sont plébiscités car ils permettent de faire de ce temps spécifique un temps à part entière de pré-apprentissage pour les enfants. Les nouveaux programmes à venir de l'école primaire et du collège constituent aussi une réforme pédagogique ambitieuse.

Je regrette, madame Genevard, que vous ayez quitté le Conseil supérieur des programmes, auquel vous apportiez vos analyses et vos avis éclairés. Cette instance était pourtant ouverte à la diversité parlementaire.

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.* La droite préfère pratiquer la politique de la chaise vide !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre.* Nous allons malgré tout terminer ce travail, dans l'intérêt des élèves. J'annoncerai ces nouveaux programmes dans quelques jours.

Quant à la réforme du collège, elle entrera en vigueur à la rentrée prochaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur quelques bancs du groupe écologiste.)*

M. Jacques Alain Bénisti. Personne ne vous suit !

BAISSE DES IMPÔTS

Mme la présidente. La parole est à M. David Comet, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. David Comet. Ma question s'adresse à M. le ministre des finances et des comptes publics. Dès juin 2014, le projet de loi de finances rectificative baissait l'impôt de ceux qui étaient en bas du barème. En juillet 2014, 1 milliard d'euros a été consacré aux ménages les plus modestes. En 2015, nous avons supprimé la première tranche du barème. Ces mesures ont été financées en grande partie par la lutte contre la fraude fiscale.

Au total, ce sont près de 9,4 millions de foyers fiscaux qui voient leur impôt baisser par rapport à 2013, dont 3 millions ont évité d'y entrer ou en sortent. Ce sont principalement des

Tous droits de reproduction réservés

salariés et des retraités, ceux qui ont parfois du mal à finir le mois. Nous devons les soutenir, nous avons l'obligation de soutenir leur pouvoir d'achat.

Lors de sa conférence de presse, le Président de la République a annoncé que le mouvement de baisse d'impôts allait continuer. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)* Ces mesures s'inscrivent dans la durée. Elles sont là pour redonner confiance en l'avenir, pour que chaque Français puisse participer à hauteur de ses moyens réels au redressement de la France.

Grâce aux nouvelles mesures annoncées, un couple de retraités qui touchait 2 960 euros de revenus par mois verra son impôt baisser de 500 euros en 2016. *(« Qui va payer ? » sur quelques bancs du groupe Les Républicains.)*

Monsieur le ministre, sous le précédent quinquennat, la crise avait fait augmenter la dette de la France de 600 milliards d'euros. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous la réduisons, et elle baisse chaque année. Le déficit structurel a été ramené à son niveau le plus bas depuis 2000.

M. Yves Censi. C'est incroyable d'entendre cela !

M. David Comet. Mais cet assainissement budgétaire n'a de sens que si l'ensemble des Français en profitent.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire quand et comment s'appliqueront les nouvelles baisses d'impôts annoncées ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des finances et des comptes publics.

M. Michel Sapin, *ministre des finances et des comptes publics.* Monsieur le député, pour faire face à la crise, et en particulier à ses conséquences budgétaires, l'impôt sur le revenu a, entre 2010 et 2013, beaucoup augmenté en France. La moitié de cette augmentation est due à des décisions prises par la précédente majorité. *(« C'est faux ! » sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

D'autres augmentations sont intervenues, mais pour la plupart, nous les avions placées sous le signe de la justice. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)* Il est en effet juste de faire payer un peu plus ceux qui ont des revenus supérieurs aux autres.

Dans le contexte actuel de reprise de la croissance *(Mêmes mouvements),* où la maîtrise des dépenses nous permet de dégager quelques marges de manœuvre, il nous paraît indispensable et juste de rendre aux plus modestes des contribuables français dont l'impôt avait augmenté une part de leur effort.

C'est ce que vous avez décidé à la fin de l'année dernière et que vous mettez en œuvre aujourd'hui. Il y a aujourd'hui 9 millions de foyers fiscaux, vous le savez, qui voient leur impôt sur le revenu diminuer. C'est la première fois que le mouvement est aussi fort et visible. C'est une bonne chose pour redonner confiance, et aussi pour augmenter le pouvoir d'achat et soutenir la consommation et la croissance.

Pour l'année prochaine, nous allons dans la prochaine loi de finances vous proposer de poursuivre et d'amplifier les choses.

M. Céleste Lett. C'est le Père Noël !

M. Michel Sapin, *ministre.* Au total, entre cette année – 9 millions – et l'année prochaine – 3 millions de plus – ce sont 12 millions de foyers fiscaux qui verront leur impôt baisser, sur 18 millions. Les deux tiers des Français qui payaient l'impôt sur le revenu verront leur part baisser, sans qu'aucune augmentation n'intervienne pour les autres foyers. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Voilà le résultat d'une politique qui se veut sérieuse, mais juste. Nous rendons aux Français une part des efforts qu'ils ont consentis au cours de ces dernières années. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

POLITIQUE D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Hetzel, pour le groupe Les Républicains.

M. Patrick Hetzel. Monsieur le Premier ministre, le Haut conseil de la famille vient de publier une note sur le développement de l'accueil des jeunes enfants. Les ambitions de votre gouvernement sont loin d'être au rendez-vous.

La convention d'objectifs et de gestion signée entre la branche famille et l'État prévoyait la création de 275 000 solutions d'accueil. Selon le rapport, sur les deux premières années de la convention, seulement 19 % des objectifs de créations ont été atteints. En 2014, 11 300 places d'accueil collectif ont été créées au lieu des 19 600 places prévues.

S'agissant de l'accueil individuel, la baisse se poursuit avec 612 000 enfants de moins de trois ans accueillis par des assistantes maternelles en 2014 contre 619 400 en 2013, soit près de 7 000 tout-petits de moins pris en charge depuis votre arrivée au pouvoir.

M. Christian Jacob. C'est ça la réalité.

M. Patrick Hetzel. L'objectif de 20 000 enfants supplémentaires accueillis par an s'éloigne de plus en plus. Le nombre d'employeurs d'assistantes maternelles baisse également en 2014. Il y a encore plus grave : le volume d'heures déclarées recule de façon marquée en 2014, après déjà une diminution en 2013.

Le constat est le même pour la garde au domicile des parents. Comment ne pas y voir la conséquence logique des multiples coups de rabot apportés par votre Gouvernement au statut du particulier employeur au cours des dernières années ? Les difficultés que rencontrent les parents ne font qu'empirer, et la pression sur les modes de garde sera encore pire dans un an, quand la réforme du congé parental aura pris toute son ampleur.

Le compte n'y est vraiment pas ! Qu'avez-vous l'intention, monsieur le Premier ministre, de proposer pour venir, enfin, en aide à nos familles ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et plusieurs bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie.

Mme Laurence Rossignol, *secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie.* Monsieur Hetzel, je vous remercie du soutien que vous nous apportez en faisant de l'accueil des jeunes enfants une priorité. C'est une priorité collective, et je souhaite du reste que cela soit une priorité pour les communes et les collectivités locales.

M. Christian Jacob. Dites-le avec le sourire, madame la secrétaire d'État ! *(Sourires.)*

Tous droits de reproduction réservés

Mme Laurence Rossignol, *secrétaire d'État.* Cela a été une priorité pour le Président de la République dès le début de son mandat. À cet égard, nos engagements sont fermes : 275 000 places d'accueil supplémentaires, 100 000 places en crèche, 100 000 places chez les assistantes maternelles et 75 000 places d'accueil d'enfants de moins de trois ans en préscolarisation.

Après deux années de période électorale, années pendant lesquelles les communes n'investissent pas dans des équipements nouveaux, les chiffres se redressent. Cette année, avec 14 300 berceaux supplémentaires, ce sont 37 000 enfants qui pourront être accueillis dans les équipements collectifs pour jeunes enfants. S'agissant de la préscolarisation, ce sont 30 % des enfants qui sont accueillis en zone rurale.

À cet égard, j'invite les parents à utiliser davantage cet accueil pédagogique adapté au rythme de l'enfant, spécifique à ses besoins, qui se développe aujourd'hui avec l'éducation nationale. En ce qui concerne les assistantes maternelles, je vous concède que nous constatons en effet qu'elles accueillent moins d'enfants. Avec elles, nous travaillons à faire évoluer l'accueil des jeunes enfants afin de l'adapter aux besoins, lesquels sont différents selon les quartiers. Dans certains quartiers, il y a beaucoup d'assistantes maternelles et peu d'enfants. Dans d'autres, au contraire, il y a beaucoup d'enfants à accueillir et moins d'assistantes maternelles.

L'évolution est dans l'innovation sociale, la souplesse et l'adaptation. Nous tiendrons ces engagements. Merci encore, monsieur le député, de remarquer que la politique familiale française, c'est d'abord et avant tout la qualité de ses modes d'accueil. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.)*

MUTATIONS DES FONCTIONNAIRES ULTRAMARINS

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Robert, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Thierry Robert. Madame la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, je souhaite vous interpeller au sujet des avancées de la réforme du système de mutations pour les fonctionnaires ultramarins. En effet, il a été demandé en février dernier à l'administration d'analyser et de définir le système de bonification adéquat afin de permettre la réduction des délais de mutation pour les fonctionnaires ultramarins, qui ont servi dans l'Hexagone pendant des années – jusqu'à vingt ans pour certains.

Le dispositif des centres des intérêts moraux et matériels – CIMM – a été retenu comme le moyen le plus efficace d'y parvenir. Cela avait été acté par le Président de la République qui, dès août 2014, a déclaré que les CIMM étaient le « critère à prendre en compte dans les mutations des fonctionnaires ultramarins. ». Ce dispositif doit permettre aux originaires d'être mutés plus facilement. En cohérence avec les déclarations du Gouvernement, la mise en place des CIMM devrait déjà être effective.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique – DGAFP – travaille depuis des mois sur les modalités de la prise en compte de la qualité d'originaire, quand ces critères existent déjà, notamment avec le dispositif des congés bonifiés. Dès lors, qu'attend-on pour mettre en place les CIMM et garantir l'évolution attendue dans le système des mutations ? C'est urgent, y compris au nom de l'efficacité, pour ce qui concerne par exemple les effectifs de police, qui ont besoin d'originaires pour assurer une prévention plus efficace et enrayer l'insécurité qui progresse depuis quelques années à La Réunion.

Depuis l'annonce du Président de la République, le temps semble long aux fonctionnaires ultramarins. Ils attendent qu'on passe des annonces aux actes sur ce sujet.

Madame la ministre, pouvez-vous les rassurer et nous dire si le dispositif des centres des intérêts moraux et matériels sera mis en place dans les semaines à venir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Mme Marylise Lebranchu, *ministre de la décentralisation et de la fonction publique.* Merci, monsieur le député, d'appeler l'attention de tous sur une situation particulière. Il faudrait permettre aux fonctionnaires, dites-vous avec juste raison, d'être affectés en priorité dans leur région d'origine. Ce n'est pas simple, compte tenu du statut de la fonction publique.

Je rappelle quels sont les éléments qui permettent déjà à des fonctionnaires d'être mutés : la séparation d'avec leur conjoint, la situation de handicap, le fait d'exercer dans des zones urbaines sensibles ou de se trouver en situation de réorientation professionnelle. En un mot : certains éléments favorisent l'affectation dans la région demandée.

Vous avez raison, en revanche, de rappeler que le Président de la République s'est engagé en 2014 à améliorer la situation. Nous avons pu en discuter dans le cadre de l'agenda social, en particulier dans la négociation qui m'a permis de déposer en juillet un projet de protocole d'accord intitulé *Parcours professionnels, carrières et rémunérations,* dans lequel nous avons proposé que les directeurs et les responsables de service puissent appliquer les règles de façon appropriée en fonction des éléments que vous avez évoqués.

Si cet accord est signé, je m'engage à ce que les dispositions législatives nécessaires soient prises dans le cadre du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits des fonctionnaires, qui sera bientôt discuté au Parlement et qui permettra, si les organisations syndicales en sont d'accord – ce que je crois –, d'améliorer grandement la situation que vous avez décrite.

DÉMANTÈLEMENT DES RÉSEAUX DE PASSEURS

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Decool, pour le groupe Les Républicains.

M. Jean-Pierre Decool. Monsieur le ministre de l'intérieur, fuyant la guerre et les persécutions, de nombreuses populations affluent massivement en Europe depuis des semaines. Face à ces réfugiés, un devoir moral nous incombe : celui de les accueillir avec bienveillance.

À ce moment du débat, il ne faut toutefois pas confondre réfugiés et migrants économiques.

En effet, monsieur le ministre, les migrants économiques n'ont nullement l'intention de s'installer en France, mais veulent avant tout rejoindre la Grande-Bretagne, où les conditions de travail paraissent plus ouvertes. C'est là tout le cœur du problème actuel : ils ne sont pas demandeurs d'asile.

En attendant de pouvoir traverser la Manche, ces migrants s'installent sur le littoral dunkerquois. La commune de Téteghem, dans ma circonscription, et celle de Grande-Synthe sont particulièrement touchées par cet afflux massif.

Tous droits de reproduction réservés

Les camps d'accueil sont saturés, les associations humanitaires débordées et les forces de police en nombre insuffisant pour gérer cette situation.

Les maires du littoral dunkerquois redoutent un « Calais *bis* », d'autant plus que les réseaux de passeurs se multiplient et se renforcent de jour en jour.

Les passeurs, esclavagistes des temps modernes, font régner la terreur dans les camps. Ils ne reculent devant rien pour tirer profit de toutes les situations. Ils se livrent à leurs trafics au grand jour et narguent, dans leurs voitures de luxe, les forces de police qui ne peuvent pas toujours intervenir, faute de preuves ou de moyens. Dans le Dunkerquois, les tensions suscitent un sentiment d'insécurité et de la peur.

Cette situation ne peut durer plus longtemps. Ces criminels ne doivent pas rester impunis.

Monsieur le ministre, vous l'aurez compris : si l'objectif à court terme est de réduire l'afflux de clandestins, il faut impérativement démanteler ces filières scélérates. Quelles mesures concrètes et fermes entendez-vous prendre afin d'éradiquer les réseaux de passeurs et les mettre hors d'état de nuire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, *ministre de l'intérieur.* Monsieur le député, merci de cette question, pleine de justesse en tout point des sujets qu'elle évoque. Je répondrai très précisément à chacune des interrogations que vous formulez.

Il est en effet absolument impératif de procéder au démantèlement de ces réseaux de passeurs. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a souhaité que, dans le Calaisis, nous renforcions considérablement les moyens de la police nationale pour être efficaces dans ce démantèlement. Ce sont près de 500 policiers supplémentaires qui ont été affectés à Calais, précisément pour engager cette action de façon volontariste. Je vous donnerai des chiffres très précis : depuis le début de l'année 2015, nous avons procédé, en France, au démantèlement de 177 filières de passeurs, correspondant à 3 300 individus, dont une grande partie ont été présentés à la justice.

J'ai également souhaité que nous puissions procéder à des éloignements forcés à partir de Calais, mais également de Dunkerque car, ni à Calais ni à Dunkerque, ceux qui ne relèvent pas du statut de réfugié n'ont vocation à rester sur le sol national. Il est indispensable, si nous voulons envoyer un signal fort pour que la situation soit maîtrisée, que les passeurs ne puissent plus convaincre des migrants de venir en France, à Calais ou à Dunkerque, avec l'illusion qu'ils pourront passer.

Par ailleurs, j'ai demandé aux Britanniques, dans le cadre d'un accord franco-britannique, de bien vouloir contribuer à hauteur de 35 millions d'euros – ce qui n'est pas rien – au financement de la sécurisation des infrastructures de transport, car c'est aussi un signe adressé aux passeurs.

Pour ce qui concerne plus particulièrement Dunkerque, j'ai donné trois instructions et me rendrai prochainement dans cette ville.

Première instruction : faire en sorte que les moyens des forces soient confortés, pour leur permettre de faire le même travail qu'un Calais.

Deuxièmement : s'attaquer résolument, par des contrôles qui, à l'heure où je vous parle, se multiplient, aux filières de l'immigration irrégulière pour obtenir les mêmes résultats que partout en France.

Troisièmement : offrir l'asile à ceux qui relèvent de l'asile en France pour les dissuader de passer en Grande-Bretagne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

INTEMPÉRIES DANS LE TARN-ET-GARONNE

Mme la présidente. La parole est à Mme Valérie Rabault, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Valérie Rabault. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Le 31 août dernier, mon département, le Tarn-et-Garonne, a connu une tempête sans précédent. Cette tempête a détruit plusieurs maisons, en l'espace d'une demi-heure ; elle a sévèrement endommagé de très nombreuses toitures ; elle a privé un tiers des habitants d'électricité ; elle a mis à terre des milliers d'arbres.

Si les dégâts sur les maisons sont normalement pris en charge par les assurances, j'ai sollicité l'État, avec l'ensemble des élus, pour que soit reconnu l'état de catastrophe naturelle afin d'assurer la meilleure couverture possible. Mais si les dégâts sur les bâtiments devraient à moyen terme trouver un dédommagement, il n'en est pas de même pour l'arboriculture.

Monsieur le Premier ministre, vendredi dernier, vous êtes venu constater vous-même ces dégâts sur les vergers…

M. Christian Jacob. Un dégât de plus !

Mme Valérie Rabault. …et je vous en remercie très sincèrement. Vous avez rencontré de jeunes agriculteurs, installés pour certains depuis deux ou trois ans, qui, en quelques minutes, ont tout perdu. Vous avez vu ces pommiers à terre sur plusieurs hectares. D'autres productions sont aussi concernées, comme les noisettes ou le chasselas de Moissac.

Monsieur le Premier ministre, le Tarn-et-Garonne est le premier département de France producteur de pommes, et aussi le premier département de France exportateur de pommes. Cette tempête va donc mettre à mal toute notre économie et donc l'emploi, puisque l'arboriculture est notre premier employeur. Un hectare de pommiers détruit, c'est un verger à replanter et trois années sans récolte – au total, un coût financier sur trois ans de 125 000 euros par hectare.

Face à cette situation, vous avez annoncé vendredi dernier des mesures fortes, notamment la création d'un fonds d'urgence. Je vous en remercie, ainsi que M. le ministre de l'agriculture. Aussi, je me permets de solliciter à nouveau votre engagement pour que ce fonds soit créé rapidement et suffisamment abondé.

Enfin, monsieur le Premier ministre, permettez-moi d'adresser également mes remerciements à M. le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, qui a permis dans ces circonstances exceptionnelles l'intervention du 17e régiment du génie parachutiste pour participer au déblaiement de Montauban. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

M. Stéphane Le Foll, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.* Madame la députée, vous avez évoqué les violentes intempéries qui ont

Tous droits de reproduction réservés

eu lieu le 31 août dernier dans votre département, au cours desquelles une jeune femme a trouvé la mort. Nos pensées vont à toute sa famille et à tous ses proches. Plusieurs personnes ont d'ailleurs été blessées, parmi lesquelles un agent d'ERDF, quelques jours plus tard, alors qu'il travaillait au rétablissement du réseau électrique.

Je tiens, comme l'a fait le Premier ministre, à saluer tous ceux qui se sont mobilisés au plus fort des intempéries sur le terrain : sapeurs-pompiers, agents des collectivités, opérateurs de réseau, forces de l'ordre et, vous l'avez signalé, les militaires du 17e RGP de Montauban, ainsi que, bien sûr, tous les habitants qui ont fait preuve de solidarité.

Le Gouvernement a pleinement conscience des difficultés que rencontrent aujourd'hui de nombreux acteurs, de nombreuses collectivités, et en particulier les agriculteurs et les arboriculteurs. La solidarité nationale jouera. Les demandes des maires de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle seront examinées dès le 22 septembre pour les dossiers prioritaires.

Pour les collectivités, une mission d'évaluation, comme cela a été le cas précédemment, se rendra prochainement sur place pour établir le montant des aides de l'État nécessaires aux collectivités pour les réparations.

Les dégâts causés par le vent, l'orage et la grêle peuvent d'ores et déjà être pris en compte dans tous les systèmes d'assurance existants. Mais, pour faciliter les démarches, le préfet a mis en place une cellule d'intervention et d'appui aux sinistrés avec la Fédération française des sociétés d'assurance.

Le secteur agricole, qui fait l'objet de votre question, a été lourdement frappé. Le Fonds national de gestion des risques en agriculture sera mobilisé concernant les allégements de charges, les cotisations MSA, le foncier non bâti ; en outre, des moyens supplémentaires seront dégagés pour faire face aux difficultés liées aux exportations. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

BAISSE DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Sansu, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Nicolas Sansu. Monsieur le Premier ministre, samedi prochain, dans la très grande majorité de nos 36 000 communes, à Vesoul comme à Vierzon, nos concitoyens vont se mobiliser, à l'appel des élus, pour préserver l'investissement public local et les services publics de proximité, mis en danger par une baisse brutale des dotations de l'État aux collectivités locales, contrairement à l'engagement n°54 du candidat Hollande. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

M. Jean-Luc Laurent et **M. Jacques Krabal.** Bravo !

M. Nicolas Sansu. Les élus signataires de cet appel viennent de tous les partis politiques. La question qui se pose est simple : la baisse de dotations de l'État aux collectivités, de 28 milliards d'euros cumulés en quatre ans, est-elle porteuse d'activité, d'emploi et de croissance ?

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Non !

M. Nicolas Sansu. À l'évidence, non ! Vous connaissez, nous connaissons tous l'implication de nos collectivités face aux défis de demain : réussite de la transition énergétique, maintien de la cohésion sociale et territoriale, soutien à l'éducation et à la culture, accueil des populations fragiles, comme c'est le cas avec celles et ceux qui fuient la guerre et le chaos. La grande tradition française d'humanisme, d'innovation et de développement passe aussi par l'intelligence locale. *(« Eh oui ! » sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Au cours des premières auditions de la commission d'enquête sur les conséquences de la baisse des concours de l'État au bloc communal, tous nos interlocuteurs nous ont fait part de leur inquiétude.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Nicolas Sansu. L'investissement public du bloc communal pourrait s'effondrer à 23 milliards en 2017, contre 31 milliards en 2014. Déjà, certaines communes sont dans l'incapacité d'équilibrer leur budget.

Au-delà de la refonte de la DGF – dotation globale de fonctionnement –, au-delà de l'annonce d'un fonds d'investissement de 1 milliard d'euros, il est urgent, monsieur le Premier ministre, de ne pas sacrifier l'épargne des collectivités et de sauvegarder leur capacité à investir.

Les députés du Front de gauche vous proposent donc deux pistes. L'une consiste à divertir une partie des 20 milliards du crédit d'impôt compétitivité emploi, l'autre à créer un fonds de péréquation vertical assis sur les actifs financiers des entreprises. Le soutien aux territoires, aux communes et aux intercommunalités, c'est la défense de la République. C'est pour cela que samedi, tous les républicains feront cause commune ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

M. Jean-Luc Laurent. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Mme Marylise Lebranchu, *ministre de la décentralisation et de la fonction publique.* Monsieur Sansu, nul ne conteste le rôle des collectivités locales. Nous avons décidé collectivement une baisse de 50 milliards, à laquelle vous n'avez pas adhéré ; mais il faut aussi réfléchir ensemble à nos enfants, à nos petits-enfants et à la dette ! *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)* Ce n'est pas imposé par Bruxelles, mais baisser la dépense publique est un objectif sur lequel nous devrions pouvoir débattre sereinement.

Concernant les collectivités territoriales, nous avons fait ce que nous devions faire : donner plus aux communes les plus fragiles, augmenter la dotation de solidarité rurale, cette péréquation qui permet à 10 000 communes de ne pas subir de baisse,…

Un député du groupe Les Républicains. C'est honteux !

Mme Marylise Lebranchu, *ministre* . …et augmenter la dotation de solidarité urbaine pour permettre aux communes les plus pauvres de faire face.

Quelle est la situation aujourd'hui ? J'entends ce que vous dites sur la baisse des dotations, j'entends la difficulté, mais quand nous consacrons un milliard à l'investissement, vous dites que ce n'est rien : cela représente quand même la possibilité de sortir beaucoup de dossiers avant la fin de l'année !

Par ailleurs, nous sommes face à un dossier très lourd : la DGF, la principale des dotations sur les quelque 70 milliards que reverse l'État aux collectivités territoriales – et encore, sans consolider les chiffres. La DGF est injuste, profondément injuste.

M. Maurice Leroy. Alors réformez-la !

Tous droits de reproduction réservés

Mme Marylise Lebranchu, *ministre.* Deux communes peuvent, avec la même population et les mêmes catégories socio-professionnelles, percevoir du simple au double.

Nous vous proposons donc justement, face à la baisse des dotations et à l'équilibre que nous avons atteint cette année, de nous accompagner dans la réforme de la DGF pour la rendre plus juste, afin que la péréquation soit en effet verticale et non plus simplement horizontale, c'est-à-dire entre les collectivités elles-mêmes, comme c'est le cas aujourd'hui. Je sais que vous serez à ce rendez-vous ! *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

RÉFORME TERRITORIALE

Mme la présidente. La parole est à Mme Laurence Arribagé, pour le groupe Les Républicains.

Mme Laurence Arribagé. Monsieur le Premier ministre, le nombre de demandeurs d'emploi atteint des records, la croissance est quasi nulle, le monde agricole souffre, la crise des migrants est majeure et nos concitoyens et nos entreprises sont assommés d'impôts et de taxes !

Or cet été, en vue des élections régionales de décembre prochain, vous avez fait, en catimini, une annonce pour le moins surprenante – y compris, d'ailleurs, pour votre propre camp –: créer une nouvelle fonction de président délégué de région. Cette idée de projet de loi, dont nous avons tous appris l'existence par la presse, est totalement contraire à l'esprit même de la décentralisation, d'autant plus que vous n'abordez à aucun moment la question des ressources.

Vous devez savoir, mes chers collègues, que cette dernière invention est le fruit des tractations partisanes et des petits arrangements entre amis…

Un député du groupe Les Républicains. Comme d'habitude !

Mme Laurence Arribagé. …dans les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Une fois le soutien des radicaux de gauche assuré, vous avez voulu, monsieur le Premier ministre, contenter les ténors de votre parti que sont Mme Delga et M. Alary. C'est purement et simplement consternant ! Vous qui prônez un État exemplaire et la réduction des dépenses publiques, vous multipliez aujourd'hui les postes inutiles aux frais du contribuable, à des fins que réprouve l'éthique républicaine.

M. Alexis Bachelay. Vous pouvez parler !

Mme Laurence Arribagé. Mobiliser le Parlement sur cette mesure exclusivement électoraliste est totalement contraire à l'intérêt collectif et au mandat que nous ont confié les Françaises et les Français. Dans la future région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, cette loi faite pour un seul homme, la « loi Alary », risque de déboucher sur une véritable foire à l'exécutif !

Voici ma question, monsieur le Premier ministre : comment pouvez-vous prôner l'efficacité de l'action publique et favoriser, dans le même temps, l'organisation programmée du désordre dans de jeunes régions fusionnées ? Je vous remercie de bien vouloir renoncer à ce projet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.* Madame la députée, je vous remercie pour votre question, dont j'espère qu'elle nous permette d'aborder le sujet avec le souci de la réalité des faits.

Dans le cadre du débat sur les régions, l'idée de doter les futures régions d'un président délégué avait été évoquée. Mais en y regardant de plus près,…

M. Christian Jacob. Attention à l'atterrissage !

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État* . …nous nous sommes aperçus que le droit actuel prévoit déjà cette possibilité. D'ailleurs, M. le député François Sauvadet y a eu recours au conseil départemental de la Côte-d'Or, en instituant un poste de président délégué, intermédiaire entre le président de l'exécutif local et le premier vice-président. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Madame la députée, la législation actuelle permet donc déjà de recourir à cette possibilité. Cela peut être intéressant, notamment dans le cadre de la fusion de grandes régions, en permettant une meilleure intégration des territoires.

Mme Claude Greff. C'est du copinage !

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État* . Et puisque vous connaissez parfaitement la législation applicable aux collectivités territoriales, vous savez qu'en aucune façon cela n'augmenterait les dépenses de fonctionnement des exécutifs locaux.

M. Frédéric Barbier. Normal, puisque vous les supprimez !

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État* . Avec la réforme territoriale, nous mettons en place une nouvelle France des territoires, avec de grandes régions qui permettent de rapprocher les collectivités territoriales et les territoires eux-mêmes. La proposition que vous avez évoquée peut y participer.

M. Alexis Bachelay. Très bien !

SOUTIEN À LA CRÉATION CULTURELLE

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé Féron, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Hervé Féron. Madame la ministre de la culture et de la communication, début juillet, au Centre national de la danse, vous avez annoncé toute une série de mesures fortes en faveur des jeunes créateurs : mise en place d'un diplôme national de danse hip-hop, démocratisation des classes préparatoires culturelles avec accès à des bourses allouées sur critères sociaux, valorisation du *street-art* par la commande publique, création de foyers de jeunes créateurs sur le modèle des foyers de jeunes travailleurs…

Ces mesures audacieuses et novatrices, nées dans le sillage des Assises de la jeune création, seront essentielles pour aider les futurs talents à s'affirmer sur la scène artistique. Car c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui : soutenir le renouveau de la création française. Trop de radios privées diffusent encore et toujours les mêmes chansons, cinquante ou cent fois par jour, jusqu'à nous lasser d'artistes pourtant talentueux. Il nous faut davantage de diversité à la radio, dans l'industrie du disque, mais aussi au cinéma, où les films d'auteur ou bien encore les premiers et deuxièmes films ont toujours du mal à trouver des producteurs et des diffuseurs.

Madame la ministre, nous sommes bien conscients de l'importance des enjeux. Les solutions que vous proposez permettront, par leur pertinence, un progrès considérable.

Tous droits de reproduction réservés

En soutenant la jeunesse, en ouvrant le spectacle vivant à toutes les cultures, nous nous constituerons un patrimoine commun, riche et diversifié, une culture à partager dans un véritable vivre-ensemble dont nous avons plus que jamais besoin aujourd'hui. Plusieurs de ces mesures sont reprises dans le cadre du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, que les députés ont commencé à examiner en commission ce matin même.

Madame la ministre, comme vous l'avez dit vous-même, « la jeunesse crée les créateurs » ; nous ne pouvons qu'aller dans votre sens. Pouvez-vous nous en dire davantage sur votre action en faveur des jeunes créateurs et de la diversité culturelle ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Fleur Pellerin, *ministre de la culture et de la communication.* Monsieur le député, comme vous l'avez dit, les artistes et les créateurs sont la richesse de la France. Puisqu'il est question d'artistes, je profite de votre question pour rendre hommage à l'un d'entre eux, qui vient de nous quitter : je pense à Guy Béart, auteur, artiste et interprète, qui pendant plusieurs dizaines d'années nous a fait partager son amour des mots et de la poésie. Je tenais à lui rendre hommage. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Les artistes sont une richesse. L'actualité est pourtant marquée par des attaques violentes contre la culture, contre la création, et parfois même contre la personne des artistes. Depuis plusieurs années, les pratiques culturelles des Français sont profondément bouleversées, du fait de l'abolition des frontières, de la mondialisation, de la déferlante numérique. Toutes ces évolutions représentent à la fois une menace et une opportunité pour la création.

Voilà pourquoi le ministère de la culture doit, plus que jamais, renouveler et renforcer son soutien à la création. C'est bien ce à quoi je m'emploie depuis maintenant un an. Comme vous l'avez évoqué, j'ai conduit les Assises de la jeune création en début d'année. Au cours de ces assises, 150 acteurs de toutes les disciplines se sont réunis et m'ont proposé des mesures très concrètes, que j'ai commencé de mettre en œuvre, selon trois axes : le renforcement de la formation et de l'insertion professionnelles, l'amélioration des conditions de vie et de travail des artistes et des créateurs, et un soutien, fort et déterminé, à la diversité des pratiques et des esthétiques.

Vous l'avez dit, nous avons commencé ce matin la discussion du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. C'est un projet de loi tourné vers l'avenir, qui dit la confiance de la Nation dans ses artistes et ses créateurs. C'est un projet de loi qui sacralise la liberté de création et met la création à l'écart de l'intervention du pouvoir politique discrétionnaire.

En cette rentrée littéraire, un roman parle du pouvoir performatif des mots, de la septième fonction du langage ; pour ma part, je crois au pouvoir de l'Assemblée nationale – c'est un hommage que je rends là à la représentation nationale, aux députés – de faire en sorte que la liberté de création soit une réalité et pas un vain mot. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Tous droits de reproduction réservés

Matot Braine
PAYS : France
PAGE(S) : 17
SURFACE : 24 %
PERIODICITE : Hebdomadaire
► 28 septembre 2015 - N°7622

PAR LA CFE-CGC,

Combrexelle : Clarification mais pas simplification !

Dans un document qui se démarque nettement des précédents rapports (Terra Nova, institut Montaigne), Jean-Denis Combrexelle dépeint avec habileté les forces et faiblesses du dialogue social à la française.

En soulignant le fait que la France est un des pays qui a été le plus loin dans le renvoi de la loi à la négociation, avec une souplesse que ne permettent pas d'autres pays pourtant souvent cités en exemple tel que l'Allemagne, ce rapport propose de créer une nouvelle dynamique de la négociation collective.

Nous saluons le travail du rédacteur qui a su sortir habilement de sa lettre de mission et qui met en avant de façon marquée le fait que la négociation collective constitue un mode de régulation adapté et qu'elle constitue un bon levier de transformation au service de l'emploi, de la cohésion sociale et au bout du compte de la démocratie sociale.

Il fait 44 propositions qui pour certaines - une vingtaine - nous conviennent tout à fait, c'est le cas notamment s'agissant des efforts de formation et de développement des compétences des acteurs de la négociation. D'autres en revanche méritent d'être creusées et débattues largement.

Toutefois, la CFE-CGC a des positions contraires à certaines des propositions du rapport. Pour nous, la loi doit s'imposer à tous et a pour vocation de protéger tous les salariés. En particulier pour les questions de durée du temps de travail, de santé au travail et de représentation des salariés. Nous considérons par ailleurs que la branche professionnelle doit rester le lieu de détermination de la norme conventionnelle et que ce sont les partenaires sociaux de la branche qui doivent décider de permettre, le cas échéant, aux entreprises de déroger à cette norme. La CFE-CGC reste donc opposée à l'inversion de la hiérarchie des normes que ce rapport propose d'amplifier.

> « Pour nous, la loi doit s'imposer à tous et a pour vocation de protéger tous les salariés. En particulier pour les questions de durée du temps de travail, de santé au travail et de représentation des salariés ».

Pour la CFE-CGC, toute réforme en profondeur de la négociation collective doit au préalable modifier le modèle syndical en passant par une « codécision à la française » ; par la création d'un syndicalisme d'adhésion qui réserve le bénéfice des accords négociés aux seuls adhérents des organisations syndicales et en créant une véritable reconnaissance du parcours syndical de nos militants.

Tous droits de reproduction réservés

« Les marges de négociation existent déjà »

Dans le rapport qu'il a remis au Premier ministre, le conseiller d'État Jean-Denis Combrexelle propose d'alléger le code du travail et de donner plus de pouvoir aux accords d'entreprise. Lire l'article

Tous droits de reproduction réservés

Budget 2016, des économies difficiles à cerner

Le projet de loi de finances pour 2016, présenté mercredi 30 septembre, poursuit la mise en œuvre du pacte de responsabilité.

L'État s'engage à faire 5,1 milliards d'euros d'économies supplémentaires, pour financer une baisse d'impôt et de charges au profit des entreprises et des ménages. Le déficit va-t-il vraiment diminuer ? En bâtissant son budget autour d'une croissance de 1,5 % en 2016, le gouvernement assure avoir joué la « prudence » . La prévision, à défaut d'être assurée, paraît « atteignable », confirme le Haut conseil des finances publiques, pour une fois plutôt conciliant. Les autres grands indicateurs retenus (une inflation de 1 %, des investissements en forte hausse…) font un peu moins consensus. Or, tous ces facteurs peuvent avoir des conséquences brutales sur les finances publiques, creusant les dépenses ou laminant les recettes. Si les indicateurs répondent aux espoirs, le déficit public 2016 (État, collectivités et sécurité sociale) devrait poursuivre sa courbe descendante, passant de 3,8 % du PIB en 2015 à 3,3 % en 2016. Soit une amélioration d'une bonne dizaine de milliards d'euros. Dans ce total, la contribution de l'État paraît mince. Son déficit ne fléchirait que d'un petit milliard, passant de 73 à 72 milliards. Mais il ne faut pas oublier, rappelle le député PS Dominique Lefebvre, que « l'État prend en charge le poids de l'ensemble des allégements fiscaux et sociaux », c'est-à-dire qu'il rembourse à la sécurité sociale les baisses de cotisations sociales consenties aux entreprises. Si le déficit s'amenuise, il persiste. Et son accumulation depuis quarante ans continue de propulser la dette à des niveaux inédits. L'endettement devrait ainsi culminer à 96,5 % du produit intérieur brut (PIB) fin 2016 et se maintenir à ce taux en 2017. Le financement du colossal stock de dette (plus de 2000 milliards d'euros) devrait coûter plus de 44 milliards d'euros en 2016, malgré des taux d'intérêt historiquement bas. > Lire aussi : L'Europe peut-elle sanctionner la France pour son budget ? Le pacte de responsabilité est-il respecté ? Le gouvernement l'assure et le proclame, y compris face aux « frondeurs » de sa majorité : il n'est pas question de déroger aux engagements pris dans le cadre du pacte responsabilité. Tant dans son volet « baisse d'impôts et de charges » que dans son volet « économies sur les dépenses ». Du côté des baisses de charges pour les entreprises, en effet, le compte y est. Comme prévu, le budget acte 9 milliards d'euros d'allégements d'impôts et de cotisations patronales. Toutefois, le calendrier prévu a été un peu bricolé. Pour financer des mesures en faveur des PME, soit 1 milliard d'euros, la baisse des charges sur les salaires jusqu'à 3,5 smics a été reportée du 1 er janvier au 1 er avril 2016. Pour les 50 milliards d'économies promises entre 2015 et 2017, un certain flou demeure. Comme d'habitude, celles-ci ne sont pas calculées par rapport aux crédits de l'année précédente, mais en prenant en compte ce qu'aurait été « l'évolution naturelle des dépenses » si rien n'était fait. Une référence qui trouble beaucoup les comparaisons. De même, le budget ne précise pas vraiment comment seront financées toutes les dernières annonces pour l'agriculture, l'université ou les réfugiés. Par « des économies », assure le gouvernement. Celles-ci s'avèrent fort peu « documentées » , rétorque le Haut conseil des finances publiques. Où sont les économies promises pour 2016 ? Après les 7,4 milliards d'euros d'économies de la sécurité sociale, présentés fin septembre, le budget 2016 lève un peu le voile sur l'effort de 5,1 milliards d'euros demandé à l'État. Le gros des coupes vient en fait d'une baisse générale des crédits de l'ensemble des ministères. Une récente étude du Centre d'analyse stratégique a d'ailleurs souligné que la France était le pays où la diminution de la dépense publique s'effectuait avec le moins de « sélectivité ». Pour autant, l'usage du rabot n'exclut pas celui du scalpel. Certains domaines font ainsi l'objet de réformes particulières. Après les allocations familiales en 2014, ce sont cette fois les aides au logement qui sont visées . Les économies resteront toutefois limitées : 185 millions en 2016 et 274 millions en 2017. > Lire aussi : La défense, grande gagnante du budget 2016 L'économie sur l'ensemble des prestations devrait atteindre 2,7 milliards d'euros. La masse salariale des fonctionnaires sera également mise à contribution à hauteur de 800 millions d'euros. Là encore, il ne s'agit pas de faire baisser l'enveloppe, mais seulement d'en ralentir la hausse. « Cela passe par la diminution des effectifs, hors ministère de la défense, et par la baisse des mesures catégorielles », explique un conseiller de Bercy. Le reste des économies viendra d'un nouveau tour de vis sur les ressources affectées aux organismes satellites de l'État (1 milliard d'euros) et d'économies de fonctionnement

Tous droits de reproduction réservés

(600 millions), notamment par la rationalisation des frais immobiliers. Cliquez sur l'image pour l'afficher en grand Qui profitera de la baisse d'impôts ? Si l'État assure contrôler avec rigueur ses dépenses, il se flatte aussi de rendre aux ménages une partie des hausses d'impôts subies ces dernières années. En 2015, le gouvernement avait consacré 3 milliards d'euros à la suppression de la première tranche du barème. Cette fois, 2,1 milliards d'euros supplémentaires seront consacrés à une modification du très complexe mécanisme de la décote. La mesure devrait bénéficier à 8 millions de foyers. Selon les exemples fournis par Bercy – évidemment choisis parmi les principaux gagnants – un célibataire touchant 1 593 € net par mois verra son impôt baisser de 310 €. Une famille avec deux enfants et un revenu de 3 800 € mensuel économisera un peu plus de 500 €. Un couple de retraité avec deux pensions de 1 400 € payera 480 € de moins. > Lire aussi : Budget 2016: la France tiendra ses engagements budgétaires européens, assure Valls Cette mesure profitera donc « au cœur des classes moyennes », insiste Michel Sapin, le ministre des finances. Les ménages plus aisés qui « ont supporté l'essentiel des hausses d'impôts n'auront droit à rien », regrette en écho l'UMP Gilles Carrez, président de la commission des finances de l'Assemblée. Si l'impôt sur le revenu baisse, d'autres taxes continueront à augmenter. C'est le cas de la redevance ou de la fiscalité sur l'essence et le diesel, dont la progression était inscrite dans les budgets précédents. Tout compte fait, le taux de prélèvement ne baissera d'ailleurs que très faiblement en 2016, passant de 44,6 à 44,5 % de la richesse nationale. Où en est le prélèvement à la source ? Prévu pour commencer en janvier 2018, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera au menu du projet de loi de finances pour 2017. Pour autant, le gouvernement entend montrer sa volonté d'avancer sur ce lourd chantier, avec comme première pierre la généralisation de la déclaration par Internet et du paiement dématérialisé (en ligne ou par prélèvement). Avec à la clé une pénalité financière de 15 € pour les récalcitrants. Présentée comme une « simplification », la mesure a également le grand mérite de permettre à Bercy de faire de substantielles économies d'imprimerie et d'affranchissement (68 millions d'euros lorsque la dématérialisation sera complète). Conscient que le sujet demeure très sensible, le gouvernement a toutefois décidé d'avancer avec une prudence de sioux. Pour 2016, l'obligation ne concernera que les contribuables aux revenus supérieurs à 40 000 €. Elle sera ensuite étendue progressivement à tous d'ici à 2019. De plus, les contribuables peu familiarisés avec l'informatique conserveront le droit d'utiliser le formulaire papier. Mathieu Castagnet

Tous droits de reproduction réservés

Ce qu'il faut savoir sur la Prime d'activité

Simplifier le système des aides aux travailleurs pauvres, tout en incitant plus encore les chômeurs à retrouver un travail, c'est ce que le gouvernement a souhaité faire en créant la prime d'activité. Une prime de plus ? Non. La prime d'activité va remplacer la prime pour l'emploi (PPE) et le revenu social d'activité (RSA activité). Mais attention, ce n'est pas qu'un changement de nom. De nouvelles personnes pourront en bénéficier et les conditions ne seront pas les mêmes. Qui y a droit ? Qui y gagne ? Qui y perd ? Metronews vous explique ce qui va changer. 1er janvier 2016 La loi Rebsamen promulguée le 18 août 2015 met en place la prime d'activité. Elle remplacera la PPE et le RSA activité dès le 1er janvier 2016. En attendant, la PPE sera encore versée en 2015, au titre des droits acquis en 2014. EN SAVOIR + >> Prime d'activité, compte personnel d'activité : la loi Rebsamen change le travail Jeunes travailleurs dès 18 ans Environ 1 million de jeunes de 18 à 25 ans pourraient en bénéficier (contrairement au RSA activité, qui était réservé aux plus de 25 ans ou aux moins de 25 ans seulement s'ils ont un enfant à charge). En revanche, les étudiants et apprentis ne sont pas éligibles à la prime. Qui va gagner plus ? Qui va gagner moins ? L'objectif étant d'inciter au retour à l'emploi, ce sont les travailleurs gagnant plus d'un demi Smic qui bénéficieront des meilleurs avantages de ce nouveau dispositif. Ceux qui gagnent moins de la moitié d'un Smic, eux, seront moins aidés. Par exemple, pour les travailleurs qui perçoivent moins de 0,5 Smic, l'aide serait moins avantageuse que le RSA activité, tout en continuant à démarrer au premier euro de salaire. Alors que pour un célibataire au Smic, elle serait doublée, passant de 65 à 132 euros par mois. EN SAVOIR + >> Montant, conditions, démarches... qui touchera combien ? 4 milliards d'euros distribués Le montant global alloué à cette prime devra être voisin des sommes jusque-là dédiées à la PPE et au RSA activité, c'est-à-dire 4 milliards d'euros par an. 1.200.000 de ménages devraient ainsi être favorisés par le nouveau dispositif et 800.000, au contraire, percevraient moins qu'en 2015. La prime d'activité sera versée par la Caisse d'allocation familiale (Caf) et non les impôts (comme la PPE aujourd'hui). Il conviendra donc d'en faire la demande sur le site de la Caf en vous connectant à votre compte . EN SAVOIR + >> Prime d'activité : les perdants et les gagnants >> Hollande pour une fusion entre PPE et RSA activité Les failles de la PPE et du RSA activité La PPE comptait 5,3 millions de bénéficiaires en 2013. Une partie de ceux-ci appartient "en réalité à des ménages aisés", selon Matignon. Son versement intervient avec un décalage d'un an. Le RSA activité comptait en 2014 plus de 750.000 bénéficiaires. Il s'agit d'un complément de petit salaire. Il souffre d'une large méconnaissance des personnes éligibles, principalement du fait de sa complexité, selon les experts.

Tous droits de reproduction réservés

Commission Compte personnel d' ;activité - Séance n°5

Tous droits de reproduction réservés

El Khomri: "le droit du travail, c'est le capital des salariés"

Entreprise Par AFP, publié le 30/09/2015 à 16:27, mis à jour à 16:27

Paris, 30 sept 2015 - La ministre du Travail, Myriam El Khomri a déclaré mercredi à l'Assemblée nationale que le droit du travail, c'était "le capital des salariés" et que le dialogue social était "l'ADN du gouvernement"." Le droit du travail, c'est le capital des salariés. C'est le sens des lignes rouges qu'a posées le Premier ministre, sur les 35 heures, sur le CDI, sur le Smic, et tout ceci ne sera pas remis en cause par notre majorité ", a affirmé la ministre, qui faisait sa première intervention devant les députés depuis sa prise de fonctions rue de Grenelle au début du mois." Le dialogue social, c'est l'ADN de ce gouvernement et nous poursuivrons! " a-t-elle lancé, en réponse à un député Les Républicains (LR).Elle a fustigé les propositions de Nicolas Sarkozy, président du parti LR, qui a prôné dans une interview aux Echos une " refondation du modèle social et économique "." Concernant la réforme du Code du travail, les propos de Nicolas Sarkozy sont clairs et très percutants: moins de syndicats dans l'entreprise, remise en cause du paritarisme, moins de protection pour les salariés. C'est l'insécurité sociale de chacun et la confrontation sociale de tous ", a estimé Mme El Khmori." Nous, nous croyons au dialogue social, et nous agissons pour redonner de la souplesse, de la respiration à la négociation dans l'entreprise. C'est le sens du rapport de Jean-Denis Combrexelle (sur la réforme du Code du travail, NDLR) et de la concertation que j'ai ouverte avec les partenaires sociaux ", a-t-elle ajouté.

Tous droits de reproduction réservés

France Stratégie : Pour la création d'une véritable Europe de l'énergie

France Stratégie - 26/09/2015 09:50:00 A l'approche de la COP21 et alors que l'Europe de l'énergie est en crise (dysfonctionnements du marché de l'électricité et de celui du carbone, conflit russo-ukrainien, absence de coordination entre les politiques nationales, etc.), **France Stratégie** publie ce jour le rapport « L'Union de l'énergie » qui pose quatre principes fondateurs et formule sept propositions pour corriger les défaillances du système actuel et construire une nouvelle politique européenne de l'énergie. Dépasser les divergences entre les Etats-membres La politique européenne de l'énergie actuelle n'a pas atteint ses objectifs initiaux que sont la sécurité d'approvisionnement, la préservation du pouvoir d'achat et de la compétitivité européenne et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Mais la constitution d'une Union de l'énergie risque cependant de se heurter à des divergences entre les Etats-membres. Elles sont particulièrement fortes quant à la construction d'un mécanisme de capacité, à la manière de déclencher des investissements de long terme ou encore à la confiance à accorder au partenaire russe. Dans ce contexte, et en l'absence de coordination entre Etats, le mouvement d'intégration économique engagé depuis les années 2000 pourrait être remis en cause. Il serait souhaitable que les États coordonnent leurs initiatives, en gardant l'objectif d'une convergence à terme. La vision du mix de production électrique européen à l'horizon 2050 est également un enjeu tout comme l'intégration des ENR dans le système électrique global. Des débats doivent s'ouvrir sur ces sujets. Les propositions de **France stratégie** Les auteurs de l'étude de **France Stratégie** (Dominique Auverlot, Etienne Beeker et Gaëlle Hossie) formulent quatre principes et sept recommandations pour mener à bien une union de l'énergie en Europe, en s'appuyant sur les contributions de trois universitaires : Marc-Olivier Bettzüge, professeur à Cologne, Dieter Helm, professeur à Oxford, et Fabien Roques, professeur associé à Paris Dauphine. Les trois universitaires ne sont pas engagés par les propositions de **France Stratégie**. Quatre principes à mettre oeuvre pour construire une Union de l'Energie en Europe : - Solidarité : la Commission et l'ensemble des États membres doivent réaffirmer un principe de solidarité envers chacun d'entre eux, pour assurer notamment la sécurité d'approvisionnement ; Responsabilité : c'est aux États membres de déterminer la structure générale de leur approvisionnement énergétique et par conséquent de décider des évolutions de leurs moyens de production ; - Rationalité économique : dans une période économique difficile, il est plus que jamais nécessaire de réintroduire de la rationalité économique dans les politiques ; - Résilience : la politique énergétique européenne doit tenir compte des évolutions de l'environnement mondial qui vont fortement l'affecter mais sur lesquelles elle n'a parfois qu'une faible emprise, voire aucune. Sept recommandations pour mener à bien le renouveau d'une politique européenne de l'énergie : - Préciser les objectifs de la politique énergétique de l'Union sans masquer leurs contradictions internes et en conservant la réduction des émissions de CO2 comme l'objectif principal du paquet énergie-climat 2030. - Améliorer la sécurité de notre approvisionnement gazier en renforçant les pays de l'est de l'Union européenne dans leur négociation avec Gazprom, tout en rebâtissant un partenariat énergétique de long terme entre l'Union européenne et la Russie, une fois le conflit russo-ukrainien apaisé ; - Modifier le cadre de régulation du secteur de l'électricité. La Commission se doit d'acter que la structure du marché dans sa forme actuelle est défaillante et qu'une révision profonde est nécessaire. - Reconstruire un signal-prix crédible du carbone et plus généralement redonner de la crédibilité à la politique climatique. La mise en place d'un régulateur de marché qui pourrait intervenir rapidement (s'il en a le mandat) redonnerait sa crédibilité au marché. - Elaborer une stratégie du raffinage européen tenant compte de la nécessité de garantir une certaine partie de notre approvisionnement en produits raffinés. - Intensifier et coordonner les efforts de R & D en faveur des technologies non matures permettant la transition vers un système énergétique décarboné. - Encourager les investissements dans le secteur de l'énergie dans le cadre du plan de relance de la Commission . La Commission doit, dans un premier temps, s'attacher à redonner de la crédibilité aux marchés de quotas de carbone et de gros de l'électricité. Dans un deuxième temps, et conformément au plan de relance, elle doit favoriser le lancement de nouveaux projets, reposant

Tous droits de reproduction réservés

sur l'investissement privé, grâce aux systèmes de garantie et d'avances remboursables mis en place avec l'aide de la BEI. Téléchargez l'étude L'Union de l'énergie sur notre site internet . Crédit photo : iStock / L'Union de l'énergie Etude l'Union de l'energie en PDF

Tous droits de reproduction réservés

France Stratégie vient de publier : Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent - France Stratégie

France Stratégie - Les enfants et les adolescents ont l'impression de mener une vie « fractionnée » entre les contraintes de l'école et les attraits du temps libre. Ce cloisonnement est redoublé au niveau des politiques publiques, chacune fixant ses propres objectifs de moyen et long termes : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, refondation de l'école, loi de santé, convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Cnaf, etc. Écartelés entre des normes contradictoires et devant répondre à des défis nouveaux, bien des jeunes ont des difficultés à dessiner un parcours pour devenir eux-mêmes. Conformément aux approches multidimensionnelles préconisées par la Convention internationale des droits de l'enfant, il convient de réduire ce cloisonnement. Toutefois, décloisonner n'implique pas de confondre les espaces dans lesquels les enfants se développent (école, loisirs, famille, etc.). Il s'agit avant tout de construire une vision d'ensemble pour dégager des priorités et intégrer les différents champs dont procède le développement de l'enfant. La commission dégage un objectif : le développement complet d'un individu relationnel.Ceci est à comprendre dans le contexte d'une société française qui aspire à plus d'autonomie et d'individualisation, valeurs qui traversent les classes sociales et les âges. Les enfants et les adolescents doivent dès lors disposer de marges de manoeuvre et de ressources pour parler, produire, s'approprier leurs actions, se développer dans plusieurs dimensions en étant reconnus dans leur singularité. Sauf qu'il n'y a pas d'individu autonome sans liens humains qui le portent ; ni de reconnaissance sans appartenances, sans réciprocité. L'État doit favoriser l'éclosion de cet individu relationnel, ce qui suppose de combiner formation de soi, nécessairement assez personnalisée, et souci d'un monde commun. Cela a conduit la commission à ordonner ses dix-huit préconisations selon trois axes : les deux premiers dessinent les conditions du développement complet - la formation d'un individu « relié » et l'éclosion de ses capacités ; le troisième met l'accent sur la lutte contre les inégalités, afin que tous les enfants puissent accéder aux ressources nécessaires à ce développement. Pour en savoir plus :

Tous droits de reproduction réservés

LIVRESHEBDO
URL : http://www.LivresHebdo.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public
► 30 septembre 2015 - 19:25
Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

François Hollande inaugure l'exposition de l'Ecole des loisirs

Le président de la République François Hollande a inauguré, mercredi 30 septembre au musée des Arts décoratifs, à Paris, l'exposition consacrée à l'Ecole des loisirs dont il a salué les fondateurs. "Cet hommage à la littérature pour la jeunesse est un hommage à la littérature tout simplement et à la création qui peut éveiller des sentiments et des consciences", a-t-il commenté.Intitulée "Une histoire, encore ! 50 ans de création à l'Ecole des loisirs" , l'exposition se déroule du 1er octobre 2015 au 7 février 2016, et célèbre le 50e anniversaire de la maison fondée par Jean Delas, Jean Favre et Arthur Hubschmid en 1965. "Nous avons mis l'accent sur la création et nous présentons des originaux parfois venus des Etats-Unis et du Japon et des objets rares comme les jouets fabriqués par Tomi Ungerer qui viennent du musée de Strasbourg. Mais nous l'avons aussi voulue ludique afin que parents et enfants s'y retrouvent", explique Anne Monier, conservatrice du département des jouets et commissaire de l'exposition.Pendant quatre mois, les enfants pourront manipuler les vitrines animées et cacher les trois brigands de Tomi Ungerer, faire shooter Blaise le poussin masqué de Claude Ponti dans un panier, faire tourner des carrousels avec les personnages de Kitty Crowther, visiter l'atelier de Nadja et celui de Grégoire Solotareff ou admirer la caverne de romans mise en scène par Rascal. Deux fresques sur le thème des enfants et des livres, signées des illustrateurs Philippe Dumas et Chen Jiang Hong, courent le long des salles.Un développement complet de l'enfantParallèlement François Hollande a reçu des mains de François de Singly, président de la commission Enfance et adolescence, et de Vanessa Wisnia-Weill, le rapport Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent. Véritable projet de société, il veut lutter contre le cloisonnement entre l'école et le quotidien de l'enfant, contre l'isolement affectif des jeunes, contre la pauvreté des enfants, et souhaite développer un socle commun de formation, des compétences extra-scolaires, la maîtrise de la langue française, etc. Autant d'idées que l'on retrouve dans les trois axes de ce rapport visant à "un développement complet de l'enfant" : former un individu relié à autrui et capable d'agir en coopérant; mieux cultiver les capacités et les talents; renforcer la protection et favoriser l'égalité d'accès aux ressources.Enfin, les prix du concours de dessins organisé, sur le thème de la citoyenneté, par l'Ecole des loisirs et la Caisse nationale des allocations familiales, ont été remis à dix enfants par Laurence Rossignol, secrétaire d'état chargée de la famille, en présence du président de la République.

Tous droits de reproduction réservés

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

François Hollande a annoncé mercredi un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture.

« J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche », a affirmé le chef de l'Etat.M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse.« La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège », a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales « pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes ». « 150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine », a-t-il indiqué.L'association « Bibliothèques sans frontières », présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle.« C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information », a indiqué l'association dans un communiqué.« Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en oeuvre effective de cette annonce », a ajouté l'ONG.Tous droits de reproduction et de représentation réservés. ©2014 Agence France-PresseToutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos AFP) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, rediffusée, traduite, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions qui ne peuvent être exclus, ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.

Tous droits de reproduction réservés

URL : http://www.paris-normandie.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► 30 septembre 2015 - 22:55

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

François Hollande a annoncé mercredi 30 septembre un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture.

«J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche», a affirmé le chef de l'Etat.M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse.«La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège», a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales «pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes». «150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine», a-t-il indiqué.L'association «Bibliothèques sans frontières», présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle.«C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information», a indiqué l'association dans un communiqué.«Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en oeuvre effective de cette annonce», a ajouté l'ONG.

Tous droits de reproduction réservés

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

François Hollande a annoncé mercredi un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture.

"J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé le chef de l'Etat.M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse."La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué.L'association "Bibliothèques sans frontières", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle."C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information", a indiqué l'association dans un communiqué."Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en œuvre effective de cette annonce", a ajouté l'ONG.

Tous droits de reproduction réservés

URL : http://www.lepoint.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► 30 septembre 2015 - 19:24

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

François Hollande a annoncé mercredi un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture. "J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé le chef de l'Etat. M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse. "La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents. Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué. L'association "Bibliothèques sans frontières", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle. "C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information", a indiqué l'association dans un communiqué. "Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en oeuvre effective de cette annonce", a ajouté l'ONG. 30/09/2015 19:13:01 - Paris (AFP) - © 2015 AFP

Tous droits de reproduction réservés

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

PARIS (AFP) - François Hollande a annoncé mercredi un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture. "J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé le chef de l'Etat. M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse. "La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents. Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué. L'association "Bibliothèques sans frontières", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle. "C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d?information", a indiqué l'association dans un communiqué. "Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l?Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en ?uvre effective de cette annonce", a ajouté l'ONG. ? 2015 AFP

Tous droits de reproduction réservés

URL : http://www.leparisien.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► 30 septembre 2015 - 19:31

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

François Hollande a annoncé mercredi un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture."J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé le chef de l'Etat.M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse."La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué.L'association "Bibliothèques sans frontières", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle."C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d?information", a indiqué l'association dans un communiqué."Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l?Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en ?uvre effective de cette annonce", a ajouté l'ONG.> Venez débattre et poser vos questions sur nos forums!

Tous droits de reproduction réservés

URL : http://www.lexpress.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► 30 septembre 2015 - 19:27

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

Actualité Culture Par AFP, publié le 30/09/2015 à 19:12, mis à jour à 19:12

" J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche ", a affirmé le chef de l'Etat.M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse." La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège ", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales " pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes ". " 150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine ", a-t-il indiqué.L'association " Bibliothèques sans frontières ", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle." C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information ", a indiqué l'association dans un communiqué." Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en oeuvre effective de cette annonce ", a ajouté l'ONG.

Tous droits de reproduction réservés

L'OBS
URL : http://www.nouvelobs.com/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public
► 30 septembre 2015 - 19:55
Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

Paris (AFP) - François Hollande a annoncé mercredi un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture."J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé le chef de l'Etat.M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse."La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande , qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents .Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d' allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué.L'association "Bibliothèques sans frontières", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle."C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture , de travail et d'information", a indiqué l'association dans un communiqué."Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en œuvre effective de cette annonce", a ajouté l' ONG.

Tous droits de reproduction réservés

Hollande annonce une aide de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche

Paris (AFP) Mercredi 30 Septembre 2015 Un enfant regarde des livres dans une bibliothèque de Rennes, dans le quartier de Bel Air, le 22 octobre 2014 (AFP/Archives-Georges GOBET) François Hollande a annoncé mercredi un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture. "J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé le chef de l'Etat. M. Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse. "La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents. Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué. L'association "Bibliothèques sans frontières", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle. "C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information", a indiqué l'association dans un communiqué. "Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en œuvre effective de cette annonce", a ajouté l'ONG. Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © 2015 Agence France-Presse. Toutes les informations (texte, photo, vidéo, infographie fixe ou animée, contenu sonore ou multimédia) reproduites dans cette rubrique (ou sur cette page selon le cas) sont protégées par la législation en vigueur sur les droits de propriété intellectuelle. Par conséquent, toute reproduction, représentation, modification, traduction, exploitation commerciale ou réutilisation de quelque manière que ce soit est interdite sans l'accord préalable écrit de l'AFP, à l'exception de l'usage non commercial personnel. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des retards, erreurs, omissions qui ne peuvent être exclus dans le domaine des informations de presse, ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations. AFP et son logo sont des marques déposées.

Tous droits de reproduction réservés

la-Croix.com
URL : http://la-croix.com/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public
► 30 septembre 2015 - 15:22
Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Jacky Bontems : « le dialogue social est le meilleur moyen de réformer »

Alors que le gouvernement veut donner plus de place à la négociation, l'ex-numéro deux de la CFDT Jacky Bontems défend, dans un livre paru cette semaine, la méthode du dialogue social (1).

30/9/15 - 15 H 18Jacky Bontems : « Certaines dispositions de la loi Macron sont un accroc à la démarche car la négociation n'a jamais été ouverte. »La Croix : Dans votre livre, vous faites l'apologie du dialogue social. Quelles sont ses vertus ?Jacky Bontems : Pour moi, le dialogue social, qui recouvre toutes les formes de mise à contribution, par la négociation ou la consultation, du patronat et des syndicats, est effectivement le meilleur moyen de réformer. Il a trois grandes vertus.La première est démocratique : il s'agit de rénover la démocratie politique, qui est en crise, en la couplant avec une démocratie sociale, qui consiste à donner la parole aux partenaires sociaux pour les champs qui les concernent.La deuxième vertu, c'est l'efficacité. Pour nous, une réforme résultant d'un accord avec les acteurs qui pratiquent le sujet va mieux coller aux réalités qu'une réforme décidée d'en haut.Enfin, troisième vertu, le dialogue social est vecteur d'adhésion : une réforme qui a été discutée a toutes les chances d'être mieux acceptée. D'ailleurs, il est notable que la plupart des réformes entreprises depuis 2012 par François Hollande, qui a fait sienne cette démarche, n'ont pas suscité de mobilisation massive. Ça a été manifeste avec la réforme des retraites.Vous saluez le bilan de François Hollande, qui a préfacé votre livre. Pourtant, il y a eu une série d'entorses au dialogue social, notamment avec la loi Macron, et sur le fond, ses résultats sont faibles, notamment en matière d'emploi…J. B. : Nous considérons au contraire que son bilan est positif. Depuis 2012, la négociation ou la concertation ont permis de modifier tous les champs du code du travail : contrats de génération, retraites, formation, stages, droits rechargeables au chômage, complémentaire santé, temps partiel, négociation des plans sociaux, accords de maintien dans l'emploi… beaucoup de choses ont été réalisées.> A lire : Le gouvernement tente de simplifier le compte pénibilitéToutefois, le dialogue social n'est pas une solution miracle. Cela fait partie du jeu que parfois, les partenaires sociaux ne parviennent pas à un accord, comme cela a été le cas lors de la réforme du dialogue social. La démocratie politique reprend alors la main.Il est possible aussi qu'un accord soit contesté dans son application, comme avec le temps partiel. Il est dans ce cas possible de le corriger. En revanche, je considère que certaines dispositions de la loi Macron sont un accroc à la démarche car la négociation n'a jamais été ouverte.Êtes-vous d'accord avec le rapport Combrexelle, qui propose de donner beaucoup plus de place à la négociation ?J. B. : Je partage les grandes orientations du rapport Combrexelle, qui est raisonnable. Il ne dit pas qu'il faut faire de la négociation d'entreprise la règle et de la loi l'exception, comme les rapports de Terra Nova et de l'Institut Montaigne le préconisent.Il dit comment élargir la place de la négociation sans modifier la hiérarchie des normes. Il propose par exemple de soumettre à la négociation d'entreprise de nouveaux thèmes, comme la responsabilité sociale de l'entreprise ou l'organisation du travail.Il donne aussi à la branche un rôle très important puisqu'elle est invitée à définir, au-delà de la loi de 2004, ce que l'entreprise peut négocier et ce qu'elle ne peut pas, sur les thèmes de l'emploi, des salaires, des conditions de travail et de l'organisation du travail.Ce rôle de voiture-balai de la branche m'apparaît comme un garde-fou important, qui devrait prémunir contre un risque de concurrence par le moins-disant social. Il vient compléter les garde-fous posés par François Hollande, qui a dit qu'il ne fallait pas toucher au smic, aux 35 heures et au contrat de travail.Enfin, il ne faut pas oublier que des accords ne pourront être trouvés que si des syndicats représentant au moins 50 % des effectifs les signent, ce qui devrait quand même garantir que les choses se font dans l'intérêt des salariés.> A (re)lire : Droit du travail, le rapport Combrexelle suscite espoir et inquiétudesQuelles sont, d'après vous, les prochaines réformes sociales à réaliser ?J. B. : Le monde de demain ne sera pas celui d'aujourd'hui. Avec la robotisation, près la moitié des emplois seront automatisés d'ici à dix ans. Et les formes d'emplois hybrides entre travail salarié et travail indépendant, qui concernent déjà 11 % des salariés, vont se développer.Face à ces mutations très fortes, il va être de plus en

Tous droits de reproduction réservés

plus nécessaire de sécuriser les transitions professionnelles en rassemblant les droits sociaux – au chômage, à la prévoyance, à la complémentaire santé, à la formation… – dans un compte individuel qui suivrait la personne tout au long de sa vie. C'est pourquoi la réforme du compte personnel d'activité est fondamentale. ---------- De la CFDT au PSL'époque CFDT : Né en 1951, à Épinal (Vosges), Jacky Bontems se syndique à la CFDT en 1974 dans une entreprise du bâtiment, dont il est licencié en 1978. Il devient permanent syndical en 1979, puis numéro deux de Nicole Notat en 1992. Il quitte la direction du syndicat en 2009.L'époque PS : Membre du PS depuis 1975, au départ proche du Ceres, il rejoint, en octobre 2009, l'équipe de soutien de François Hollande, pour qui il développe des réseaux (Entreprises & Social ou le Club Atacama) parmi les syndicalistes, les patrons et les experts, et écrit des notes. Fin 2012, il crée Réseau R812, qui revendique 3 000 fidèles, dont un tiers de dirigeants d'entreprise et deux tiers de syndicalistes de toutes les organisations, hormis Solidaires.(1) Le Moteur du changement: la démocratie sociale !, coécrit avec Aude de Castet, avec la collaboration de Michel Noblecourt, Éd. Lignes de Repères, Fondation Jean-Jaurès, paru le 24 septembre.

Tous droits de reproduction réservés

Le Code du travail saboté

La casse du Code du travail. C'était la commande du MEDEF. Le gouvernement à ses ordres a décidé de procéder à sa disparition.

Le rapport présenté au premier ministre VALLS par l'ancien directeur général du travail, Jean-Denis COMBREXELLE, a donc pour objectif de ramener les salariés au 19ème siècle. La loi du patron prévaut sur l'intérêt général alors que le Code du travail avait été conçu pour rééquilibrer le rapport dans l'entreprise entre les salariés et le patronat. Il protégeait le salarié.Par ce sabotage, le gouvernement s'est fixé l'objectif de sécuriser davantage l'employeur.Une fois de plus, le patron est gagnant. Les salariés morflent ! Plus de socle pour les salaires, plus de plafond pour la durée du travail, plus de règles contraignantes en hygiène et en sécurité, plus de sanctions pour les patrons délinquants, tels sont les objectifs.Ce qui est recherché, c'est de faire sauter, par « accord » collectif ou individuel, les salaires minima des grilles des conventions collectives et/ou les salaires consentis dans les contrats de travail individuels, et ce sans plus avoir à invoquer des difficultés économiques.Pour atteindre ce travail de destruction des droits des travailleurs, est mené de façon concomitante et avec le même acharnement, l'affaiblissement et la destruction des moyens de défense des salariés : représentants du personnel, syndicalistes, médecine du travail, inspection du travail, droit de grève, conseil de prud'hommes. Là aussi, lois, décrets, ordonnances, « accords » collectifs se succèdent à un rythme accéléré pour raboter, saper, escamoter, détruire.Le gouvernement et le patronat comptent donc sur de fidèles serviteurs. Après avoir sévi dans la fonction publique en menant la guerre contre les inspecteurs du travail, COMBREXELLE se réjouit du soutien de la CFDT, qui estime que le Code du travail doit être simplifié et revu pour facilité la compétivité des entreprises.Comme le reste des salariés de ce pays, les intérimaires et les personnels permanents des sociétés d'intérim ont à s'inquiéter sur leur avenir. Le chantage et la pression vont s'accentuer. Le MEDEF et le PRISM'EMPLOI sabrent le champagne puisqu'à partir de maintenant ils pourront licencier à tout va, par la peur, la violence et le chantage.Pour les salariés, une seule voie possible: s'organiser dans le syndicalisme combatif, résister et se mobiliser!

Tous droits de reproduction réservés

Les bibliothèques municipales bientôt ouvertes le dimanche ?

Le président François Hollande a annoncé mercredi un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès à la lecture, en particulier des jeunes.

"J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé François Hollande ce mercredi après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs, maison d'édition de livres pour la jeunesse."La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidé par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué.L'association "Bibliothèques sans frontières", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle."Une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens (...) de pouvoir (...) accéder à des espaces de culture""C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information", a indiqué l'association dans un communiqué."Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en oeuvre effective de cette annonce", a ajouté l'ONG.VIDEO. Littérature: Pierre Bergé se livre sur ses ouvrages préférés

Tous droits de reproduction réservés

Ouverture dominicale des bibliothèques : coup de pouce de l'Etat

Par Culturebox (avec AFP) @Culturebox Publié le 30/09/2015 à 19H26

François Hollande a annoncé mercredi un soutien financier de l'Etat aux villes qui décideront d'ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche, afin de favoriser l'accès, en particulier des jeunes, à la lecture.L'annonce de François Hollande"J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé le chef de l'Etat.M.Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs , maison d'édition de livres pour la jeunesse."La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidée par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué.L'association Bibliothèques sans frontières satisfaiteL'association "Bibliothèques sans frontières", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle."C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information", a indiqué l'association dans un communiqué."Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en oeuvre effective de cette annonce", a ajouté l'ONG.

Tous droits de reproduction réservés

Ouverture dominicale des bibliothèques : coup de pouce de l'Etat

L'annonce de François Hollande "J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé le chef de l'Etat. M.Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs , maison d'édition de livres pour la jeunesse. "La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidée par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents. Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué. L'association Bibliothèques sans frontières satisfaite L'association "Bibliothèques sans frontières", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle. "C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information", a indiqué l'association dans un communiqué. "Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en oeuvre effective de cette annonce", a ajouté l'ONG.

Tous droits de reproduction réservés

Ouverture dominicale des bibliothèques : coup de pouce de l'Etat L'annonce de François Hollande"J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes...

L'annonce de François Hollande"J'ai demandé au gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finance pour que l'Etat soutienne financièrement les villes qui ouvriront les bibliothèques le dimanche", a affirmé le chef de l'Etat.M.Hollande a fait cette annonce après avoir visité une exposition au musée des Arts décoratifs célébrant le 50e anniversaire de l'Ecole des loisirs , maison d'édition de livres pour la jeunesse."La lecture est un formidable moyen d'émancipation, de partage, d'évasion. Cette chance-là ne doit pas être un privilège", a souligné M. Hollande, qui a par ailleurs reçu le rapport d'une commission présidée par François de Singly comprenant une série de propositions pour améliorer la situation des enfants et adolescents.Le chef de l'Etat a rappelé également que le ministère de la Culture s'était associé aux Caisses d'allocations familiales "pour promouvoir la lecture auprès des familles modestes". "150.000 jeunes enfants en ont bénéficié cette année, et il y en aura 200.000 l'année prochaine", a-t-il indiqué.L'association Bibliothèques sans frontières satisfaiteL'association "Bibliothèques sans frontières", présidée par l'historien Patrick Weil et à l'origine d'une pétition l'an dernier pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le dimanche, s'est félicitée de l'annonce présidentielle."C'est un premier pas vers l'objectif d'ouverture élargie des bibliothèques les week-ends et en soirée, et une réponse à l'aspiration de nombreux citoyens et surtout de nombreux jeunes, de pouvoir plus librement accéder à des espaces de culture, de travail et d'information", a indiqué l'association dans un communiqué."Au moment où de trop nombreuses municipalités annoncent la fermeture de bibliothèques ou la réduction de leurs ressources et activités, Bibliothèques Sans Frontières se montrera vigilant aux côtés des associations et notamment de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), quant à la mise en oeuvre effective de cette annonce", a ajouté l'ONG.Plus d'infos et voir les photos sur Culturebox partages

Tous droits de reproduction réservés

URL : http://www.newspress.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► 30 septembre 2015 - 18:05
Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

PIA : France Stratégie est chargé d'organiser l'examen à mi-parcours - France Stratégie

France Stratégie - France Stratégie a constitué un comité dont la présidence a été confiée à Philippe Maystadt, le président de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.Le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a été doté de 35 milliards d'euros lors de son lancement en 2010 (PIA 1), puis de 12 milliards d'euros supplémentaires avec le PIA 2 mis en place en 2013. Il se traduit par des appels à projets nationaux autour de thématiques d'avenir destinés à sélectionner des équipes d'excellence (biotechnologies, recherche fondamentale, réseaux électriques intelligents, etc.). Les projets sont évalués par un jury international ou des experts indépendants réunissant des compétences de haut niveau chargé de sélectionner les projets innovants, à fort potentiel de croissance. Dès la mise en place d'une action de ce programme, le principe de son évaluation indépendante est posé. Or l'évaluation a posteriori ne pourra dans la plupart des cas être réalisée que dans cinq à six ans. Dans l'immédiat, et dans la perspective d'un PIA 3, dont le lancement a été confirmé par le président de la République le 17 septembre dernier, un premier examen des PIA 1 et 2 est toutefois apparu nécessaire. L'objectif est d'en tirer des enseignements pour les modes d'intervention et domaines d'application futurs. Louis Schweitzer, commissaire général à l'investissement, a demandé à France Stratégie de constituer et d'animer un comité d'experts chargé d'effectuer un examen indépendant des effets à mi-parcours du PIA. Le comité a pour mission de : déterminer en quoi l'évolution du contexte économique est susceptible d'affecter l'efficacité des actions engagées ; contribuer au pilotage du bilan évaluatif et analyser ses résultats ; élaborer début 2016 un document synthétique portant examen du PIA ; faire des propositions, à la lumière de cette expérience, pour une gouvernance de l'évaluation ex post conforme aux meilleures pratiques internationales. Le travail du comité s'appuiera notamment sur les "bilans évaluatifs" produits par les directeurs de chaque programme du Commissariat général à l'investissement (CGI), ainsi que, en dehors de la sphère du CGI, sur les premières évaluations indépendantes réalisées et sur les rapports de suivi. Composition du comitéFrance Stratégie s'est attaché à ce que plusieurs compétences soient présentes dans ce comité d'experts : enseignement supérieur et recherche, entreprise et innovation, évaluation des politiques publiques, avec une dimension internationale. Président du comitéPhilippe Maystadt préside l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Centre international de formation européenne (Cife). Ex-président de la Banque européenne d'investissement (2000-2011), il a en Belgique été, dans les années 1980 et 1990, alternativement sénateur et ministre en charge de divers portefeuilles (affaires économiques, finances, budget, politique scientifique, etc.). Membres du comitéPierre Brunhes, administrateur civil hors classe, est depuis 2014 chef de mission au Contrôle général économique et financier (CGEFI) du ministère des Finances et des Comptes publics, en charge des questions de recherche appliquée, d'innovation, de normalisation et de qualité industrielle. Précédemment, il a été chef de service à la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (ex-DGCIS, devenue DGE) du ministère de l'Économie. Elie Cohen est directeur de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF). Il a été membre du Conseil d'analyse économique (CAE) auprès du Premier ministre (1997-2012). Auteur de nombreuses publications d'économie industrielle et de politiques publiques, il a réalisé des expertises pour l'ONU et la Commission européenne, et a contribué aux travaux de diverses instances en France, dont la Commission Rocard-Juppé sur le « grand emprunt ». Éric Hazan est directeur associé senior au sein du pôle Télécommunications, Médias et Technologie du bureau français de McKinsey, où il dirige l'activité Médias. Son coeur d'expertise est la transformation numérique et son impact sur la consommation et sur les organisations. Il a été senior partner chez Arthur D. Little et a auparavant travaillé chez Kraft Jacobs Suchard et Danone. Florian Mayneris est depuis 2010 maître de conférences en économie à l'Université catholique de Louvain (Belgique). Spécialiste des déterminants de la performance des entreprises et des régions en termes de compétitivité, il a participé à l'évaluation de plusieurs politiques industrielles et régionales pour le compte de ministères français et belges. Jean-Paul Nicolaï est chargé de mission auprès du Commissaire général à France Stratégie, après en avoir dirigé le département Économie-Finances. Auparavant, il a réalisé des études économiques chez EDF, à la Caisse des dépôts et consignations, puis a occupé des postes de direction dans le secteur de la finance successivement

Tous droits de reproduction réservés

chez Indosuez, Legal & General, Ecureuil Gestion et dans une PME (OTC Conseil). Corinne Prost dirige depuis 2011 le Département des études économiques à l'INSEE. Elle y a précédemment été chef de la division emploi (2007-2011). Elle a aussi travaillé à la Direction de la prévision et de l'analyse économique, au sein du ministère de l'Économie et des Finances. Elle a également participé de 2004 à 2007 à des activités de recherche à l'université Cornell (États-Unis). Elle est membre du Conseil d'analyse économique (CAE) depuis 2015. Paolo Sestito est chef de la Direction de l'analyse économique structurelle de la Banque d'Italie. Il a présidé l'Institut italien pour l'évaluation de la formation et de l'éducation INVALSI (2012-2013) et, au sein de l'OCDE, le conseil du programme PISA (2008-2013) et le Comité de l'emploi et des affaires sociales (2006-2008). Précédemment, il a été conseiller au ministère italien du Travail et à la Direction générale affaires économiques et financières de la Commission européenne. Photo : Crédit Programme d'investissement d'avenir (PIA)

Tous droits de reproduction réservés

Rapport - La négociation collective, le travail et l'emploi

Le rapport de Jean-Denis Combrexelle élabore une méthode et des propositions concrètes pour donner plus de place à la négociation collective dans l'élaboration des normes et faire converger efficience économique et progrès social.

Par lettre de mission du 1er avril 2015, le Premier ministre a chargé Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État et ancien Directeur général du travail, d'une mission sur « l'élargissement de la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction de normes sociales. Il s'agira en particulier (…) de faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés.Voir en ligne :Vous avez apprécié cet article? Soutenez Ressources Solidaires:

Tous droits de reproduction réservés

l'Opinion

URL : http://www.lopinion.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► **30 septembre 2015 - 18:31**

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Réforme du travail : Nicolas Sarkozy, fidèle à lui-même

Le patron des Républicains lance une charge contre le patronat et les syndicats, comme lors de sa campagne perdue de 2012. Il veut fixer le temps de travail entreprise par entreprise

Les faits - Concluant mercredi la matinée des Républicains sur la réforme du Code du travail, Nicolas Sarkozy a présenté ses propositions pour relancer l'emploi aux adhérents qui sont invités à voter. Les résultats de cette consultation seront connus vendredi en fin de journée.La vie politique est ainsi faite que l'on retiendra, ce mercredi, bien plus l' éviction de Nadine Morano de la liste LR-UDI pour les régionales en Meurthe-et-Moselle que les propositions des Républicains pour relancer l'emploi. Il n'empêche, rue de Vaugirard, à Paris, au siège du parti, Nicolas Sarkozy a conclu la matinée consacrée au Code du travail en insistant sur la nécessité de « refonder» notre modèle social. Les plus vieux y verront un clin d'oeil à la « refondation sociale » lancée par Denis Kessler et Ernest Antoine Seillière au Medef, dans les années 2000.Au menu, sans surprise, la fin des 35 heures, avec la liberté donnée aux entreprises de fixer leur durée du travail, mais en les encourageant financièrement à dépasser la durée légale. «La folie, Madame Aubry, c'est d'avoir donné moins de charges pour qu'on travaille moins », a-t-il ainsi plaidé.Egalement visé, le Code du travail « qui défend ceux qui ont un travail mais éloigne les 6 millions de compatriotes qui n'en ont pas ». Et pour que « ce Code soit bien au service de l'emploi et non pas du chômage», le chef de file de l'opposition propose la primauté des accords d'entreprise sur le contrat de travail. Une philosophie largement calquée sur celle développée par Jean-Denis Combrexelle, l'ancien directeur général du travail, dans le rapport sur le dialogue social qu'il vient de remettre à Manuel Valls. Dans l'ensemble, d'ailleurs, les positions de l'ancien président se rapprochent aussi de celles formulées par le think-tank libéral Institut Montaigne.Nicolas Sarkozy veut engager « un nouvel ordre social », en donnant un grand coup à la démocratie sociale : « On a défini au lendemain de la guerre des critères de représentativité. Mais la France de 2015 ne ressemble pas à celle de 1945» rappelle celui qui, en pleine campagne 2012, avait déjà porté une lourde charge «à ces corps intermédiaires qui font écran entre l'Etat et le peuple ». Trois ans et demi après, et malgré de nouvelles règles de représentativité qu'il a lui-même instaurées pendant sa présidence, les partenaires sociaux sont loin d'avoir retrouvé grâce à ses yeux : « Le paritarisme est bien souvent le paravent de l'immobilisme ».Logique alors de plaider pour que l'Etat reprenne la main sur l'assurance-chômage, d'être favorable à des référendums internes aux entreprises, de vouloir en finir avec les seuils sociaux, ou de promettre d'en finir avec les commissions régionales que la gauche vient de créer pour instaurer des représentants du personnel dans les TPE.Enfin, il prône aussi « une liberté de candidature des délégués de l'entreprise dès le premier tour». Tant pis si cette mesure fait débat dans sa famille politique - certains estimant que cette possibilité favorisera l'émiettement syndical et favorisera la montée des contestataires. Nicolas Sarkozy a tranché, peut-être parce que Bruno Le Maire avance régulièrement cette idée. Autre sujet d'achoppement interne, le contrat de travail unique. Pour le coup, l'ancien président a préféré rester flou...Et comme pour parer les éventuelles critiques sur son bilan, le leader de l'opposition s'est justifié : « Je suis fier de ce que nous avons fait mais je suis conscient qu'il faut aller plus loin. Entre temps, la pensée s'est libérée, et la situation est si grave qu'il n'est plus possible de faire de compromis à l'eau tiède.»Intervenant pour la première fois devant l'Assemblée en tant que ministre du Travail, Myriam El Khomri n'a pas tardé à répondre: «Le droit du travail, c'est le capital des salariés; le dialogue social, l'ADN de ce gouvernement».

Tous droits de reproduction réservés

Un gauchiste aux primaires des États-Unis

Les choses ne se passent pas tout à fait comme prévu pour le clan d'Hilary Clinton. Bernie Sanders, le sénateur indépendant du Vermont, âgé de 74 ans, fait la course en tête dans les primaires démocrates Signe que même les américains trouvent leur pays trop inégal.

Le taux de chômage est tombé à 5 % aux États-Unis, champagne (ou plutôt bourbon) yes, we dit i t, la crise est finie ! Un résultat magique qui doit au cocktail américain habituel : une politique de relance (celle d'Obama en 2008) et un marché du travail toujours plus flexible. La dernière innovation en date est celle des auto-entrepreneurs, ces « 10-99 », du nom de leur formulaire fiscal, qui représentent d'ores et déjà près d'un travailleur sur trois (contre 11 % en France).Ces nouveaux héros des temps modernes rendent le plus souvent des services aux clients des sites Internet : petits déménagements, gardes d'enfants, courses, repassage… Des petits boulots qui offrent un complément de revenu bienvenu aux retraités touchant de faibles pensions, aux étudiants ou à tous ceux qui ne trouvent pas de boulot « régulier », mais qui deviennent aussi de plus en plus de vrais « emplois », alors qu'ils n'offrent aucune couverture aux auto-travailleurs : pas d'assurance chômage, santé ou retraite, pas de congés payés… Le rêve de Jean(Denis Combrexelle, qui profite de son statut de fonctionnaire (Conseil d'État) pour recommander la flexibilité pour les autres, au nom du « dialogue social » – même quand celui-ci a lieu avec un pistolet sur la tempe des camarades salariés.C'est dans ce contexte qu'un fringuant papy a émergé Bernie Sanders, l'homme qui se place en tête des primaires démocrates dans plusieurs états alors qu'il n'hésite pas à se qualifier de « socialiste » (« démocratique « , ajoute-t-il néanmoins). Jusqu'ici, ses diatribes contre le grand capital, l'irresponsabilité des multinationales ou des grandes banques n'émouvait pas grand monde. Mais voilà que les temps changent, dans la lignée des tournées mondiales du Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, qui sort chaque année un libre expliquant pourquoi les inégalités c'est mal, et pourquoi c'est pire que l'année passée.Jugeons-en par les slogans de Sanders : « Dans le pays le plus riche du monde, personne ne devrait forcer les mères à retourner travailler quelques jours après avoir accouché. » « Nous devons mettre fin, une fois pour toutes, à la pratique honteuse des grandes entreprises qui bénéficient de l'incarcération des Américains. » « Nous avons besoin d'un système fiscal qui demande à la classe des milliardaires [sic] de payer sa juste part de taxes. » « Il nous faut une législation qui fasse sortir de l'ombre 11 millions de personnes vivant sans papiers et qui les mène sur le chemin de la citoyenneté. »Bref, tout y est : inégalités, santé, armement, immigrés, éducation… Et les propositions concrètes suivent : taxer Wall Street, augmenter le smic, mettre en place une véritable couverture maladie universelle, développer les services publics, résoudre la crise de la dette étudiante… Un programme complet pour un pays qui s'interroge de plus en plus sur la réalité du « rêve américain », à mesure qu'il devient évident qu'un véritable oligarchie s'est emparée des richesses du pays et empêchent celles et ceux qui sont en bas de l'échelle d'y grimper. Certes, Sanders n'est pas encore tout à faitPresident of the United States of America . Mais il se passe clairement un petit quelque chose. Ainsi, chez nos cousins britanniques, c'est Jeremy Corbyn (66ans), un autre « socialiste », opposé au nucléaire, pourfendeur de l'austérité et partisan des nationalisations, qui a été élu patron du Labour le week-end dernier, au nez et à la barbe des blairistes.Bref là où les politiques libérales ont été mises en œuvre plus que chez nous, la gauche « de gauche » se réveille, et, ce, grâce aux primaires, qui permettent aux citoyens de contourner l'establishment et les candidats « raisonnables ».

Tous droits de reproduction réservés

Briefing - Conflits d'intérêts, droits sociaux, travailleurs détachés, eurogroupe social, réfugiés, budget de l'UE, fiscalité belge

Les briefings de la rédaction font le tour de l'actualité de la veille et du jour, proposent des indiscrets et l'agenda.

Info Contexte - Offensive écologiste sur les conflits d'intérêts [FR]. La députée écologiste Eva Sas compte déposer une proposition de loi relative aux conflits d'intérêts. Une initiative prise en lien avec la sénatrice PS Marie-Noëlle Lienemann, qui déposerait le même texte au Sénat. La prochaine niche parlementaire du groupe écologiste à l'Assemblée est en janvier 2016.Juncker à ParisSocle minimum de droits sociaux : Juncker enfonce le clou [UE]. Le président de la Commission européenne a répété , lors du 13e congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES), que ce projet, présenté au premier semestre 2016, prévoiera un « plafond des droits sociaux qu'on ne peut pas corriger vers le bas ». Il a par ailleurs martelé qu'il n'était « pas question de toucher au sacro-saint principe de la liberté des travailleurs ». Pour M. Juncker, « le contrat de travail normal est à durée indéterminée ».Travail détaché : Hollande demande une « nouvelle directive » européenne [FR/UE]. Alors que la France a récemment renforcé la responsabilité des donneurs d'ordre en cas de fraude au détachement de l'un de leurs sous-traitants, dans la loi Macron, François Hollande a plaidé pour une « nouvelle directive » allant dans ce sens « dans tous les secteurs », dans son discours à la Confédération européenne des syndicats , hier. La commissaire à l'Emploi, Marianne Thyssen, doit présenter une « révision ciblée » de la directive actuelle fin 2015.Hollande remet l'idée de « l'Eurogroupe social » sur la table [UE].« Nous imaginons avec l'Allemagne d'avoir un eurogroupe social à l'image d'un eurogroupe économique et financier », a déclaré le Président français dans son discours à la CES hier. L'idée de disposer d'une instance qui permette de rééquilibrer les objectifs monétaires et sociaux dans la zone euro a déjà été proposée en février 2013 par les ministres français et allemand du Travail de l'époque. Elle est explicitée par **France Stratégie** dans une note de 2014.Hollande et Merkel à Strasbourg le 7 octobre pour parler zone euro et réfugiés [UE].C'est la deuxième fois, après Mitterand et Kohl, que le Président français et le chancelier allemand se rendent à Strasbourg de concert. La première avait eu lieu en novembre 1989 , lors de la chute du mur de Berlin. François Hollande et Angela Merkel viendront célébrer les 25 ans de la réunification. Ils s'exprimeront 15 minutes chacun. Leur interventions seront suivies d'un débat.Budget 2016Les députés sur le point de défier les États [UE]. La commission des Budgets a voté sa position sur le budget 2016 de l'UE. Au total, il serait de 157 milliards d'euros. Les députés ont annulé les coupes demandées par le Conseil de l'UE. L'ensemble des élus votera le projet de rapport le 28 octobre, à Strasbourg.FiscalitéLa Commission européenne tacle la fiscalité belge [UE/BE]. Les récentes réformes du gouvernement belge ne seraient pas suffisantes pour alléger la pression fiscale sur le travail, estime l'exécutif européen dans un rapport que s'est procuré la presse du plat pays.Jean-Marc Ayrault revient dans le débat [FR]. Jusqu'ici silencieux, l'ancien Premier ministre, qui a fait part de son « intérêt » pour le perchoir en cas de victoire de Claude Bartolone en Île-de-France, a donné une interview au journal L'Hémicycle. Il prend position sur plusieurs sujets politiques, et notamment la réforme fiscale.Et sinonVilleroy de Galhau sur la même ligne que la BCE [FR/UE]. Sa nomination comme gouverneur de la Banque de France a été validée hier par les parlementaires. « Je crois que la politique monétaire active aujourd'hui menée avec Mario Draghi est la bonne pour tendre vers une inflation proche de 2 % », a-t-il déclaré lors de son audition.Le cabinet de Myriam El Khomri [FR]. La liste des collaborateurs de la nouvelle ministre du Travail a été publiée au JO ce matin.Nous vous souhaitons une excellente journée! N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou informations à l'adresse:

Tous droits de reproduction réservés

Luc Teyssier D'orfeuil : L'Entreprise et les cadres grands oubliés de la réforme de la Formation professionnelle

Si la formation conserve une bonne image en France et paraît utile à près de 80 % des salariés (étude Demos) ces mêmes salariés ne sont malheureusement pas près de se former via la nouvelle règlementation de formation de mars 2014. La formation, l'apprentissage, l'éducation présentent des caractéristiques communes : elles obéissent à des temps longs : une bonne (ou une mauvaise) réforme met quasiment une génération à porter ses fruits ; elles ne supportent ni les approximations ni les improvisations (tout ce qui n'est pas clairement dit, écrit et facilement appropriable ne compte pas) ; elles sont devenues vitales pour l'économie, notre avenir social et professionnel commun (voir la note de **France Stratégie** parue le 31 aout). La formation est désormais abandonnée par les pouvoirs publics Après avoir taillé à la hache dans les anciens dispositifs (sans rien y connaître, comme l'a avoué dans un livre de souvenirs l'ancien ministre du Travail en 2014), après avoir installé partout la défiance et le désengagement, après avoir communiqué dans le vide sur un dérisoire compteur de formation qui fige le monde professionnel dans le schéma compassé des qualifications du XX ème siècle, les pouvoirs publics laissent la formation en plein désarroi. Ce malheureux épisode de la réforme (la méforme) de la formation semble être passé par pertes et profit, les divers incendies sociaux actuels ne permettant plus de réinvestir cet immense gachis de 2013-2014. Quatre ministres du Travail se seront succédés pour réduire et démoraliser la formation dans notre pays Non seulement ce dossier a été abordé par le prisme de l'idéologie et des bons sentiments sociaux déconnectés du réel mais le mal étant fait, plus personne ne semble capable de restaurer un semblant d'équité et d'intelligence dans des dispositifs qui en manquent cruellement. La seule personne (haut fonctionnaire) qui suivait (et tentait de piloter) depuis son démarrage cette malencontreuse réforme, la déléguée à la formation professionnelle, a démissionné le 15 septembre dernier (pour rejoindre un groupe privé). La nouvelle ministre du Travail a déjà expliqué qu'elle n'était pas une magicienne (après avoir cassé le peu de choses qui fonctionnaient, le pouvoir politique déclare ne plus rien pouvoir changer, juste capable de commenter les résultats de ses errements passés). Le MEDEF (totalement impliqué dans cette réforme via la destruction du DIF et la baisse des cotisations de formation) communique dans le vide via son dérisoire site internet (ruedelaformation.org) tout en annonçant son grand chantier pour 2016 : le développement d'une application sur la formation pour smartphones. Le site www.moncompteformation.gouv.fr, lui, est un échec avéré pour au moins quatre raisons : d'un simple réceptacle d'heures de formation cumulées par les salariés, on a bâti un monstrueux système d'informations censé tout faire depuis l'information du salarié jusqu'à son engagement dans une formation (ce qui est impossible en l'état actuel de la réglementation formation) ; dans une époque ou les deux tiers des diplômés du supérieur ne trouvent pas de poste à la hauteur de leurs qualifications, on a pensé que la promotion professionnelle passait par encore plus de formations longues, de diplômes et de diplômés (sur un marché du travail qui en est saturé) ; on a voulu mêler la formation des chômeurs (obéissant à ses propres logiques) à celle des salariés (dont le temps disponible est mesuré et les besoins en formation fondamentalement différents de ceux des chômeurs) ; pour couronner le tout, on a prétendu qu'un conseil expert et personnalisé serait accessible dès 2015 (le conseil en évolution professionnelle). Ce conseil-accompagnement n'existe évidemment pas ; il succède au fiasco précédent (loi de novembre 2009) : le service public de l'orientation dont un rapport de l'IGAS estimait qu'il n'avait strictement rien apporté aux salariés en quatre années d'existence. Peut-on encore sortir du marasme éducatif ambiant, de ce manque de formations qui explique en grande partie le chômage et la perte de compétitivité de notre pays ?

Tous droits de reproduction réservés

Sarkozy : "Toute entreprise doit pouvoir sortir des 35 heures"

Assouplir le statut des fonctionnaires, refonder le dialogue social, revenir sur la dégressivité des allocations chômage... Nicolas Sarkozy a présenté ce mercredi dans "Les Échos" l'ensemble de ses priorités économiques pour "refonder notre modèle social" et éviter "le décrochage" de la France. Mais sa principale annonce concerne les 35 heures, sujet sur lequel l'ancien chef de l'État se démarque un peu de ses concurrents à droite. Nicolas Sarkozy a dévoilé ce mercredi les grandes lignes de son programme économique. Sa principale annonce? "Toute entreprise qui souhaitera s'exonérer des 35 heures devra pouvoir le faire", explique le président des "Républicains" (ex-UMP) aux "Échos". "C'est la liberté qui doit primer". Selon lui, le temps de travail doit être fixé "soit avec l'accord des partenaires sociaux de l'entreprise, soit par un référendum au sein de l'entreprise. Si une entreprise veut sortir des 35 heures, elle doit pouvoir le faire mais je pose une condition: personne ne doit travailler plus et gagner moins (...) Le cas de Smart est un cas spécifique de sauvegarde de compétitivité que je ne remets pas en cause". Ainsi, "les 36 heures devront être payées 36, les 37 heures 37 etc. Pour les entreprises qui ne souhaiteront pas sortir des 35 heures, elles pourront choisir d'y rester. C'est cela faire confiance! C'est donner à chacun le droit de sortir des 35 heures". Nicolas Sarkozy garderait donc la référence aux 35 heures dans la loi. Il en ferait même le point de déclenchement de nouveaux allégements de cotisations sociales. "Pour encourager les entreprises à remonter la durée du travail, je propose de les inciter financièrement", explique-t-il. "Les heures au-delà de 35 heures leur coûteraient moins. Les allégements de cotisations sociales patronales seraient accrus jusqu'à 39 heures. En clair, on n'allège plus les charges pour travailler moins, on les allège pour travailler plus !" affirme-t-il. En 2007, cette défiscalisation bénéficiait aux salariés avant que François Hollande ne la supprime. "La question du temps de travail se pose naturellement dans l'administration comme dans le privé", ajoute l'ex-président. "Je souhaite que nous revenions sur tous les accords de réduction du temps de travail qui ont été conclus dans les années 2000. Ayons le courage de dire que dans la fonction publique, on travaille souvent moins que 35 heures. Revenir aux 35 heures pour tout le monde est déjà une première étape minimum", affirme-t-il. "Au-delà des 35 heures, tous les exécutifs locaux et les directeurs d'administration pourront négocier une augmentation du temps de travail rémunérée à l'image de ce qui se fera dans le privé. Il est temps de faire vivre l'égalité entre le public et le privé", ajoute-t-il. La grande majorité des "Républicains" sont d'accord pour en finir avec les lois Aubry (1998-2000) mais apparaissent plus divisés sur la rémunération des heures supplémentaires. Son principal rival dans la course à la primaire du centre et de la droite en vue de 2017, Alain Juppé, préconise lui d'"en finir avec les 35 heures, ce que personne n'a fait jusqu'à présent". Selon le maire de Bordeaux, "le principe doit être la liberté de définir la durée du travail au sein de l'entreprise, y compris pour ceux qui souhaitent conserver la durée actuelle. A défaut d'accord, je propose que la durée de référence qui s'appliquerait soit fixée à 39 heures". "Cette durée de référence est indispensable, car elle est le levier de la discussion qui doit être conduite dans chaque entreprise, et parce qu'il faut bien entendu un seuil au-delà duquel se déclenchent les heures supplémentaires. Naturellement, les salariés qui travaillent déjà plus de 35 heures ne devront pas perdre de pouvoir d'achat, et un mécanisme d'exonération fiscale le permettra", préconise-t-il. Le 18 septembre, François Fillon avait lui proposé d'augmenter le temps de travail "autour de 39 heures" dans la fonction publique et de supprimer "la référence aux 35 heures" dans le privé. "Dire aujourd'hui que travailler deux ou trois heures de plus dans la fonction publique c'est du sang et des larmes, qui le croit vraiment? On travaillait 39 heures il y a 10 ans, est-ce que la France et la société étaient malheureuses ?", avait déclaré le député de Paris. "Aujourd'hui pour sortir de la crise dans laquelle nous sommes, il faut que tout le monde fasse un effort. Et cet effort est totalement à notre portée". Selon ses propositions, dans le privé, la loi se contenterait de fixer à 48 heures par semaine, selon la norme européenne, la durée maximale du temps de travail, le reste étant renvoyé à la négociation en entreprise. "Ce que je dis simplement, c'est qu'il faut supprimer ce qu'on appelle le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, c'est-à-dire la référence aux 35

Tous droits de reproduction réservés

heures, et laisser dans l'entreprise les salariés et la direction aménager le temps de travail en fonction des contraintes de l'entreprise, avec une référence qui sera la fonction publique, autour de 39 heures". Xavier Bertrand est lui aussi favorable à la suppression de toute "référence à une durée légale". Mais l'ancien ministre fixe une condition: "Que les salariés ne paient pas deux fois la même facture". D'après lui, "si on passe de 35 à 39 heures, il y aura dans les entreprises dans la seconde qui suit 9 millions de perdants. Je n'ai pas envie que ceux qui fassent des heures supplémentaires, leurs heures supplémentaires soient perdues et abandonnées. Si c'est pour travailler plus et gagner moins, ça sera sans moi", avait plaidé le candidat aux élections régionales dans la région Nord-Pas-de-Calais/Picardie. La semaine dernière, Manuel Valls avait lui confirmé qu'une réforme pour un droit du travail "plus souple mais pas moins protecteur" serait menée "avant l'été 2016". S'il a repris l'essentiel du rapport remis le 9 septembre par le haut-fonctionnaire et expert du droit du travail Jean-Denis Combrexelle, Manuel Valls a cependant enterré une piste potentiellement explosive: celle du report du seuil de déclenchement des heures supplémentaires. La mesure envisagée de laisser la possibilité aux entreprises de décider d'un temps de travail "à la carte" pour leurs salariés, lesquels ne seraient plus payés en "heures sup" qu'à partir de la 37e, de la 38e voire de la 39e heure travaillée. Et non plus à partir de la 36e heure. Dans les faits, les entreprises peuvent déjà largement déroger aux 35 heures. La durée moyenne d'une semaine normale de travail en France, sans absence exceptionnelle (jour férié, congé, etc.) dépasse 39 heures pour les salariés à temps complet.

Tous droits de reproduction réservés